

Bourassa précise son slogan

Pas de rapatriement sans garanties claires

par Gérald LeBlanc

MONT-GABRIEL — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a annoncé qu'il refusera le rapatriement de la constitution canadienne, vivement souhaité par le gouvernement fédéral de M. Trudeau, s'il n'obtient pas des garanties très claires, inscrites dans la constitution, sur les pouvoirs nécessaires au Québec pour assurer la sécurité culturelle de son peuple.

"En tant que chef du gouvernement du Québec, a-t-il déclaré, je suis convaincu

que les Québécois n'accepteront le rapatriement de la constitution, objectif désirable en soi, que si cette constitution leur donne des garanties pour l'avenir de la culture française."

C'est à l'issue du Colloque d'orientation sur "les années 80", tenu durant le week-end au Mont-Gabriel dans les Laurentides par le Parti libéral du Québec (PLQ), que M. Bourassa a fait cette importante déclaration sur les conséquences du slogan de la souveraineté culturelle,

lancé officiellement au Colloque précédent, en août 1973 au Mont Orford dans les Cantons de l'Est.

La plupart des ministres et députés, les permanents et dirigeants du parti, quelques représentants de certains corps intermédiaires comme le Conseil du patronat, un peu plus de 400 personnes au total, avaient accepté l'invitation du PLQ de se pencher, avec l'aide d'une dizaine d'experts dont trois français et un américain, sur ce que sera et pourra devenir le Qué-

bec des années 80.

Intéressant certes et même animé lors des discussions sur les problèmes de la famille, cet exercice de futurologie avait suscité peu d'échanges générateurs d'idées nouvelles jusqu'à ce que M. Bourassa lance sa bombe de fin de Colloque.

En plus de répondre, au moins partiellement, au nombre grandissant de Québécois réclamant une définition de la "souveraineté culturelle", gardée depuis deux ans à son état originel de slogan électo-

ral, M. Bourassa ouvre en effet une toute nouvelle route avec Ottawa, en contredisant carrément les convictions défendues depuis dix ans par le trio Trudeau-Marchand-Pelletier.

Pour les tenants du "french power" à Ottawa, c'est en allant défendre leurs intérêts dans la capitale canadienne que les Québécois assurent la survie et le développement de leur culture au sein de la confédération canadienne.

M. Bourassa affirme maintenant que

cette présence ne suffit plus et que la constitution canadienne doit accorder explicitement au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour assurer la sécurité culturelle des francophones.

"Il me semble, a-t-il en effet déclaré, tout à fait normal que le Québec se voit reconnaître le pouvoir et les moyens de décider finalement des questions majeures qui concernent la protection et le dé-

Voir page 6: Le rapatriement

À la CTCUM

Les chances sont minces d'une reprise du service

par Bernard Descôteaux

S'ils maintiennent la même logique qui a prévalu jusqu'à maintenant, les 3.400 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro décideront aujourd'hui de poursuivre encore la longue "journée d'étude" entreprise il y a maintenant six jours.

Ceux-ci se réunissent ce matin, et ils devront se prononcer sur un retour au travail à la lumière du rapport qui leur sera adressé par leur président, M. Normand Hamelin, relativement aux discussions de vendredi soir avec le ministre du Travail, M. Gérald Harvey. Mais suivant les informations recueillies de diverses sources, il ne semble pas que les résultats de ces discussions soient assez probants pour qu'on puisse envisager une reprise des services du transport en commun.

Les dirigeants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, opérateurs de

métro et services connexes se sont réunis samedi pour préparer cette assemblée de leurs membres qui aura lieu à 10 heures à la salle de l'École Le Plateau, et ils présenteront une recommandation à leurs membres quant à un éventuel retour au travail. Il fut impossible de connaître la nature de cette recommandation, mais la logique même des décisions adoptées jusqu'ici ainsi que les résultats de la rencontre avec M. Harvey laissent peu d'espoir quant à la possibilité pour les Montréalais de retrouver leurs autobus et leur métro mardi.

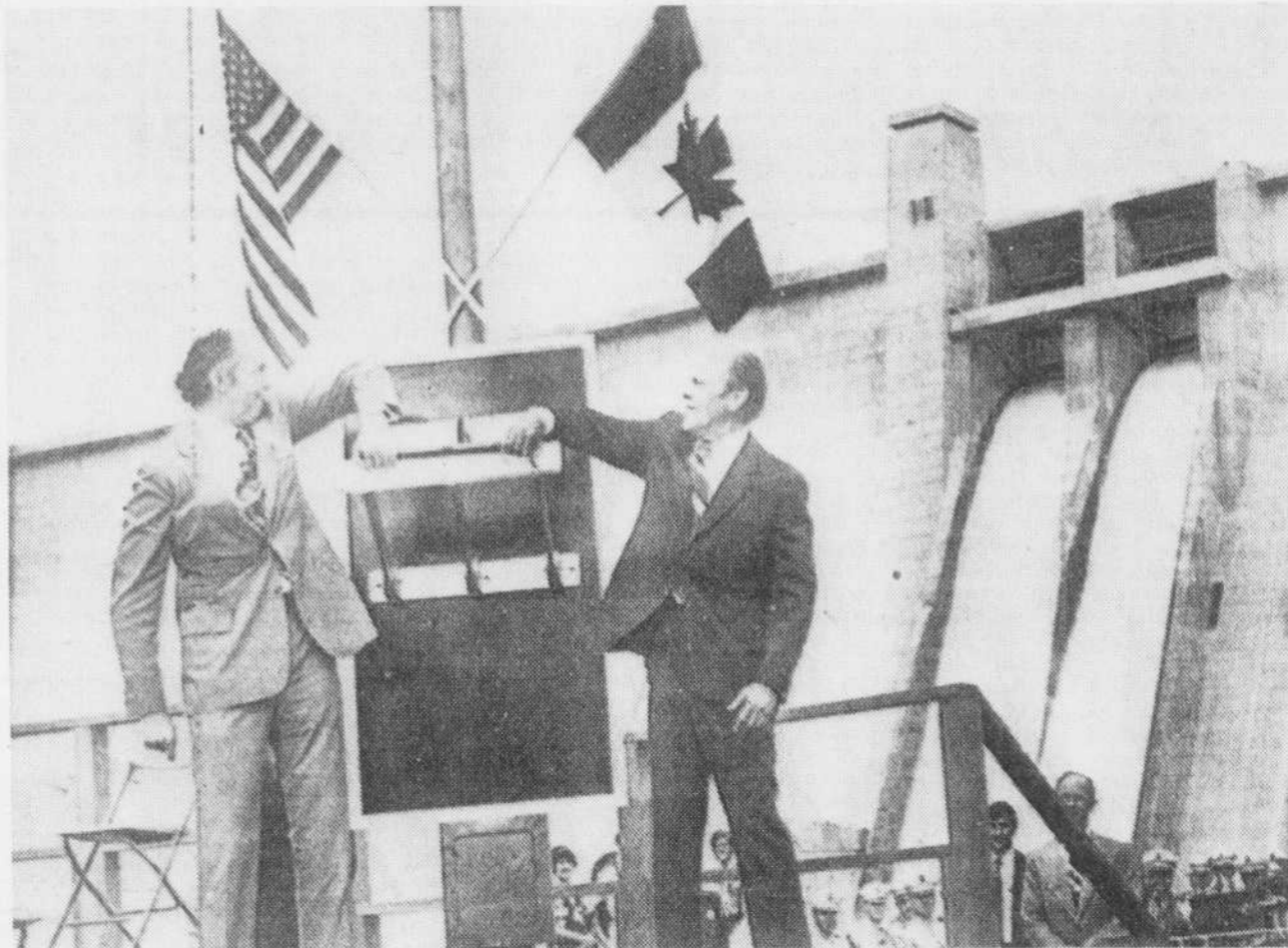
Rappelons simplement les principaux éléments de ce dossier.

La dernière offre de la CTCUM à ses chauffeurs a été présentée le 31 juillet dernier. Elle fut refusée unanimement le 5 août lors d'une journée d'étude. Les jours qui suivirent virent la nomination d'un médiateur spécial par le ministre du Travail, et celui-ci, M. Roger Pilote, entreprit sa médiation les 16 et 17 août. Les deux parties se séparèrent sans modifier aucunement leurs positions respectives. Le 20 août, soit mercredi dernier, les chauffeurs entreprirent une "journée d'étude" de durée indéfinie qui est toujours en cours. Les chauffeurs se sont dits d'accord à retourner au travail lorsqu'ils auront obtenu des garanties les assurant que de nouvelles propositions leur seraient présentées par la CTCUM à la table de négociations.

L'intervention du ministre du Travail, M. Gérald Harvey, qui vendredi a rencontré tant les dirigeants de la fraternité que ceux de la CTCUM, n'a eu pour résultat que d'établir un consensus sur la nécessité de réactiver la médiation de M. Roger Pilote qui en principe reprendra mardi. La CTCUM n'a pas l'intention et son p.g., M. Lawrence Hanigan, l'a dit clairement de faire de nouvelles offres aux syndiqués.

Pour le reste, on peut résumer la situation en disant que M. Harvey s'en est tenu à son rôle de ministre du Travail et n'a pas voulu intervenir dans le conflit en promettant à la CTCUM de couvrir les pertes financières de cet organisme pour

Voir page 6: La CTCUM



Le ministre canadien de l'Énergie, M. Donald Macdonald, a participé hier aux côtés du président Gerald Ford, à l'inauguration du barrage Libby, construit au coût de \$470 millions dans le nord-ouest du Montana. Les deux hommes en ont profité pour s'entretenir de la politique canadienne de l'énergie "inspirée avant tout d'un égoïsme éclairé", a dit M. Macdonald. (Téléphoto CP)

Le cabinet grec pourrait gracier les 3 colonels condamnés à mort

ATHENES (d'après Reuter et AFP) — Le cabinet grec qui se réunit aujourd'hui en séance extraordinaire, pourrait décider d'engager le processus de commutation des peines capitales prononcées samedi contre les anciens dictateurs militaires, MM. Georges Papadopoulos, président, et ses deux adjoints Stylianos Patlakos et Nicolas Makarezos.

On déclarait hier à Athènes de source digne de foi que le gouvernement semble décidé à transmettre l'affaire au comité des grâces du ministère de la Justice — le seul organisme habilité à recommander une commutation des peines.

Le gouvernement peut engager ce processus sans attendre que les avocats de la défense aient épuisé tous les moyens juridiques. Les condamnés ont cinq jours

pour interjeter appel auprès de la cour Suprême. C'est au président de la république, M. Constantin Isatsos qu'appartient la décision finale.

Après le verdict, le gouvernement avait laissé entendre dans un communiqué qu'il envisageait de faire commuer les peines en rappelant ses prérogatives constitutionnelles en la matière.

Le communiqué du gouvernement déclarait qu'à la tâche de la justice s'ajoute une "procédure finale" permettant au gouvernement de commuer les peines. "Un sens élevé de la responsabilité politique doit prévaloir à ce stade final," affirme le gouvernement.

Ce communiqué gouvernemental a provoqué de vives réactions parmi les dirigeants politiques grecs. M. Georges

Mavros, leader du parti Union du centre — Nouvelles forces a notamment demandé la convocation immédiate du parlement, afin qu'il se prononce sur ce "grave problème politique et constitutionnel." "En publiant ce communiqué, avant même que le peuple n'ait été informé du verdict, estime M. Mavros, le gouvernement intervient ouvertement dans l'œuvre de la justice, alors que tous les moyens de procédure n'ont pas été épuisés."

M. Andreas Papandreu, président du parti socialiste déclare pour sa part que le communiqué du gouvernement "conduit à la conclusion que soit M. Constantin Caramanlis, premier ministre, avait pris des engagements envers la justice, soit

Voir page 6: Le Cabinet

Costa Gomes accorde un bref répit à Gonçalves

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Le président Costa Gomes a accordé hier un répit au gouvernement du général Vasco Gonçalves, en butte aux pressions des modérés et du général Carvalho.

Dans un communiqué plutôt ambigu, le chef de l'Etat a réclamé le rétablissement de l'autorité et des libertés démocratiques pour mettre fin à la vague de violence et en attendant qu'une solution soit apportée à la crise qui règne au sein des forces armées, le gouvernement Gonçalves continuera d'assurer l'administration du pays, affirmait le général Costa Gomes.

A tout le moins, c'était là accorder un sursis bienvenu au général Gonçalves, dont la démission était tenue pour imminente devant l'assaut des militaires modérés. Mais coup de théâtre en fin de journée: sur l'ordre du général Costa Gomes, le communiqué de la présidence était annulé "en raison des spéculations faites par quelques organes de communications sociales", selon la télévision portugaise.

Le communiqué publié après une nuit de discussion au palais de Belem entre le général Gonçalves et ses opposants militaires, laissait penser que l'offensive des neuf officiers modérés contre le premier ministre, a fait long feu, du moins pour le moment.

Mais le président donne dans son communiqué son appui à l'assemblée générale du Mouvement des forces armées, dont les 240 officiers, sous-officiers et soldats avaient proposé le mois dernier un socialisme fondé sur le "pouvoir populaire" et des organisations de base par dessus la tête des partis — ce qui pourrait être un appui aux thèses d'extrême-gauche du Copcon (forces de sécurité) et de son chef le général de Carvalho.

Le communiqué demande la "restructuration du Conseil de la révolution et le respect des organes révolutionnaires du MFA, en particulier son assemblée, afin de garantir l'autorité et le respect des libertés démocratiques, qui permettront de mettre fin à la vague de violences actuelles."

Le Conseil de la révolution de 30 officiers a été de mars à juillet l'organe suprême du pouvoir au Portugal, avant d'être évincé par le triumvirat des généraux Costa Gomes, Gonçalves et Car-

Voir page 6: Costa Gomes

Les libérations conditionnelles

1) Devant les échecs, deux tendances s'affrontent

par Guy Deshaies

Le 2 novembre dernier Arthur Gagné, 26 ans, commet un vol à main armée dans un restaurant du nord de Montréal, il assassine un médecin, le Dr Gaston Perreault, 42 ans, au cours de son forfait, et il abat un policier de la CUM accouru sur les lieux, l'agent Aimé Pelletier, 39 ans.

Quelques jours plus tard Gagné fait des aveux et s'enlève la vie.

Ce 2 novembre 74 il se trouvait en liberté illégale après avoir omis de revenir d'un congé de fin de semaine que lui avaient accordé les autorités du pénitencier de Cowansville où il purgeait depuis 1968 une peine d'emprisonnement à vie pour le meurtre d'un chauffeur de taxi.

Le congé avait été octroyé à Gagné conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi des pénitenciers qui permet aux directeurs des pénitenciers fédéraux d'accorder ainsi des congés pour absences temporaires.

Le 28 mai 75, une altercation entre automobilistes à l'angle des rues Valois et Ontario, dans l'est de Montréal, dégénère en fusillade. La police arrête l'un des protagonistes qui a ouvert le feu sur son opposant et l'accuse de tentative de meurtre. Dix-huit jours plus tôt, cet individu de 38 ans, présumé innocent, avait obtenu sa libération conditionnelle. Sa feuille de route est la suivante. En 1958 il

est condamné à 10 années de réclusion pour 5 vols à main armée. Il est relâché six ans plus tard et il est presque aussitôt repris par la police pour possession d'arme et condamné à 15 mois de prison. En 68, il attrape six mois pour recel. En 1970 il est finalement condamné à cinq années de bague pour vol à main armée. En juin 71 il s'évade et il est repris en septembre de la même année. Le mois suivant il s'évade de nouveau et il est

repris. En calculant le temps qui lui reste à servir moins les remises statutaires, cet homme devrait être relâché en surveillance obligatoire vers la fin de novembre 75. Le 10 mai il obtient sa libération conditionnelle et le 28 mai c'est l'incident de la rue Valois. Cela ne constitue pas un motif obligatoire de suspension ou de révocation de sa libération conditionnelle puisque l'affaire est pendante. Le tribunal doit le laisser en liberté jusqu'au procès à moins que le ministère public ne s'y oppose et fasse valoir des motifs sérieux.

Cet individu était en liberté conformément aux dispositions de la loi fédérale dite "sur la libération conditionnelle des détenus."

Le 3 juin dernier, à Ville Emard, rue Lamont, les policiers André Legros et Gilles Beauvais se rendent à la porte d'un logement où des voisins prétendent avoir entendu des détonations. Beauvais, qui ouvre la marche, est accueilli par des coups de feu et il en meurt quelques heures plus tard à l'hôpital.

Trois hommes sont arrêtés sur les lieux presque immédiatement. L'un d'eux, Jean-Louis Rodrigue, se trouve en surveillance obligatoire, un autre est évadé de prison. La surveillance obligatoire signifie la période entre la libération du détenu et l'échéance de sa peine. Ce n'est pas la libération conditionnelle mais la li-

beration après toute la peine moins la remise statutaire et les jours de grâce (trois par mois), soit environ au bout de deux tiers du temps de prison imposé. Il s'agit d'une autre forme de liberté définie à la loi fédérale sur la libération conditionnelle des détenus.

En septembre 74 la police de la CUM appréhende un jeune homme pour vol à main armée. Elle produit trois témoins qui identifient positivement le suspect

qui justement est en libération conditionnelle. Il est remis en liberté provisoire par le tribunal en attendant le procès. Trois semaines plus tard il est arrêté de nouveau par la police, cette fois pour répondre à l'accusation d'avoir commis deux vols qualifiés. Au dossier, la police produit une confession du suspect et mentionne qu'il a indiqué où se trouvait la cachette d'armes. Aux services de libérations conditionnelles on fait savoir à la police que cela ne suffit pas pour suspendre la libération et on cherche plutôt à savoir si l'accusé n'a pas fréquenté de "criminels ou des endroits mal famés".

Vers la même période un autre jeune homme, en libération conditionnelle, est dénoncé comme auteur d'un vol commis avec violence. La police plaide en faveur d'une suspension de sa libération voyant qu'il obtient un cautionnement devant le tribunal. Par bonheur pour la police, l'agent de libération suspend l'accusé non pas parce qu'il doit répondre à l'accusation de viol mais parce qu'il se trouvait dans une discothèque au moment où il a rencontré la présumée victime, chose qui lui était interdite aux termes des conditions de sa libération.

Le 8 mars 1974 un certain B.M., 25 ans, dont le dossier fait état d'effractions et

Voir page 2: Deux tendances



Consultez nos annonces classées page 11

CHEZ VITO Ristrante
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Les libérations conditionnelles

Une seule voie d'accès mais plusieurs portes de sortie...

par Guy Deshaies

Au Canada, comme dans la plupart des pays, il n'existe qu'un seul mécanisme pour incarcérer un individu: le tribunal. Mais pour libérer un prisonnier les mécanismes sont multiples chez nous. Ils sont édictés dans des lois différentes, ils engagent des processus décisionnels différents et à des niveaux différents. Au surplus, ces mécanismes de libération procèdent de juridictions provinciales ou fédérales, ce qui complique encore leur fonctionnement.

Cela donne lieu à des situations parfois singulières comme par exemple à l'unité de sécurité maximale de l'Institut Archangeault où les autorités pénitentiaires, appliquant la loi sur les pénitenciers, refusent tout congé d'une journée ou de fins de semaine aux 400 détenus qui s'y trouvent. Les commissaires de la libération conditionnelle peuvent, en application de la loi qui les régit, libérer purement et simplement, pour une période fixe ou indéterminée, un détenu qui n'a pas le droit par ailleurs d'un congé d'une journée.

Où encore un sursis de sentence est accordé à une personne par le tribunal mais sa déclaration de culpabilité annule la libération conditionnelle dont il bénéficiait de sorte que la règle administrative invalide la disposition prise par le tribunal.

Voilà en gros comment et par qui un condamné peut s'éviter la prison ou y écourter son séjour.

D'abord par le tribunal qui applique le code pénal canadien. Il s'agit alors d'un

jugé qui impose une sentence de prison à une personne déclarée coupable d'un acte criminel. Mais le juge sursoit à l'application de sa sentence et place l'intéressé en "probation", habituellement durant la période qu'il devrait passer en prison. Cela signifie premièrement que si le condamné commet un délit durant sa "probation" il sera ramené devant le juge qui lui a accordé un sursis de sentence et ce juge enverra alors le délinquant en prison pour le délit antérieur qui lui avait valu le sursis. Il fixera ensuite la date du procès pour le nouveau délit ou enregistrera le plaidoyer de culpabilité et imposera une nouvelle sentence. C'est là que surviennent les négociations de plaidoyers (plea bargaining) et très souvent le juge impose des sentences concurrentes de sorte que "c'est le même prix", comme disent les habitués, pour un, deux, cinq ou dix délits commis en période de probation.

Mais il y a autre chose. Durant ce sursis de sentence l'inculpé demeure sous la juridiction du tribunal. Le défaut de se conformer aux conditions de sa libération constitue un délit, le "bris de conditions", qui est défini au code criminel. Le bénéficiaire d'un sursis de sentence doit rendre compte de ses activités à un agent de probation (juridiction provinciale) ou à la police comme le décide le juge. Les conditions de sa libération sont multiples et variées: interdiction de fréquenter des criminels, interdiction de fréquenter des débits d'alcool, des complices, etc. etc.

Il n'a rien à voir ou à faire avec qui ce soit des services de libérations conditionnelles. C'est le juge et le juge seul qui assume la responsabilité de le laisser en liberté. Le juge peut imposer de la prison et ajouter une période de probation et c'est encore le même mécanisme. En résumé il s'agit d'une personne condamnée à la prison mais qui se trouve en liberté par décision judiciaire. Le défaut de se conformer aux conditions fixées par le tribunal constitue une offense criminelle.

Deuxièmement, un détenu peut se trouver en liberté grâce aux lois qui régissent les prisons (provinciales) et les pénitenciers (fédérales). Les prisons sont des institutions provinciales ou les détenus purgent des peines d'au plus deux ans. La loi qui régit les prisons, au Québec, ressemble, quant à l'essentiel, à la loi fédérale des pénitenciers. Ces deux lois permettent au directeur de l'institution d'accorder des congés, avec ou sans surveillance, pour des absences temporaires. La grosse condition est de revenir à l'heure prévue à la prison ou au pénitencier. Si le détenu ne revient pas il se trouve en "liberté illégale", crime prévu au code pénal et qui concerne les évadés. Normalement, lorsque le détenu omet de revenir au bercail, le directeur informe tout simplement la police qui place son nom sur la liste des personnes recherchées. Le détenu repris doit répondre devant les tribunaux à l'accusation d'avoir été "en liberté illégale".

Mais c'est le directeur de l'institution qui a toute discrétion et qui assume toute responsabilité. Encore là, la Commission des libérations conditionnelles, qui est toujours accusée lors d'un crime commis par une personne qui devrait être derrière les barreaux, n'a rien à voir dans ces libérations temporaires.

Enfin, le troisième grand moyen et le plus important pour échapper à la prison c'est la loi fédérale sur "la libération conditionnelle des détenus". Elle est appliquée par la Commission nationale des libérations conditionnelles qui compte neuf commissaires à Ottawa et dix commissaires qui se partagent les cinq régions du Canada délimitées par la Commission. (Il y a deux commissaires itinérants par région). Les services nationaux de libérations conditionnelles, qui sont installés par région, regroupent les agents de libérations chargés de monter les dossiers et de faire les enquêtes sur les détenus. Dans toutes les provinces du Canada, sauf l'Ontario et la Colombie-Britannique, qui ont leur propre système de libérations conditionnelles pour les pensionnaires de leurs prisons, la Commission applique le système fédéral tant pour les détenus des prisons que pour ceux des pénitenciers.

Pour la région du Québec, les Commissaires entendent environ 200 demandes par mois. Il y a au Canada quelque 7.500 détenus éligibles à la libération condition-

Aux termes de la loi, un détenu devient éligible à la libération conditionnelle après avoir purgé le tiers de sa peine. Cette date signifie l'obligation pour la Commission d'entendre la demande et de réviser ensuite le dossier périodiquement en cas de refus.

Si un détenu n'obtient jamais sa libération conditionnelle il sera tout de même relâché au bout des deux tiers de sa sentence environ car il y a une remise de temps statutaire qui équivaut au quart de la durée de la peine et il y a accumulation de 3 jours de grâce par mois que le prisonnier mérite par sa conduite. Ainsi, pour une sentence de 4 ans (48 mois) le détenu qui n'a pas bénéficié d'une libération conditionnelle purgera trois ans (36 mois) moins une certaine de jours de grâce, c'est-à-dire 32 mois. Mais pour les 16 mois qui restent entre sa libération automatique et l'échéance de sa peine il est en surveillance obligatoire, c'est-à-dire soumis à des conditions semblables à celles de la libération avant terme et dont la violation peut entraîner le retour en cellules jusqu'à échéance.

Sauf pour certains cas précis, comme les condamnés à vie pour meurtre qui doivent absolument passer au moins 10 ans en recluse, les détenus peuvent être libérés sous condition à n'importe quel moment de leur incarcération.

Sur demande, la Commission peut octroyer une libération dès l'entrée en prison du condamné. Elle a toute discrétion

sur la formule de libération et sur la date de la libération; le délai du tiers lui est imposé par la loi pour examiner automatiquement les candidatures.

Au chapitre des formules, la Commission peut accorder des libérations de jour (le détenu ne fait que coucher à la prison), des libérations de semaine (le détenu séjourne en prison les fins de semaine seulement), des libérations temporaires (le détenu est libéré pour une période déterminée après quoi il refait un séjour en prison).

C'est la Commission qui révoque ou déchoit les libérations conditionnelles en cas de récidives ou dans tous autres cas qu'elle juge à propos. Pour ce qui est des suspensions de libérations, l'agent du service des libérations conditionnelles peut suspendre notamment en cas de bris de condition mais il doit faire rapport à la Commission dans les 14 jours de l'infraction rapportée lorsqu'il décide de ne pas suspendre.

Bref, tous les pouvoirs de décision, sauf celui de suspendre une libération, appartiennent aux commissaires. Les services de libérations, qui regroupent environ 70 agents au Québec, ne sont là que pour faire les enquêtes, adresser les recommandations pertinentes aux commissaires et exercer la surveillance des détenus libérés.

C'est ainsi que fonctionne ce système complexe dont les échecs sont nécessairement retentissants et les réussites inaperçues.

suites de la première page

DEUX TENDANCES

de vols avec violence, est relâché après avoir purgé les deux-tiers de sa peine. Il se trouve alors sous surveillance obligatoire. Dix-neuf jours plus tard, soit le 27 mars, il est arrêté pour vol. Il est remis en liberté sous cautionnement mais le service des libérations pourrait suspendre ou révoquer sa libération pour des motifs de bris de condition. On voit qu'à Montréal il y a eu notamment une augmentation de 11% du nombre d'homicides et de 172% du nombre de vols à main armée. Tel n'est pas le cas. Le 24 janvier 75 B.M. est arrêté pour vol et remis en liberté provisoire. Le 21 février 75 il est arrêté une autre fois pour un troisième vol. Cette fois la Commission révoque rétroactivement sa liberté sous surveillance obligatoire.

Bon. La police trouve que la plaisanterie a assez duré; elle ne sait plus où fourrer des dossiers de ce genre. Il y en a trop. Dans le seul mois de janvier, sur le territoire de la CUM, la police, relativement à divers actes criminels, a arrêté 140 personnes qui étaient soit en libération conditionnelle, soit sous surveillance obligatoire, soit en congé.

Sur ce même territoire il y a, en moyenne, 1.000 prisonniers en liberté dont 450 environ sous surveillance obligatoire. Ce chiffre représente un peu plus de la moitié des libérés et surveillés de tout le Québec. Il y a, en plus, les quelque 1.500 personnes libérées par les tribunaux soit sous cautionnement, soit sur ordonnance de probation par suite d'un sursis de sentence. A cela, il faut ajouter, toujours sur le territoire de la CUM, les 800 condamnés qui purgent des sentences discontinues, c'est-à-dire les fins de semaine, et dont 20 p.c. omettent régulièrement de se présenter à la prison, ce qui signifie l'émission de 150 mandats d'arrestation par semaine. En 1974 la police de la CUM a procédé à l'arrestation de 840 personnes pour des délits commis durant leur probation.

Toutes ces personnes sont réputées être réhabilitées ou en voie de l'être. Seulement, on sait que 80 p.c. des personnes qui ont fait de la prison y retournent au moins une fois. Et puis, il y a hausse alarmante du taux de criminalité, surtout dans les délits violents.

Dans le district judiciaire de Montréal, le ministère public a intenté 12.000 causes criminelles en 73, 14.000 en 74 et les prédictions pour 1975 d'après le nombre de causes déjà intentées, indiquent qu'on ouvrira entre 18.000 et 20.000 dossiers criminels cette année.

On paraît s'éloigner du problème des libérations conditionnelles et pourtant la police estime que l'essentiel de la population criminelle qu'elle pourchasse quotidiennement parfois au péril de la vie des agents est composé de récidivistes dont bon nombre jouissent des dispositions de diverses lois fédérales ou provinciales aux termes desquelles les bagnards sont libérés avant échéance.

C'est par centaines que le sergent Gilles Beauchamp, un colosse grisonnant aux cheveux fleuris, étale des dossiers comme ceux qu'on a vus plus haut sur son petit bureau dans le minable réduit qu'il occupe à l'étage de l'ancienne station de police de Saint-Michel, angle Jarry et Saint-Michel. C'est là que cinq policiers de la CUM, dirigés par le sergent Daniel Crepeau, accumulent les informations sur les détenus afin de renseigner les autorités des pénitenciers et des prisons de même que les agents de libérations conditionnelles avant l'octroi des congés et des libérations.

Peu à peu, grâce à leur initiative, ces policiers volontaires se sont installés dans ce travail et ont réussi à s'imposer de plus en plus dans le système des libérations. On les consulte, on a grand besoin de leurs renseignements mais on se méfie un peu de leur jugement.

Dans leurs somptueux bureaux de la rue Sherbrooke, angle Berri, au-dessus du nouvel hôtel Richelieu, les sympathiques jeunes universitaires du service national des libérations conditionnelles, munis de leurs cartes personnelles unifoliées, ne manquent pourtant ni de réalisme ni de compétence. Ils savent d'abord que l'institution carcérale ne contribue aucunement à faire diminuer le taux de criminalité. Ils savent aussi que plus de 55% des demandes de libérations conditionnelles qui sont adressées à la Commission des libérations conditionnelles par des prisonniers éligibles sont refusées. Ils n'ignorent pas non plus qu'à côté des 20.000 à 25.000 prisonniers détenus dans des pénitenciers ou des prisons au Canada il y a environ 6.000 personnes en liberté sous condition et qu'entre les statistiques pessimistes de la GRC estimant à 90% le nombre d'échecs de ces libérations et les statistiques optimistes du collecteur général établissant à 82 p.c. la proportion des réussites, la vérité se trouve aux environs de 50%, ce qui n'est pas si mal.

Tant du côté de la police que du côté des agents de libérations on se plaint du manque de personnel, du manque de moyens matériels, du manque de sensibilisation du public, etc.

Mais c'est surtout deux conceptions, deux philosophies qui s'affrontent: l'une, policière, axée sur la protection du public, l'autre, plus théorique, orientée sur la réhabilitation.

Le côté "protecteur du public" qu'affiche la police émerge un peu les agents de libération dont la philosophie est axée davantage sur le prisonnier et le processus de sa réintégration sociale.

L'affrontement de deux tendances parmi ces milieux intimement liés au système de libération conditionnelle représente au fond le problème que pose le système de libérations conditionnelles à l'ensemble de la population dont l'opinion est très partagée.

Cependant, au Canada, à moins d'un changement inopiné de la politique suivie jusqu'à maintenant, il est clair que le système de libérations conditionnelles va jouer de plus en plus en faveur des prisonniers selon des modalités et des formules qui vont se multiplier pour diminuer la population carcérale.

Les déclarations des solliciteurs-généralistes du Canada depuis 10 ans le démontrent assez au grand désarroi des policiers qui ne peuvent pas croire que la souplesse du système n'équivaut pas purement et simplement à un feu vert au crime.

Aiors, devant la sérénité des agents de libérations et leurs froides estimations de cas, devant l'intellectualisme et peut-être parfois la naïveté des commissaires qui révoquent ou octroient des libérations conditionnelles, devant les juges débordés, du haut du banc, accordent des cautionnements et des sursis de sentence, devant la confusion des sentences discontinues qui ont transformé certaines prisons en véritables motels où l'on rentre et d'où l'on sort en un tourbillon affolant,

devant le prisonnier en congé contre qui on avait déployé tant d'efforts et accumulé la preuve la plus inébranlable, devant des recommandations laissées pour compte et, un beau matin, devant le cadavre d'un innocent citoyen, d'un gardien de prison ou d'un collègue abattu par un "réhabilité", les policiers et une bonne partie de la société s'écrient: "C'est une farce!"

A la vérité, tout n'est pas si simple que cela. Derrière les spectaculaires échecs du système il y a un succès certain dont on ne parle pas et au sujet duquel les statistiques sont contradictoires. Personne ne peut avancer de solutions parfaites et

de façon nette; il y a plusieurs points sur lesquels tous sont d'accord à commencer par la nécessité proprement dite d'un système de libérations conditionnelles. On tergiverse au sujet de l'application du système quant à la surveillance des libérés et quant à la sélection des prisonniers bénéficiaires.

Il y a à la fois un problème de conception et de pensée mais avant tout, dans la diversité des centres de décision et de consultation, dans la multiplicité des juridictions et des sources budgétaires, il y a un problème de cohésion, de communication et d'harmonie qui amène des frictions

inutiles et aboutit à des erreurs fâcheuses.

A l'heure actuelle, cependant, il convient d'affirmer que tous ceux qui travaillent au système de près ou de loin, par delà les divergences d'opinions qui les séparent et le manque de communication qui les éloigne les uns des autres, tous sont animés du désir d'améliorer la situation et y emploient sérieusement et avec compétence. Et il n'existe aucune autorité suprême capable de situer exactement la limite entre les grands objectifs poursuivis: la sécurité du public et la réhabilitation des criminels. DEMAIN: un risque calculé.

au fil des mots

Oublier Gutenberg?

par Louis-Paul Béguin

La déclaration de Marshall McLuhan, crée à la cantonade, il y a quelques années et voulant que la communication audio-visuelle dit bientôt remplacer l'ère de l'imprimé, de l'écriture, fit du bruit. Les médias électroniques étant de plus en plus perfectionnés, les communications de plus en plus rapides, il semblait évident que l'écriture allait être dépassée. McLuhan, intrepide penseur un peu poète à ses heures, alla plus loin, emporta par son élan de visionnaire: le message n'était plus important, la forme qui il prenait faisait toute la différence. La pensée vivement traduite en sons et en couleurs, le signe de l'image à trois (et à quatre, pourquoi pas) dimensions, allaient régner désormais sur l'homme entouré de lignes mouvantes, de néons abrutissants. Le bon livre ne serait plus qu'un souvenir, à classer avec les papyrus anciens. La radio et la télévision, l'une médium chaud et l'autre médium froid, les cassettes, les bandes magnétiques, voilà ce qui allait permettre de communiquer, bien plus vite qu'à l'aide d'un texte imprimé. La parole allait régner, seule et puissante, comme au temps des hommes de la préhistoire. La question était simplement de l'emballer convenablement pour l'expédier, à vive allure, vers son interlocuteur qui n'aurait qu'à la décoder. La pensée, le message, réduits à l'état de poulets congelés, quel cauchemar!

La bande dessinée, la réclame affriolante, le cinéma sans intrigue ni déroulement logique, le tout chargé d'impact visuel et violent étaient déjà, triomphants, parmi nous. Mourant devant l'incompréhension, le roman devenu le néo-roman, exercice onirique de l'esprit du romancier en proie à l'angoisse ontologique, allait disparaître, périmé. Pauvre Gutenberg! On n'avait plus besoin de lui, on allait l'oublier.

Je me lamentais. Mais deux choses m'ont redonné confiance. D'abord une déclaration de M. Robert Escarpit du journal Le Monde qui lors d'une conférence, exposa les avantages de la communication écrite "qui permet au lecteur d'intégrer sa pensée d'une manière supérieure à tout autre moyen". "L'imprimé n'est pas surclassé par la radio ou la télévision."

Plus tard, il y eut les réflexions à ce sujet de Simone de Beauvoir. Je n'ai mais pas tellement, jusqu'à ce jour, la Grande Sartrreuse. Sa froideur, son socialisme tout intellectuel, son parti-

pris politique, et ce que je crus être son manque de cœur (son livre sur la mort de sa mère m'avait scandalisé), m'avaient fait souvent voir cet écrivain sous un jour assez noir, antipathique. Mais ne voilà-t-il pas que son dernier livre "Tout compte fait" (Gallimard) la révèle enfin femme émouvante et vraie, résignée, sage. Dans ce livre elle dit: "L'image, qu'on se borne à voir, si elle suggère plus rapidement, n'a pas la place hautement privilégiée de l'écriture, pour ce qui est de transmettre le savoir." Autrement dit, l'image suggère, le message audio-visuel est vague, superficiel, alors que l'écriture explique et définit. Nous sommes bien les enfants de Gutenberg, nous ne le renions pas, ce bon père. Vive la Grande Sartrreuse! Un gros baiser sur son front existentieliste. En outre, je lis dans les journaux de France qu'elle vient d'aller consoler des belles de nuit en greve, réfugiées dans une église. Elle dans une église, donnant l'accroche aux pauvres filles à qui l'Etat français veut retirer le "gagne-pain" quotidien! Je n'en reviens pas. Elle, qui avouait dans son livre être plus sensible aux mots qu'aux images, s'est sentie émue par le triste sort de celles qui furent, en Macedoine, les messagères sacrées des dieux? Je vis en songe notre Simone courant, l'Étre et le Neant sous le bras, à la rescousse des modernes hétaires. Ce geste de compassion, plus sa défense de l'écriture, c'en fut trop: désormais ses incartades, je les lui pardonnerai.

Revenons au livre. Lire un livre, dans le silence de sa chambre, est un plaisir qu'on ne peut sous-estimer. Me connaissant-nous pas ainsi en détail les idées de l'auteur, mieux que pourront jamais nous les faire connaître les images multicolores et les bruits artificiels qui prétendent reconstruire un monde vu trop rapidement et trop en surface pour que la pensée ne s'en trouve pas dangereusement simplifiée.

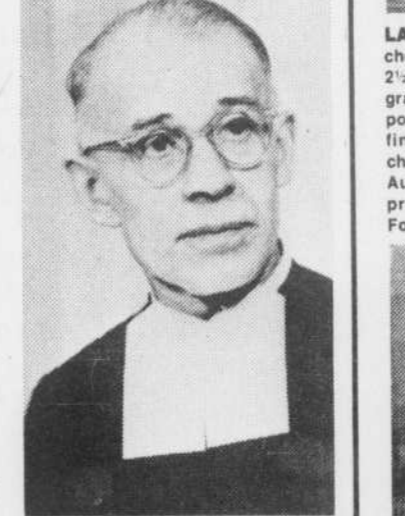
Peut-être, dans un avenir lointain, coifferons-nous un casque tétraphonique, allongés confortablement sur un lit ultra-moderne ou suspendus sur une couche d'air et pourrions-nous, bercés par une musique de fond, écouter une voix mélodieuse nous raconter Les Misérables, pendant que des images cérébrales, en couleur naturellement, se produiraient psychiquement dans notre tête. Mais cela, c'est de la science-fiction.

DÉCÈS

DOUCET. A Montréal, le 24 août 1975 à l'âge de 60 ans, est décédé, Frère Patrice Doucet (Lorenzo) C.S.C., religieux de St-Croix Les funérailles auront lieu le mardi, 26 août. Le convoi funéraire partira de la résidence Côte-des-Neiges 4994 Chemin Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph, où le service sera célébré à 2.00 p.m. Et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RIVARD, Pierre. A Montréal, le 22 août 1975 à l'âge de 52 ans est décédé M. Pierre Rivard, époux de Agnès Sicotte, père de Micheline et Benoît. Il laisse aussi sa mère, Mme Germaine Rivard, ses frères et sœurs: Claude, Jean, Monique, Francine (Mme Jean-Guy Jennings) et Jacques Bélanger. Les funérailles auront lieu mardi le 26. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie No 400 Henri-Bourassa pour se rendre à l'Oratoire St-Joseph, où le service sera célébré à 10.00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Décès du Frère Jean-Pierre ARNAUD, é.c. (Rolland-Arsène)



Le 23 août 1975, est décédé au Foyer De-La-Salle le Frère Jean-Pierre ARNAUD, é.c. (Rolland-Arsène), âgé de 87 ans. Né en France le 12 janvier 1888, il arriva au Canada en 1904, déjà novice chez les Frères des Ecoles Chrétiennes où il avait pris l'habit, à Besançon; il continua donc les étapes de sa formation religieuse à Maison-neuve. Il fera plus tard profession perpétuelle le 24 juillet 1916. Pendant près de soixante ans, il se donna comme professeur auprès de la jeunesse canadienne-française à Montréal (école Plessis, école St-Henri, école Chomedey), à Westmount (école St-Leon), au collège de Longueuil et à East Angus. Retraité à la maison de Longueuil-Normandie, il s'occupa de plantes et de reliure. Admis au Foyer De-La-Salle, Laval, il y a quelques mois, il y est décédé le 23 août. Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil, une sœur, plusieurs neveux et nièces, tous en France. Les funérailles auront lieu à la chapelle du Foyer, #300, Bord-de-l'Eau, Laval, le 26 août 1975 à 10h00. Le défunt sera inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, à Montréal.

POUR VENDRE OU ACHETER UNE PROPRIÉTÉ

CONSULTEZ NOS SPÉCIALISTES

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.



MAURICE GOULET
526-6655



JOSAPHAT GOULET
OUVERT LE DIMANCHE 3130 est Sherbrooke



ST-AIMÉ - Côté Richelieu, propriété de grand luxe, renovée à neuf, toute meublée. Idéal pour maison de convalescents. Comptant: \$60.000. Beaudry: 526-6655. Filiale H-6682.



LORRAINE: Bungalow brique et bois, 6 pièces, 3 chambres à coucher, salle à diner avec portes patio, grand terrain 75' x 100', abri d'auto avec entrée pavée, nombreux arbres. M. Cardinal: 526-6655. Filiale F-3070.



LASALLE: duplex semi-détaché, 1974. Bachelor au sous-sol, 2^e meublé, au 1^{er}: 165', très grandes pièces, entrée en tuile, porte-patio, intercom, sous-sol fini avec foyer, bar, toilette, chambre froide, garage double. Au 2^e, un grand 5^e pièces, une propriété impeccable. A voir. Fortier 666-7376. Filiale H-6552.



ST-FRANÇOIS: Bungalow, 7 pièces, grand terrain avec arbres fruitiers, sous-sol, laveuse-sécheuse, poêle, draperies et inclus chéssis et porte en aluminium. Sénécal, 526-6655. Filiale H-6630.



ST-FRANÇOIS: Bungalow pierre et brique, détaché, grand 5^e pièces, salle de jeux finie au sous-sol, plus salle de lavage et garage de 30 pieds profond. Portes et fenêtres aluminium. Grand terrain paysager et cour clôturée. A vous pour \$6.000 comptant. Gauthier, 526-6655. Filiale H-6678.



ANJOU: duplex semi-détaché, 2 grands logements de 5^e pièces, fenêtres en aluminium, sous-sol semi fini, garage double chauffé, près des centres d'achats, écoles et parc. Belle occasion. Mme Sénécal, 526-6655. Filiale H6546. (MLS).



BRÉBEUF - Parc Lafontaine, 2 x 4 et 1 x 3, très propre, 220 volts, cuisine moderne, payable \$100 par mois. Hypothèque \$11.000. Aubaine \$16.500. Comptant discutable. Monette, 526-6655. Filiale 6057.



ST-ESPRI: Cottage style canadien, construit 1971 avec matériaux de choix. Vendeur garderait balance de vente à 9%. Comptant: \$15.000. M.L.S. Beaudry, 526-6655. Filiale H-6649.



CARRIÈRE EN IMMEUBLE
Rejoignez-vous à une des plus progressives compagnies canadiennes françaises. L'expansion est telle, que nous cherchons des dames et des messieurs, avec ou sans expérience. Les candidats devront avoir l'ambition, le sens de la communication et posséder une automobile. Pour entrevue confidentielle.
MAURICE GOULET
526-6613 - 266-4276



LACHENAIE: Bungalow 27' x 34', construction 1972, aluminium et pierre artificielle, 5 pièces, sous-sol semi-fini, terrain 55' x 93' clôturé, rocaille en façade. Exclutif. Occasion: \$25.900. Fortier: 666-7376 ou 526-6655. Filiale H-6618.

IMMEUBLES GOULET REALTIES INC.

NOS BUREAUX SONT AUSSI OUVERTS LE SOIR, LES FINS DE SEMAINE ET LES JOURS FÉRIÉ!
SYSTEME DE VENTE GARANTIE. FINANCEMENT JUSQU'À 90%
ESTIMATION GRATUITE

Un des paradoxes des années 80

Les entreprises accueilleront plus de francophones mais ces derniers travailleront davantage en anglais

par **Gérald LeBlanc**

MONT-GABRIEL — En même temps qu'ils accéderont à la direction d'entreprises canadiennes et multinationales, les francophones du Québec seront amenés à utiliser l'anglais comme langue de travail.

Telle est la prévision paradoxale à laquelle arrive le président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger, quand il tente de prévoir le progrès de la francisation de l'entreprise au Québec durant les années 80.

«On arrive ainsi, a-t-il dit, à un paradoxe. Les chances des francophones d'accéder à des postes supérieurs étant meilleures, l'usage du français comme langue de travail ira en augmentant. Mais en même temps, dans une économie toujours ouverte, la présence d'un plus grand nombre de dirigeants d'entreprises, dont l'ensemble de l'activité n'est

pas limité au Québec, fera qu'un plus grand nombre de francophones utiliseront l'anglais dans une partie importante de leur travail.»

En compagnie des professeurs Michel Crozier de la Sorbonne et Louis-Marie Tremblay de l'Université de Montréal, M. Bélanger avait été chargé d'imaginer ce que serait «le travail», un des trois thèmes du colloque libéral du Mont-Gabriel, au Québec durant les années 80.

Si limitant au milieu de travail des dirigeants d'entreprise, M. Bélanger a dégagé six traits susceptibles de caractériser les années 80.

- La société québécoise de 1990 reflètera le conservatisme d'une nouvelle orthodoxie.
- La main-d'oeuvre y sera un bien rare.
- Les cadres et dirigeants seront sou-

mis à plus de concurrence.

- La structure d'entreprise sera plus autonome pour les activités québécoises d'entreprises canadiennes ou multinationales.

- Les décisions résulteront d'un échange plus grand à tous les niveaux et les politiques ainsi que leurs résultats feront l'objet d'une divulgation continue.

- Le français sera très largement présent dans la haute direction, mais le nombre de francophones utilisant l'anglais dans une partie importante de leur travail ira en augmentant.

L'émergence d'un nouveau conservatisme pour les années 80 est inscrit, selon M. Bélanger, dans la chute rapide du taux de natalité, qui bouleverse le portrait démographique du Québec depuis le début des années 60.

«La pyramide des âges, a-t-il dit, faisait

dans le passé récent, que les gens d'âge moyen, qui exerçaient le pouvoir, constituaient une minorité de la population totale. Cette minorité, d'une part, respectait les vœux que les anciens lui avaient transmis, après une assez longue attente, et, dans un système de suffrage universel, se préoccupait, d'autre part, de déceler et d'orienter, si elle le pouvait les tendances des jeunes qui constituaient la majorité montante.»

«Aujourd'hui, les jeunes adultes n'ont plus à se préoccuper d'une majorité montante, puisque les classes d'âge qui les suivent sont numériquement moins nombreuses. Cette majorité montante d'hier, qui dans le passé était toujours suivie d'une nouvelle majorité, a donc comme perspective de rester pour un bon nombre d'années le groupe le plus nombreux. Il y aura non seulement un

vieillessement de la population qui se fera sentir graduellement, mais un vieillissement qui fera que les mêmes personnes demeureront longtemps dans le groupe d'âge dominant. C'est ce que j'appellerai la majorité continue, ou la majorité perpétuelle à court terme.»

Les propositions de M. Bélanger, assez provocantes au chapitre du français et du conservatisme, ont suscité très peu de réactions parmi les participants au colloque libéral, tout comme celles de MM. Crozier et Tremblay.

Tout au plus, les participants ont soulevé quelques questions sur l'utilité de maintenir le droit de grève dans la société de demain. M. Crozier a répondu qu'il faudrait renoncer à tous les principes de base de nos sociétés libérales modernes si l'on voulait justifier le retrait du droit de grève.



M. Tremblay avait, de son côté, soulevé un autre sujet susceptible de soulever un débat sur la politisation des syndicats mais les participants n'ont pas relevé le défi. Le rôle politique que les syndicats ont été appelés à assumer découle en droite ligne, selon M. Tremblay, de la présence envahissante de l'Etat dans le monde du travail.

«Le syndicat, a-t-il dit, est nécessairement entraîné de plus en plus sur la scène politique et ceci à cause de l'importance de l'Etat comme employeur, comme agent de bien-être et comme agent ou planificateur dans le milieu économique.»

Selon **Herman Kahn**

Montréal deviendra le Singapour de l'Amérique du Nord

MONT-GABRIEL (par **Gérald LeBlanc**) — Dans sa boucle de futurologie, Herman Kahn voit déjà Montréal comme la Singapour de l'Amérique du Nord, où viendront se réfugier les dirigeants des multinationales en quête d'un milieu de vie plus humain que celui offert à New York et dans les autres grandes villes américaines.

Par sa filiale canadienne, en voie de formation à Montréal, le président du Hudson Institute de New York négocie d'ailleurs un contrat de \$100.000 avec le gouvernement du Québec afin de mener une étude permettant d'évaluer le rêve de M. Kahn.

Conférencier au colloque du Parti libéral du Québec, M. Kahn a soulevé la curiosité et l'intérêt de la presse en dévoilant la négociation de ce contrat que lui octroierait le gouvernement du Québec pour élaborer une politique attrayante pour les sièges sociaux des multinationales.

Soulignant que le projet n'avait pas encore reçu l'approbation du conseil du trésor québécois, M. Kahn a d'abord refusé d'en dire plus sur la nature de ce contrat de recherche. L'insistance des journalistes et sa propension à la parole aidant, le futurologue américain devait cependant préciser le rôle qu'il aimerait voir Montréal jouer pour les multinationales et l'institut de recherche prospective qu'il a fondé en 1961.

M. Kahn espère voir la filiale canadienne du Hudson Institute conquérir des univers refractaires à l'influence américaine. Soulignant que «le drapeau canadien est beaucoup mieux accepté dans le monde que le drapeau américain», M. Kahn estime qu'il sera facile d'attirer à la filiale canadienne de l'institut des chercheurs russes et américains, qui n'auraient jamais accepté de travailler pour un organisme américain.

Cette filiale canadienne pour laquelle M. Kahn nourrit de si grands espoirs existe cependant à peine dans la réalité. Sans conseil d'administration, incorporée au nom d'une direction provisoire de trois personnes, dont M. Claude Frenette, vice-président de Power Corporation, le Hudson Institute of Canada repose en fait sur les épaules de Mlle Marie-Josée Drouin, jeune femme associée au ministre fédéral Jean-Pierre Goyer avant de devenir la collaboratrice de M. Kahn.

M. Kahn espère que la filiale canadienne pourra travailler pour les gouvernements du Canada et de ses provinces comme la maison-mère le fait pour le gouvernement des USA, le plus gros client du Hudson Institute américain.

L'affaire semble d'ailleurs bien lancée puisque l'on négocie déjà un contrat de recherche avec le gouver-



Herman Kahn

nement du Québec, étude portant sur les multinationales et devant coûter environ \$100.000.

Interrogé par les journalistes, le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a dit qu'il avait été mis au courant de ce projet, il y a quelques mois mais qu'il n'en connaissait pas la nature exacte. Il a cependant admis en avoir parlé avec M. Kahn au cours du colloque du Mont-Gabriel.

M. Kahn s'est montré plus bavard. Si Toronto est la capitale industrielle et financière du Canada, Montréal pourrait, selon lui, devenir une sorte de capitale internationale en accueillant les sièges sociaux des multinationales américaines.

Il serait facile, selon lui, d'attacher les dirigeants des entreprises, de plus en plus réticents à vivre à New York ou dans les autres grandes villes américaines.

Poussant plus avant son rêve généreux, M. Kahn voit même Montréal devenir un Singapour de l'Amérique du Nord, une capitale internationale du capital américain.

Il faut signaler que pour M. Kahn les multinationales ne sont pas si puissantes qu'on le dit et peuvent facilement être contrôlées par les pays désireux de profiter de leur dynamisme.

Ce n'est d'ailleurs pas le seul point sur lequel M. Kahn partage les vues du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa. Comparant le projet du siècle de M. Bourassa, la baie James, à la célèbre muraille de Chine, M. Kahn l'a décrit comme le plus important projet d'investissement au monde.

«J'espère que mes amis journalistes ont retenu le message de cet éminent futurologue», ne manquant d'ailleurs pas d'ajouter M. Bourassa dans sa conférence, à la fin du colloque.

La famille, soumise à de fortes tensions, n'est pourtant pas en voie de disparaître

par **Michel Roy**

MONT-GABRIEL — Il est certain que la famille est soumise en Occident, et au Québec depuis une quinzaine d'années, à de très fortes tensions. Elle évolue et se transforme rapidement. Elle ne sera pas dans les années quatre-vingt, elle n'est déjà plus ce qu'elle fut autrefois. Mais, à l'encontre d'une opinion très répandue qui condamne la famille à la désintégration, les trois spécialistes invités par le Parti libéral du Québec à se prononcer sur les problèmes de la famille ne croient pas que celle-ci soit menacée au point d'être, comme beaucoup le disent, en voie de démantèlement. Au total, et sans sous-estimer les difficultés actuelles et futures, les trois professeurs panelistes manifestent plutôt un certain optimisme, malgré les échecs de plus en plus nombreux des jeunes ménages, malgré le taux élevé de divorce, malgré les formes que revêt parfois l'émancipation de la femme, malgré la dénatalité préoccupante au Québec, malgré l'avènement de nouvelles valeurs et la crise de civilisation qui déterminent des mutations profondes dans la société.

M. Philippe Aries, professeur à la faculté des sciences sociales à la Sorbonne, Mme Evelynne Lapiere-Adamcyk, professeur au département de démographie de l'Université de Montréal, et M. Hubert Guindon, professeur de sociologie à l'Université Concordia, ont fait durant plus de trois heures samedi après-midi une longue analyse des problèmes de la famille devant quelque 250 personnes qui, visiblement intéressées par le sujet, ont participé activement aux travaux de cet atelier. Interpellés, interrogés, consultés, parfois stimulés par cet auditoire, les trois experts — s'ils n'ont pas apporté de solutions aux innombrables problèmes suscités par les débats — ont en tout cas répondu aux attentes et alimenté la réflexion des libéraux réunis au Mont-Gabriel pour envisager les défis nouveaux des années quatre-vingt.

On aura noté avec quelle persistance plusieurs intervenants ont exprimé plus ou moins ouvertement au cours de cette séance les inquiétudes qu'ils éprouvent quant à l'état de la famille, aux facteurs qui l'ont modifiée, aux «dangers» qui la menacent, au sort des enfants des foyers désunis, aux conséquences déjà tangibles de la dénatalité québécoise, à l'accroissement notable des divorces, à la remise en question des valeurs traditionnelles.

La communication de Mme Lapiere-Adamcyk, percutante et bien documentée, a beaucoup retenu l'attention.

«On se plaît souvent à parler de l'effondrement de la famille, de ses difficultés, même de son éventuelle disparition, a-t-elle dit. Pourtant, au Québec, autour de 90% des femmes se marient, pourcentage qui d'ailleurs n'est atteint que par des générations assez récentes. La stabilité traditionnelle des familles semble mise en question par de nouvelles formes d'unions et par les divorces de plus en plus nombreux. Cependant, chez les jeunes qui se mettent rapidement en ménage sans être mariés, on observe qu'en général leur genre de vie ne s'éloigne guère, surtout quand l'union dure depuis quelque temps, de celui des couples mariés du même âge et de même milieu socio-économique, et certains tendent à légaliser leur union quand une naissance survient. Quant aux ménages communau-

taires, on connaît mal l'ampleur qu'ils ont prise: ils semblent demeurer un phénomène marginal.»

L'hypothèse que défendra Mme Adamcyk durant cette séance est en somme la suivante: pas plus que le divorce, les nouvelles formes d'unions ne constituent une grande menace; ce sont plutôt des formes d'adaptation, parfois traumatisantes, mais souvent aussi bénéfiques, d'un régime matrimonial qui fut trop rigide. Après l'échec d'un premier mariage, signale encore Mme Adamcyk, une nouvelle union se produit, une autre famille est créée «et le cercle, un instant fermé, se referme et offre de nouveau à ses membres l'équilibre affectif nécessaire à chacun.»

À la question qui vient spontanément à l'esprit, et que formulera du reste le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, — comment l'Etat peut-il aider la famille aujourd'hui et demain? — Mme Adamcyk répond qu'il n'existe pas de famille type en fonction de laquelle une politique familiale puisse être définie.

«Une politique de la famille, c'est un ensemble de mesures très diversifiées,

d'une grande souplesse qui permettront aux individus de bénéficier le plus possible des avantages de la vie de famille à quelque moment de sa vie; ce seront donc des mesures qui aideront les jeunes couples à former une famille, d'autres qui permettront aux couples d'avoir et d'élever des enfants qu'ils souhaitent sans pour autant sacrifier d'autres aspirations importantes; des mesures qui réduiront les difficultés de ceux qui voient leur foyer se briser; enfin, des mesures qui feront que les couples qui ont rendu à la société le service de préparer des nouveaux citoyens, ne se retrouvent pas dans des conditions de vie misérables.»

La conférencière, sur la base d'une enquête effectuée en 1971, montre que les femmes qui se sont mariées avant 1946 ont eu en moyenne plus de quatre enfants et que celles qui se sont mariées après 1965 prévoient en avoir environ 2,7, ce qui représente une réduction du tiers en 25 ans.

«Si la tendance à la baisse se poursuit, les couples québécois se dirigent rapidement vers le seuil à ne pas dépasser si on

Voir page 6: La famille

au gré du temps

Souveraine inculture

M. Bourassa n'avait pas du tout tort quand il renvoyait l'opposition et les journalistes au dictionnaire pour trouver la définition de sa souveraineté culturelle. Encore fallait-il savoir chercher.

Maintenant que le tout frais Sollicitateur général du Québec a donné une définition de la chose, tout s'éclaire. Il ne fallait pas regarder au mot «souveraineté» mais au vocable «culture», dont un proverbe japonais universellement connu dit: «La culture est tout ce qui reste dans l'homme quand il a tout oublié.»

Ainsi l'entend le premier ministre. La souveraineté culturelle, elle est ce qu'elle se doit d'être: les restes. Albert BRIE

Les problèmes mondiaux appellent des solutions humaines (Guernier)

MONT-GABRIEL (par **Michel Roy**) — M. Maurice Guernier, membre fondateur du Club de Rome, dans l'exposé qu'il a présenté au colloque du Parti libéral sur l'avenir du Québec, a beaucoup insisté sur la perspective dans laquelle il faut désormais situer les plus grands problèmes de l'humanité, l'alimentation, le tiers monde et la croissance économique.

«Tous ces problèmes, a-t-il dit, ne trouveront pas de solutions exclusivement économiques, ne trouveront pas de solutions exclusivement technologiques, mais ne trouveront que des solutions de type

humain, des solutions humaines.»

Il y aura toujours des inventions, des progrès technologiques, «mais le grand bond technologique que nous avons connu, je ne pense pas qu'il puisse se reproduire et, par conséquent, je ne pense pas qu'il faille s'attendre à des miracles de la technologie.»

Par exemple, à propos du problème de l'alimentation mondiale, que les savants, les spécialistes et le Club de Rome ont longuement étudié, «la solution économique n'est pas possible et la solution technologique n'est pas possible; il n'y a que

la solution humaine, et cette solution humaine, nous l'étudions à l'heure actuelle dans un grand projet que nous avons appelé: le projet des communautés villageoises.»

Le deuxième problème gigantesque de l'humanité est celui du tiers monde dont la population va doubler d'ici l'an 2.000. Il n'est plus possible d'envisager le recours aux solutions classiques qui consistent à faire croître les pays en voie de développement. La solution réaliste réside plutôt dans un développement du monde

Voir page 6: Les problèmes

Les bases de la fine cuisine en 10 leçons

Les mots, les instruments, les poids, les mesures, les techniques, l'art et la manière d'apprendre à cuisiner les plats les plus simples et les plus raffinés... c'est ce qu'enseigne le professeur Henri Bernard.

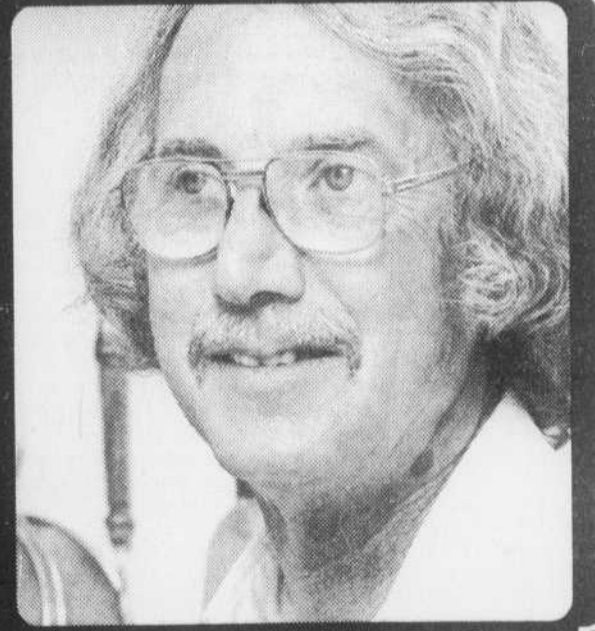
Début des cours: 26 août 1975
1 leçon d'essai
9 leçons théoriques et pratiques

Pour renseignements et prospectus: 843-6481

Institution culturelle détenant un permis de culture personnelle



2015, rue de la Montagne, Montréal, Québec



\$100,000

DE PLUS EN PRIX

LOTO PERFECTA

JEUDI 28 AOÛT

éditorial

Le pari du Mont-Gabriel

C'est au colloque du Mont-Orford, en août 1973, à peine deux mois avant les élections générales, que M. Bourassa avait lancé son slogan de la souveraineté culturelle. Deux ans plus tard, profitant d'un autre colloque organisé par son Parti ce week-end au Mont-Gabriel, le premier ministre a exposé avec une certaine clarté les objectifs qu'il cherche à atteindre derrière cette formule. Pour la première fois, il a transposé en termes concrets et constitutionnels le sens d'une démarche que l'abus des équivoques et des mots avait rendue incompréhensible, presque paradoxale.

M. Bourassa annonce en somme que le rattachement de la constitution et l'adoption d'une formule d'amendement, cette double opération que M. Trudeau tente de réaliser avec acharnement mais qui s'est à ce jour révélée impraticable, ne seront acceptables pour le Québec qu'à la condition que celui-ci se voit explicitement reconnaître le pouvoir et les moyens de garantir les droits de ce peuple à la culture française. Le premier ministre indique les trois secteurs dans lesquels ces pouvoirs lui paraissent indispensables: le développement et la protection de la langue, les communications et l'immigration.

Le premier ministre a aussi rappelé les raisons qui l'ont amené à formuler cette exigence au nom du Québec: le développement des moyens de communication modernes, la situation de notre taux de natalité et la difficulté croissante d'intégration des immigrants comportent en eux-mêmes des risques évidents pour l'avenir de notre collectivité. Et il ajoute: "Face à cette situation nouvelle, la question qui se pose est de savoir si le Québec peut s'en remettre à d'autres pour décider de la façon dont nous devons faire face aux changements survenus et à ceux qui s'annoncent."

Soucieux enfin de rassurer l'équipe québécoise qui dirige ce pays à Ottawa, M. Bourassa tient aussi à préciser que la bonne foi ou l'action des hommes en place au niveau fédéral n'est pas en cause, ni même les mérites d'une éventuelle relève. Le problème, souligne M. Bourassa, est au niveau des faits. "Quand nous parlons de souveraineté culturelle du Québec, nous ne cherchons pas de garantir contre les personnes, nous cherchons à protéger pour l'avenir les droits d'un peuple."

A lire le discours que vient de prononcer M. Bourassa au Mont-Gabriel et à entendre les explications qu'il a données par la suite en conférence de presse, on peut conclure que le premier ministre veut obtenir, non pas la "souveraineté" culturelle (ce mot prêterait toujours à confusion en régime fédéral), mais plutôt des garanties, inscrites dans la Constitution, à l'égard des droits culturels d'une collectivité. On pourrait reprendre ici l'expression de "sécurité culturelle", étant entendu qu'il ne s'agit pas pour le Québec d'intendre aux institutions culturelles fédérales (Conseil des arts, Radio-Canada, etc.) de subventionner la création, de soutenir des initiatives ar-

tistiques, d'octroyer des bourses, pas plus qu'il ne pourrait l'interdire à la Fondation Ford.

On ne manquera pas de noter d'autre part avec quelle insistance M. Bourassa a déclaré ensuite devant la presse que le Québec ne peut s'en remettre, pour obtenir les garanties qu'il sollicite, à un gouvernement (celui d'Ottawa) redevable à une autre majorité.

Nous touchons là l'essentiel du problème que le chef du gouvernement a posé en termes très nets hier. En effet, s'il obéit à toutes les exigences de sa logique, M. Bourassa devra éventuellement réclamer pour le Québec un droit de veto au sein du Conseil de la radio-télévision canadienne chaque fois que cet organisme fédéral voudra octroyer des permis d'exploitation de stations de radio et de télévision, ou d'antennes et de câblodistribution; droit de veto également à l'égard de toute décision ou de toute politique arrêtées par Radio-Canada et qui ne seraient pas conformes à l'idée que se fait le gouvernement du Québec du rôle culturel de cette société d'Etat. Et ainsi de suite pour d'autres organismes, exception étant faite des subventions, allocations, bourses et autres programmes de soutien à la création.

En exposant comme il vient de le faire ses objectifs constitutionnels dans le domaine culturel (car il en existe d'autres qui seront communiqués ultérieurement, n'en doutons pas), M. Bourassa étale du même coup ses profondes divergences avec le gouvernement fédéral, particulièrement avec les Québécois qui occupent à Ottawa la place que l'on sait.

MM. Trudeau, Pelletier et Marchand ont fait il y a 10 ans un pari dont l'esprit est diamétralement opposé à la thèse que M. Bourassa s'engage maintenant à défendre sur le front constitutionnel. Ils ont proclamé et soutenu sans désarmer que le gouvernement central doit assumer en totalité toutes les responsabilités que la constitution lui reconnaît, sans exclure les compétences de caractère culturel. Ils se sont de la sorte déclarés irréductiblement opposés à toute forme de statut particulier. Ils ont pris la résolution de défendre et de promouvoir les droits linguistiques et culturels.

On ne dénombre plus les déclarations de M. Trudeau sur cette question. Les garanties que réclame le Québec, Ottawa est là pour les lui offrir dans le domaine de ses compétences; les pouvoirs que revendique le Québec pour assurer sa personnalité culturelle, Ottawa ne négligera pas de les exercer lorsqu'ils relèvent de sa juridiction; pour le reste, il incombe au Québec d'assumer pleinement les responsabilités qui lui sont reconnues. Les francophones sont à Ottawa autant pour défendre le Québec que les autres provinces, répète souvent le premier ministre du Canada.

Or voici que M. Bourassa remet en cause cette problématique. C'est pourquoi le discours qu'il vient de faire au Mont-Gabriel est capital et risqué, à la limite, de modifier toute

la conjoncture politique au Québec. Quand il prétend que l'équipe actuellement en place à Ottawa le rassure tout à fait mais qu'il lui faut bien penser à l'avenir, c'est-à-dire à des lendemains moins libéraux et moins francophones, il s'attaque à toute la conception du fédéralisme que M. Trudeau s'est employé à faire prévaloir depuis 1965 et en vertu de laquelle, sans égard aux hommes qui l'animent, c'est le système fédéral lui-même qui est conçu pour protéger et promouvoir la personnalité culturelle du Québec.

Si M. Bourassa, qui connaît parfaitement le contexte actuel du fédéralisme et les convictions politiques de M. Trudeau, a quand même voulu courir le risque d'affronter le premier ministre du Canada sur le champ de bataille constitutionnel, c'est qu'il a sûrement d'excellentes raisons et, il faut le croire, une stratégie.

On peut retenir ici diverses hypothèses, mais la plus plausible semble reposer sur les récentes analyses que M. Bourassa et son entourage ont tirées de la situation politique et sociale du Québec.

Tout se passe en effet comme si le premier ministre avait acquis la conviction que le Québec allait, à plus ou moins longue échéance, basculer dans l'indépendance à moins que son gouvernement ne décide de prendre à sa charge l'une des dimensions du nationalisme qui s'exprime très fortement au Québec. Asses confusément depuis 1970, plus clairement depuis quelques mois, M. Bourassa rêve d'une nouvelle forme de fédéralisme, apparentée à la thèse confédérale dont M. L'Allier est le plus illustre défenseur, et qui conférerait au Québec une très large autonomie culturelle à laquelle il donne volontiers le nom de souveraineté. Il voudrait de la sorte enlever au Parti québécois l'indiscutable pouvoir de séduction qu'il exerce sur la jeunesse, les intellectuels et une fraction importante de la classe moyenne. M. Bourassa a bon espoir qu'en agissant de la sorte, il parviendra à maintenir le lien fédéral auquel il attache une valeur vitale pour le développement économique.

C'est l'idée dont il s'efforce de convaincre ses interlocuteurs fédéraux. Il n'y a pas réussi jusqu'à maintenant. Et il est douteux qu'il y parvienne dans ses conversations privées. Il a donc pris le parti d'engager publiquement le combat, d'énumérer froidement ses objectifs constitutionnels.

Avant de porter un jugement sur l'affrontement inattendu qui s'annonce, il reste à voir jusqu'à quel point M. Trudeau veut aller sur la voie des concessions de caractère constitutionnel sans compromettre sa conception du fédéralisme, et jusqu'à quel point M. Bourassa sera disposé à retirer sans toutefois renoncer aux principaux objectifs qu'il vient de proclamer.

Michel ROY

Une alternative dont il faut sortir Intellectuel manchot ou manuel robot

par PIERRE CAMUSAT

M. Pierre Camusat, pédagogue français, était l'invité de l'université du Québec à Hull, au cours du mois d'août. M. Camusat a exposé à une trentaine de psychologues et de professeurs de l'Outaouais les éléments de la technique de formation psychogestuelle qu'il a mise au point au cours des quinze dernières années. Le texte suivant a été préparé pour expliquer sa méthode.

"Pour combattre les effets d'une culture traditionnellement livresque qui aboutit bien souvent à une méconnaissance des réalités de notre temps, il faudra bien redonner à la "Main" la place de premier choix qu'elle a occupée pendant des siècles dans le développement de l'intelligence."

Depuis l'avènement de l'Ere Industrielle on a délibérément dissocié la formation de l'esprit de celle de la main. On a en fait divisé des individus en deux catégories: les "Intellectuels" et les "Manuels"; les premiers étant faits pour penser, les seconds pour exécuter sans chercher à comprendre.

Et on s'étonne que nos grands esprits qui ne se sont jamais mesurés avec la matière soient en dehors des réalités.

On s'étonne aussi de découvrir à quel point le "Manuel" que l'on a éloigné de toute spéculation intellectuelle, peut agir sans réfléchir.

Il faudra bien payer, et cela commence, les méfaits d'une division du travail appliquée à la formation des hommes, qui crée soit des "Intellectuels Manchots" soit des "Manuels Robots".

Il y a une cinquantaine d'années l'éducateur Albert Thiery réclamaient "Une véritable éducation populaire basée sur le travail et non sur le bavardage". Il ne semble guère avoir été entendu.

La meilleure école de rigueur, qualité absente chez tant de "penseurs", est l'école de la Main.

On ne triche pas avec la matière. Confronté à elle, il n'y a pas de fuite possible. Ou la dompte ou on est dompté. Le coup de burin maladroit du sculpteur ne pardonne pas. Le rattrapage est impossible. Il n'en est malheureusement pas de même avec les mots. "C'est bien ce que je disais" affirme le sophiste qui précisément vient de prouver le contraire.

Apprendre les arts de la main, c'est apprendre la rigueur.

Par ailleurs, il faut bien reconnaître que de plus en plus, l'avenir n'est pas à ceux qui cumulent les diplômes, mais à ceux qui sauront se servir intelligemment de leurs dix doigts. Il n'est pas sûr en convaincre que de voir la surenchère des salaires des gens de métiers, qu'ils soient plombiers, couvreurs, électriciens ou garagistes.

Dans la pratique, tout élève jugé inapte à poursuivre des études est automatiquement dirigé vers les travaux manuels, comme si ces derniers ne requerraient pas l'usage de l'intelligence... Or, à l'usage, on s'aperçoit que des enfants peu doués pour les spéculations intellectuelles sont, la plupart du temps, maladroits.

Contrairement à toute logique, lorsqu'il s'agit de former un jeune garçon à un métier manuel, on ne lui fait subir aucun entraîne-

ment préalable, aucune gymnastique des mains" comparable à la gymnastique intellectuelle chère aux études classiques ou à l'entraînement préalable à tout sport, qu'il soit compétitif ou non. Il aborde donc son futur métier sans adresse, sans sûreté de mains, sans vivacité des gestes, sans méthode de travail. Certes, il les acquerra par la force des choses, mais... que de temps et d'énergie perdus.

Donner une formation gestuelle générale à de futurs manuels, nous semble beaucoup plus important que de les entraîner à des gestes spécialisés, inutilisables dans d'autres métiers. La Formation Psycho-Gestuelle dégage les qualités à développer pour former un apprenti habile, indépendamment de toute spécialisation, en particulier la finesse du toucher, la précision des gestes, la sûreté de main, la rapidité des mouvements, l'interdépendance des deux mains, le soin. Les exercices permettent en outre de développer, non seulement ces qualités purement manuelles, mais également la méthode, la compréhension, la logique, la mémoire visuelle, le sens spatial.

Psi le premier groupe (finesse du toucher, précision des gestes, etc.) concerne les exercices destinés à donner à l'apprenti l'habileté manuelle que requiert son métier, le second groupe (méthode, compréhension, etc.) est destiné à lui en donner l'intelligence.

On n'a pas manqué de nous faire remarquer que, si la Formation Psycho-Gestuelle peut avoir un intérêt certain pour des enfants plus ou moins doués et incapables d'accrocher aux méthodes scolaires traditionnelles, on ne voit pas ce qu'elle peut amener aux enfants normalement doués et, à plus forte raison, à ceux qui sont destinés à entreprendre des études de longue durée, comme s'il n'y avait pas une interdépendance étroite entre la main et le cerveau.

Il y a une telle déformation dans la manière de concevoir les professions dites "intellectuelles", qu'on oublie le rôle de la main dans celles qui exigent méthode, adresse, précision, rapidité, comme le métier de chirurgien par exemple.

Et que dire de ces ingénieurs capables de concevoir de merveilleux mécanismes proprement irréalisables, faute d'avoir été montés par leur créateur? Qui n'a pas entendu un garagiste déclarer, après de vains efforts pour changer les bougies d'une certaine voiture: "Je voudrais bien connaître le niais qui a paté cette ca?"

Et oui, le mépris des "intellectuels" vis-à-vis des "manuels" est devenu tel qu'ils finiront par regarder comme anormal celui d'entre eux capables de se servir de ses dix doigts.

On lance constamment des campagnes mondiales contre l'analphabétisme... Bravo! Mais ne pourrait-on pas, parallèlement, remettre en honneur les métiers manuels, plutôt que d'en dégoûter toute la jeunesse?...

A mon sens, une coordination parfaite "main-cerveau" doit prévaloir aux études ultérieures, qu'elles soient classiques ou techniques. Aussi combattons-nous pour que tous les jeunes, quels qu'ils soient, puissent acquérir une "culture générale de geste".

bloc-notes

Au rendez-vous du Nord au Sud

Tous ceux qui prétendaient, lors de la phase aigüe de la crise de l'énergie, que le système international et les économies occidentales qui le sous-tendent, étaient assez souples pour absorber le puissant choc du renchérissement du pétrole et de l'embargo, faisaient figure d'optimistes incrotables. C'est à coups de milliards de pétrodollars anticipés qu'on démolissait leur raisonnement, entraînant un double durcissement: celui du tiers monde dont l'OPEP devenait le fer de lance, et celui des consommateurs dont les Etats-Unis prenaient la tête pour briser le cartel du pétrole.

Pourtant, certains rêveurs — en l'occurrence, on peut se vanter d'en être — espéraient que ce choc serait salutaire par la prise de conscience qu'il aurait dû susciter, et aboutir à une amélioration fondamentale d'un système international ayant surtout servi à drainer, sans contrepartie équitable, les ressources du Sud vers le Nord insatiable.

La crise aujourd'hui est en passe d'être résolue. Pour certains, c'est comme l'accoutumance à un poison; pour d'autres, c'est un moins être. Mais force est de reconnaître que l'éroulement ne s'est pas produit et qu'à mesure où les consommateurs se relevaient, les producteurs se retrouvaient moins riches, pris dans le cercle vicieux qui fait que les hausses qu'ils décrètent rejettent sur eux par le biais des biens d'équipement et de services qu'ils importent.

Tout ceci pour dire que jeudi dernier, Paris a remis un mémorandum aux participants à la conférence avortée d'avril dernier, en prévision d'une conférence dite Nord-Sud devant se tenir vers la mi-octobre à Paris. Les destinataires de la note sont la CEE, les Etats-Unis et le Japon pour les pays industrialisés; l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Brésil, l'Inde, l'Iran, le Venezuela et le Zaïre pour le tiers monde ou pays en voie de développement.

Ainsi, cette conférence tant attendue, à défaut de laquelle le monde s'en serait allé à la confrontation générale, se tiendra, début 76 probablement, et sans doute à Genève, les préliminaires d'octobre à Paris n'étant destinés qu'à mettre au point les modalités de cette conférence mondiale. On l'a déjà dit, et Paris dit-on l'a répété jeudi par son référendum, cette conférence a été rendue possible parce que les pays industrialisés ont donné largement satisfaction aux pays en voie de développement. Ainsi, la précédente réunion avait échoué en raison d'une double intransigence, celle de l'Algérie et des Etats-Unis

(pour "personnaliser" le débat), la première insistant pour un "dialogue global", et les seconds insistant pour un dialogue sur le pétrole à l'exclusion des autres matières premières. Il était entendu pour le tiers monde qu'on ne pouvait, non plus, dissocier l'énergie fournie du développement attendu. Aujourd'hui, on se plaint à reconnaître qu'un compromis favorable aux thèses du tiers monde s'est dégagé, qui fera que la conférence Nord-Sud aura quatre commissions séparées, d'égale importance, portant sur l'énergie, le développement, les matières premières et enfin les finances. Sur ce dernier point, un débat oppose le Nord, qui veut limiter cette table aux seuls problèmes financiers, à certains producteurs de pétrole, dont l'Arabie, qui veulent y aborder des questions monétaires. Nous ne nous arrêtons pas sur ce dernier point, notre propos étant de souligner un paradoxe: allant en apparence au-devant des doléances du tiers monde, le Nord a au fond réussi à obtenir ce qu'il voulait, et le Sud, en particulier l'OPEP, n'a pratiquement plus les moyens de se débiter.

Ainsi, non seulement le débat va s'ouvrir au moment où les réalités économiques de l'heure mettent les pays industrialisés en position de force, mais la formule même du présumé compromis les privilègie. Le canevass proposé, dans l'absolu, est brillant, mais en pratique, ça équivaut à jouer avec des dés pipés. Le raisonnement semble être le suivant: dans la mesure où les pays industrialisés étaient soucieux d'éviter que le blocage du dossier développement alimentaire, ou du dossier matières premières, n'hypothèque la négociation purement énergétique, il fallait les dissocier. Ne pouvant le faire, et ayant échoué dans leur tentative de faire de la conférence une table centrale assortie de "tablettes" sans objectif précis, ils ont apparemment maillé leur formule en compromis en faveur du tiers monde. Il ne faut pas oublier que la dernière trouvaille a été faite à l'Agence internationale de l'énergie, chose qu'on n'avait pas manqué de relever à l'époque. Aujourd'hui donc, les tables étant en principe égales en importance mais absolument indépendantes, rien n'empêchera de faire progresser celle sur l'énergie, alors que les trois autres pourront piétiner tant et plus. Nous ne disons pas qu'elles piétineront sûrement, mais nous soulignons que le Nord pourra arracher à cette table centrale des accords avantageux, sans pour autant avoir à en concéder la contre-partie à l'une des autres tables.

En pratique donc, le statut précis de chacune des commissions fait que le pétrole pourra être débattu sans être hypothéqué par le développement et les matières premières. Le fait est que le Sud n'a probablement pas les moyens de s'offrir le luxe d'un refus, et fera porter ses exigences au niveau de la représentation du tiers monde à la conférence, montant en épingle tout ce qui pourra entretenir la fiction d'une victoire politique.

Ayant raté le coche par son intransigence nourrie à l'ivresse du pétrole, le Sud se trouve aujourd'hui, avec un Nord ayant surmonté sa panique, à se rendre à un rendez-vous qui a toutes les chances non de promouvoir un "ordre économique plus juste" mais de consolider un système que des ajustements de détail auront rendu plus souple, donc plus efficace.

Georges VIGNY

Que faisait le surintendant?

Westgate Realities n'avait pas un nom abusivement français mais, n'en déplaise aux poseurs d'étiquettes et d'apparences, son fondateur migrant avait su en dix ans faire plus de place aux indigènes dans les cadres de son entreprise que plusieurs de ses prestigieux concurrents.

Cela n'excuse pas M. Steven Peizler, son président et propriétaire, d'en avoir pris large avec la loi du courtoisie immobilière. Mais n'est-ce pas pour le moins paradoxal qu'encore une fois la vigilance du gouvernement de Québec ne trouve à s'employer que pour ruiner une entreprise plus ouverte à la société québécoise?

On ne saurait reprocher au surintendant chargé d'appliquer la loi, M. Réal Martel, d'avoir agi conformément à son mandat. Québec se traîne trop souvent les pieds dans trop de lois et de règlements pour qu'on le blâme quand il passe à l'action. Mais il est étrange, dans ce cas-ci, que l'on n'ait agi qu'au moment où la pratique répréhensible allait entraîner dans la ruine toute l'entreprise. Il était nécessaire de protéger le public aussi bien contre Westgate commença modestement son essor qu'au moment où cette compagnie réussit à se hisser au sommet du marché de la région de Montréal.

M. Martel, le nouveau surintendant, a hérité d'une situation qu'il n'avait pas créée. Mais que faisaient donc ses prédécesseurs? Ou sont-ils aujourd'hui? Qui profite de cette troublante

négligence de l'administration de Québec? A l'heure où des manoeuvres inflationnistes tendent à faire grimper le coût des immeubles résidentiels dans le marché de Montréal, qui va bénéficier de cette opportune élimination d'un gros courtier? Sûrement pas les quelque 700 agents de Westgate ni les particuliers qui recourent aux services des courtiers.

La chasse aux affiches!

L'administration Drapeau a perdu son procès avec le quotidien "The Gazette" au sujet de l'interdiction des boîtes à journaux, mais, entêtée, elle n'a pas renoncé à sa manie d'imposer dans les rues un ordre d'autant plus sévère qu'est plus profond le désordre qu'on tente ainsi de masquer.

De toutes les pollutions qui assaillent les Montréalais et les visiteurs, la plus innocente est bien l'étalage des affiches collées un peu partout par les organisations les plus diverses. Il n'est du reste pire affiche que cet "interdit d'afficher" qui dépare ici et là les murs que la Ville a entrepris de rendre bien inutilement immaculés.

Au lieu de gaspiller des fonds publics dans des campagnes d'embellissement qui masquent les plaies hideuses de la métropole plutôt que de les guérir, la Ville devrait s'employer à réduire les agressions sonores et olfactives de plus en plus brutales qui assaillent les habitants.

Les fonctionnaires en mal d'assouvir leur instinct de répression devraient plutôt s'employer à supprimer les "silencieux" au vacarme infernal, ces courses de bolides aux pneus criards, ces effluves nauséabondes qui pèsent sur des quartiers entiers, ces terrains vagues où s'empilent des rebuts aussi disgracieux que dangereux, ces portes et fenêtres barricadées qui annoncent la mort de certains quartiers, ces trous d'asphaltes et ces bancs mal placés qui perturbent la circulation, et tous ces mille et une choses qui contribuent à la dégradation de la vie urbaine à Montréal.

Mais non! Il faut s'en prendre à ce qui ne fait de tort à personne. Aux expressions multiformes de la vie artistique et politique de la mosaïque métropolitaine. A tout ce qui rappelle de près ou de loin l'exécration libérée de penser et de dire, l'imprévisible droit de publier et de manifester. "Tout ce qui bouge" même dans l'immobilière affiche!

Voir page 6: Bloc-notes
Jean-Claude LECLERC

Quelles modifications le Dr Roy souhaite-t-il?

Monsieur le rédacteur,

Le Devoir du 7 août courant nous livrait une lettre de M. Augustin Roy, président-secrétaire général de la Corporation des médecins du Québec au sujet de l'avortement.

D'un côté, ce médecin ne favorise pas l'avortement sur demande. D'un autre côté, il affirme que la loi actuelle est "mauvaise" et il souhaite l'adoption d'une loi "juste". Cette affirmation et ce souhait

me laissent perplexes. S'il en est ainsi, pourquoi alors la corporation des médecins du Québec n'a-t-elle pas soumis au législateur ses observations en vue de faire modifier l'article 251 du code criminel? Pour ma part, j'ai beau relire cet article, je n'arrive pas aux mêmes conclusions que M. Roy.

M. Roy devrait nous dire expressément quelles modifications il propose au législateur au sujet de cet article. Que suggère-t-il pour que la

loi ne soit pas "bafouée", "violée", etc. tout en restant logique avec lui-même, c'est-à-dire en ne favorisant pas l'avortement sur demande?

Enfin, serait-ce trop lui demander de nous donner les chiffres officiels respectifs de mortalité maternelle due aux avortements légaux et illégaux au Québec depuis 1969, année du dernier amendement à l'article 251?

Aurélien BOISVERT,
Montréal, le 9 août 1975

A M. Pierre Bourgault

Dans son édition du lundi, 18 août 75, Le Droit d'Ottawa donne généralement audience à des propos de Pierre Bourgault recueillis le 26 juin dernier à son domicile de Montréal: "Michel Gratton rencontre Pierre Bourgault: une conversation avec un gars dangereux malgré lui". Après avoir pris connaissance de cette entrevue, ma première réaction fut: "Pas encore lui!"

Je l'avoue, ses paroles sont toujours alarmantes; mais, cette fois, ce n'est pas tant par le ton percutant qu'il fait autorité, que par l'observation perspicace de la société où l'on vit et par l'espèce de patience et de compréhension dont il fait preuve: "Quand je vois des gens heureux, quelle que soit leur condition, je perds toute envie de leur imposer quelque révolution

que ce soit." D'autres auront remarqué davantage sa critique du leadership de Lévesque. Moi, je soulignerai: "Sur la montagne..." c'était un groupe qui s'amusait mais qui n'était pas heureux. Ça se sentait. Parce qu'on sentait fort bien que cette réalité qui existait sur la montagne n'existait pas quotidiennement... donc c'était partiellement une illusion."

Le Parti québécois comme tel pourra bien réiterer à tous les deux ans sa politique de la langue avec de fortes majorités. Et je serai probablement de ce bord-là. Mais, je ne pourrais oublier cet effort de modestie: "Ce n'est pas dans ma nature de manifester d'avoir du courage." Evidemment, une image de force, ça demeure une image de violence; cependant, je redouterais maintenant davantage une image de "gars

ben ordinaire" dans laquelle on croirait se reconnaître...

Qu'on le veuille ou non, Pierre Bourgault n'est pas un indépendantiste quelconque comme moi et cent mille autres... C'est un titan à qui on ose à peine chuchoter: "Eh!!!" Et c'est le genre de réaction que je peux me permettre: "Pait! Pierre Bourgault! L'adversaire, c'est le gouvernement Bourassa... Dans Le Jour des 9-10 et 11 juillet dernier, le Parti québécois a fait un bilan sévère des 5 ans du régime Bourassa... C'est ça qui est à l'ordre du jour! Pas les 7 ans du Parti québécois sous la présidence de René Lévesque! Votre opinion est vraie, mais ce n'est pas ça dont les gens du Québec ont le plus envie actuellement... Néanmoins, c'est bon!"

Rejean BRQUILLETTE,
LaSalle, le 20 août 1975.

A propos du conflit de la câblo-distribution

M. Yves Demers,
député de Duvernay,

Québec est une honte. C'est la division purement idéologique de gens de chez nous qui se détruisent et affaiblissent notre collectivité.

En tant que Canadien français et Québécois, je vous prie d'intervenir auprès de votre gouvernement en tant que Canadien français et Québécois.

Il faut que votre gouvernement cesse de prendre une part d'impôt trop grande et cesse d'intervenir dans tous les domaines. Cela n'est pas à mon sens dans le meilleur intérêt de notre groupe ethnique, ni dans celui du Canada tout entier, à moins que vous ne soyez au fond de vous-même désintéressé du fait, français au pays et que vous soyez naïf au point de croire qu'il vaille mieux que le groupe majoritaire anglophone défende toujours les intérêts de l'ethnie francophone, d'une façon désintéressée, pure et angélique même lorsqu'il y a conflit avec ses intérêts.

Le conflit de pouvoir Pelletier-Hardy, Ottawa-Québec, Canadien français au service d'Ottawa contre Canadien français au service de

nada, Cela le fera évoluer. Changer un système politique dans la paix et la démocratie peut améliorer le bien-être des gens du pays. Le pays n'est pas un système politique. Voilà ce qu'il vous faut comprendre, vous, libéraux du "Québec", à moins que vous n'ayez des intérêts qui passent avant ceux de la collectivité qui vous a élus ou que vous ne croyiez pas à l'existence d'une telle collectivité.

Travailler à l'épanouissement du Québec ne détruira jamais le Canada.
Léol LAURIN,
ingénieur
Laval, le 18 août 1975.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 avril 1910.
Directeur et rédacteur en chef, Claude Ryan.
Rédacteur en chef adjoint, Michel Roy.
Directeur de l'information, Jean-François.
Trésorier, Bernard Larocque.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2T 1A1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dans les lettres postales à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse-Canada est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$45 par année, six mois \$25. A l'étranger: \$50 par année, six mois \$28. Vous mois, \$16. Edition du samedi: \$15 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par jour: \$1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste en vertu de la demande, Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Le réveil des minorités nationales en France

2) Naguère conservateur, le nationalisme occitan allie revendications sociales et objectifs nationaux

par DENIS MONIÈRE
collaboration spéciale

La prise de conscience occitane n'en est qu'à ses débuts et l'unanimité n'est pas faite sur les perspectives d'avenir du mouvement occitan. Pour beaucoup l'Occitanie est chose du passé, objet de folklore et c'est avec un sourire condescendant et ironique qu'ils parlent de l'Occitanie. Pour d'autres, c'est une question essentiellement culturelle qui peut se résoudre à l'intérieur des cadres institutionnels classiques. Ceux-là sont probablement la majorité qui en silence approuvent la combativité des jeunes mais qui publiquement se disent sceptiques quant aux solutions proposées. Enfin il y a ceux qui sont engagés dans la lutte: paysans, étudiants et intellectuels qui sont plus politisés et articulent diverses revendications.

Sur le plan culturel, ils demandent la revalorisation de la culture occitane par l'enseignement de la langue et l'histoire occitanes à l'école. Sur le plan économique, ils revendiquent le droit pour les Occitans de gérer les richesses de leur pays pour que l'utilisation et la transformation des ressources du sol et du sous-sol se fassent sur place, ce qui évitera le chômage et l'exode. Cette décolonisation, disent les militants occitans, ne pourra se faire que dans le cadre du socialisme.

vités sociales, économiques et culturelles. Ce projet exige une redéfinition de la structure politique et administrative de la France mais n'implique pas la transmission de tous les pouvoirs aux Occitans. Enfin il y a ceux qui estiment que seule l'indépendance politique de l'Occitanie pourra apporter une véritable décolonisation économique et culturelle, ce qui n'exclut nullement la collaboration avec les autres minorités opprimées en France.

Il faut aussi mentionner en dernier lieu une frange non négligeable pour qui le combat occitan est avant tout le combat pour l'écologie, pour la préservation de la nature et d'un mode de vie réalisant la qualité de la vie et l'harmonie entre la ville et la campagne, pour un monde habitable et pacifique. Cette tendance gauchiste lutte surtout contre l'établissement de centrales atomiques dans l'Aude. C'est la branche antimilitariste et anarchiste du mouvement occitan.

C'est donc à travers ces orientations diverses mais non contradictoires que se développe la prise de conscience occitane. Le sens de ces revendications se précisera à travers la description des organisations politiques qui actualisent le mouvement. Fondamentalement, ce que veulent les Occitans, c'est de pouvoir vivre dans leur pays, en orienter le développement comme ils l'entendent, c'est-à-dire pouvoir s'auto-déterminer et s'épanouir en tant que collectivité.

une affaire d'intellectuels et de notables.

Mais depuis 1968, les choses ont grandement évolué. Le nationalisme minoritaire s'est dégagé de sa gangue historique et s'est radicalisé en faisant coïncider défense des ethnies et socialisme et aussi en passant à l'action. On pourra voir à travers la description des principaux mouvements occitans contemporains comment s'est faite cette radicalisation et comment a été levée l'hypothèque d'un passé droitier et collaborateur.

Au début des années 60 est fondé le Parti Nationaliste Occitan. Ses deux caractéristiques principales sont le pragmatisme: il soutient le FLN lors de la guerre d'Algérie, puis recrute ensuite d'anciens membres de l'OAS, il se déclare gaulliste puis en mai 68 se présente comme gauchiste; et le confusionnisme idéologique se réclamant sur le plan philosophique à la fois de Maurras et de Marx. Il n'est pas non plus dépourvu de tendances racistes. Le PNO pose comme objectif primordial l'indépendance nationale. C'est le préalable à toutes les autres revendications. Ce parti a peu de membres. Il ne s'engage presque jamais dans des actions directes, se contentant de récupérer au niveau du discours les luttes des autres. On peut le considérer comme étant à droite sur l'échiquier des forces politiques occitanes. Sa principale contribution à l'histoire politique de l'Occitanie a été d'oser se dire séparatiste et de réclamer l'Occitanie libre. Il a fait connaître l'existence du problème occitan.

conscience de l'identité occitane. Sa base sociale est aussi constituée d'intellectuels et d'écrivains.

Reconnaissant l'insuffisance de ses analyses et de son organisation, le Comité Occitan d'Etudes et d'Action se transforme en 1971 et devient Lutte Occitane. Cette mutation manifeste une radicalisation du mouvement qui est bien exprimée dans sa plate-forme politique: "Notre terrain est celui de la lutte des classes menée par les travailleurs occitans contre la double exploitation capitaliste et nationale. Nous luttons pour une organisation de classe autonome (c'est-à-dire occitane) dans laquelle l'ensemble des classes populaires occitanes se reconnaît. Pour une organisation capable de mener en Occitanie la lutte pour le droit des Occitans à vivre dans leur pays, de leur travail, dans le respect de leur personnalité culturelle, pour la décolonisation, contre le gaspillage des ressources matérielles et humaines, contre la déportation des jeunes." Lutte Occitane refuse le nationalisme indépendantiste, elle vise à détruire l'Etat capitaliste français et à instaurer un nouveau pouvoir par le prolétariat et les peuples opprimés dans le cadre du socialisme autogestionnaire. Comme pour l'instant ce groupe n'est pas encore parti politique, ses membres viennent surtout des partis de gauche: Parti Socialiste, Parti Communiste et Parti Socialiste Unifié dont il cherche à obtenir le soutien.

Dernièrement, à l'occasion de l'élection présidentielle française où un candidat occitan n'a pu se présenter en raison d'une technicité juridique, s'est formé un autre mouvement: Volem Viure al Pais qui veut être un mouvement politico-culturel occitan de masse, autonome et socialiste. Le programme de ce mouvement est contenu dans son nom: "Nous voulons vivre au pays. Pour pouvoir vivre au pays, pour ne plus être forcés de subir la misère pour les plus âgés, ou d'avoir à choisir entre

la résignation sur place et l'exode pour les plus jeunes, nous voulons construire ici une société différente, juste et prospère. Nous sommes une nationalité populaire, et ce sont les classes populaires qui parlent notre langue; l'Occitanie que nous construisons leur appartient." Pour atteindre l'objectif de l'Occitanie socialiste, ce mouvement estime qu'il est nécessaire de rassembler plutôt que de diviser. Les comités V.V.A.P. veulent regrouper sur une base large paysans, ouvriers, artisans, syndicalistes, militants politiques progressistes, intellectuels etc., tous ceux qui disent non à la destruction de l'économie et de la culture occitane par le capitalisme moderne, ceux qui refusent la transformation de l'Occitanie en jardin public de l'Europe des trusts.

Mais pour l'instant, on ne peut encore parler de liaison entre le front prolétarien et le front d'émancipation ethnique, car les partis politiques traditionnels tel le Parti Communiste s'en tenant à un réformisme régionaliste font obstacle à cette jonction. Seul le Parti Socialiste Unifié a reconnu en 1971 le droit à la séparation des peuples soumis de l'hexagone. Cependant il n'existe aucune force politique autonome capable de concrétiser ce droit et les mouvements nationalistes qui viennent à peine de franchir le seuil de la crédibilité ne se sentent pas prêts à concurrencer directement les organisations politiques "nationales". Cette situation n'est pas sans entretenir une certaine ambiguïté sur le plan de la définition des tâches politiques. Dans l'état actuel des choses, le mouvement occitan axe sa stratégie sur l'information et la participation aux luttes concrètes menées par les paysans qui sont pour l'instant la véritable expression de l'existence politique du mouvement occitan.

que se manifestent la solidarité et la conscience régionale.

Les viticulteurs ont été jusqu'à présent le fer de lance de la révolte occitane. Par leurs luttes, ils ont exprimé la situation coloniale de l'Occitanie. Depuis des générations, les viticulteurs vivent avec un sécateur d'une main et une bande-roule de l'autre pour élever leurs revendications jusqu'aux technocrates de Paris et de Bruxelles qui décident sans tenir compte des besoins et des intérêts du vigneron. Les viticulteurs sont en colère parce qu'ils n'arrivent pas à vendre leur production, ne peuvent rencontrer leurs échéances, s'endettent ou laissent déperir leur exploitation et un jour ou l'autre sont forcés de vendre et de s'exiler. Le problème est simple. La France produit déjà beaucoup de vin et en vertu des accords du Marché Commun elle importe en masse du vin italien dont le coût de revient est plus bas et la qualité moindre. Un vigneron de l'Aude se plaint en ces termes: "Nous sommes dans un système où la qualité est pénalisée. Autrement dit, plus vous cherchez à faire bon, moins vous gagnez d'argent."

Pour obtenir la suspension des importations de vins italiens, les viticulteurs ont organisé des manifestations (80.000 personnes à Béziers), occupé la cathédrale de Montpellier et barré des routes. Dans ces manifestations, on s'en prenait au pouvoir central, aux grands négociants et à la Commission européenne du vin et on situait cette lutte dans la problématique régionaliste, comme en témoignent les slogans lancés à ces occasions: "Ôme d'oc leva te", "Occitans tous debout", "Peuple occitan, réveille-toi, tu dois imposer à l'Etat central tes revendications." On ne se gêne pas aussi pour parler et chanter dans la langue du pays afin de renforcer la solidarité et de démontrer sa différence. Pour les militants occitans ces manifestations sont significatives du développement de la prise de conscience de l'identité occitane.



l'environnement; et en raison de sa dimension globale, touchant de multiples aspects de la vie politique française, cette lutte eut une répercussion nationale, et reçut le soutien de nombreuses organisations. Elle contribua à diffuser le problème de la minorité occitane et ce qui est peut-être plus important elle ébranla chez beaucoup le complexe d'infériorité et la honte d'être occitan.

Conclusion
Les mouvements nationalistes en France ne sont pas tous au même stade de développement. Certains comme les Bretons et les Basques sont organisés depuis longtemps et mènent une lutte active en vue d'une libération nationale sans équivoque. D'autres comme les Occitans n'en sont qu'à la prise de conscience de leur identité et n'ont pas encore adopté de perspectives politiques claires. Mais au-delà de ces diversités, il n'en demeure pas moins que ces mouvements face à la société bureaucratique de consommation dirigée traduisent le besoin de l'affirmation de la différence et de l'attachement à une communauté où l'on se reconnaît. Fondamentalement, le sens de cette lutte est une remise en question du capitalisme des monopoles et des technocrates qui par la hiérarchie des pouvoirs et du savoir tentent d'organiser la vie quotidienne en fonction de la logique du profit et de l'accumulation au détriment de la qualité de la vie. La révolte des minorités

nationales à l'époque de l'idéologie des grands ensembles et de la domination des monopoles, est indissociable de la révolte contre l'orientation concentrationnaire et technocratique de la société capitaliste. A l'intolérance de la culture dominante elle oppose et revendique le droit à la différence et surtout le droit pour les travailleurs de prendre les décisions qui les concernent. Affirmation des différences culturelles et socialisme auto-gestionnaire vont de pair. Le visage de la France de demain est incertain traillée qu'elle est entre la perspective de l'intégration européenne et celle du fractionnement. Les entités nationales n'ont rien de définitif.

lettres au DEVOIR

Une suggestion aux chauffeurs d'autobus et de métro

Suite aux grèves successives dans le transport en commun à Montréal qui atteignent surtout les économiquement faibles et non pas la Commission de transport de Montréal, je voudrais profiter de l'hospitalité de votre Devoir pour faire une suggestion aux dirigeants de la Fraternité des chauffeurs d'autobus et de métro.

raient travailler mais ne pas percevoir le prix du transport. Je suis persuadé qu'une telle attitude leur assurerait à brève échéance l'appui de ce public qui partage leurs préoccupations quant aux rattrapages salariaux et à la réduction de leurs heures de travail mais qui doit lui aussi travailler afin de survivre.

Leclerc CASIMIR
Montréal, le 20 août 1975.

La libération de la femme se fera de l'intérieur

M. le Rédacteur,
Dans quelques mois l'année internationale dédiée aux femmes sera terminée. De nombreuses expositions, réunions et conférences ont eu lieu, en particulier la conférence qui dura deux semaines dans la ville de Mexico, subventionnée par les Nations-Unies et qui attira 1.300 délégués du monde entier. On était d'accord concernant de nombreuses réformes qui devraient avoir lieu; toutefois, puisque les gouvernements ne se sont pas engagés à voir à ce que des changements s'opèrent, on se demande si on a, en fait, accompli quelque chose.

femme ne pourrait avoir lieu à moins que la femme fasse quelque chose "intérieurement" et individuellement, parce qu'il s'agit de la libération de sa nature et même de son vrai caractère.
Si la femme peut faire ressortir dans sa vie de tous les jours des qualités telles que l'intégrité personnelle, l'honnêteté et le sens de responsabilité accompagnés de la tendresse authentique inhérente à sa féminité, elle atteindra sa propre source d'assurance, et de plénitude au sein d'elle-même. Personne ne saurait la lui enlever. Ce n'est qu'à ce moment-là qu'elle pourra découvrir son véritable potentiel créateur. Et si les hommes en faisaient autant, une puissance qui semble intangible, mais qui existe, en résulterait. Il pourrait en résulter pour le monde où nous vivons des changements très positifs.
Je serais très intéressée à connaître l'opinion de vos lecteurs au sujet de ces quelques réflexions. (Je suis co-rédactrice d'un bulletin international appelé "Intégrité").
Joy FOSTER
Vancouver, le 15 août 1975.

LA MONNAIE OLYMPIQUE S'EST ACCRUE DE 300%

ET SI L'HISTOIRE SE RÉPÉTAIT!

NETTOYEUR P.M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS 381-1322

BRUNET DE CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS
AUCUN AGENT
ÉCONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC
Inscriptions, Réparations et nettoyages
J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tel.: 738-8686
Fondée en 1877

Cahiers du Québec
Pamphile Lemay
Picouoc le maudit
présentation Anne Gagnon
Texte ancien
éditions hurbtubise hmh
880 ouest rue craig montreal

DECORATEURS ENSEMBLIERS
MADELINE ARBOUR BERNARD MORISSET
DECORATEURS-ENSEMBLIERS DESIGNERS D'INTERIEURS
878-3846
286 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD ST-LEONARD Mt. 38 324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier designer d'intérieurs
Spécialités: Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook, Montréal, Qué. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854
Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND GOUDREAU DOBUSH STEWART
842-1401 Ottawa

DESIGNER D'INTERIEURS
YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier Designer d'Intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc. 1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels et commerciaux sur commande

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	\$45.00	\$25.00
ÉTRANGER**	\$50.00	\$28.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom

Adresse

La Banque Mondiale

Inflation et récession ont durement frappé le tiers monde

par Michel Lefèvre

Les pays en voie de développement sont les principales victimes de l'inflation et de la récession mondiale et les perspectives de progrès économique et social dans la plupart de ces pays sont gravement compromises.

Telle est la principale conclusion que tire la Banque Mondiale, le plus gros pourvoyeur multilatéral de capitaux pour le développement, dans son rapport annuel rendu public hier, huit jours avant la trentième assemblée annuelle conjointe du groupe de la Banque et du Fonds monétaire international.

A moins d'un effort considérable de la communauté internationale, affirme la Banque, un milliard de personnes qui vivent dans les pays les plus pauvres ne peuvent guère espérer que leurs conditions de vie s'amélioreront avant la fin de la décennie. Pour plusieurs centaines de millions d'autres, les progrès, au mieux, seront minces.

Ce triste bilan de la Banque Mondiale intervient à la suite d'une année que le

rapport décrit comme marquée par des changements dramatiques dans l'économie internationale. D'abord touchés par l'augmentation des prix du pétrole, les pays en voie de développement ont été frappés par la chute des taux de croissance dans les pays industrialisés ainsi que d'une sérieuse baisse des prix de nombreuses matières premières dont ils sont des exportateurs traditionnels.

Selon la Banque les conséquences de ces événements économiques mondiaux ont eu une portée désastreuse sur les économies des pays du tiers monde.

Du seul fait des relevements des prix du pétrole, les pays en voie de développement risquent de voir le coût de leurs importations augmenter de plus de \$10 milliards ce qui représente près de 25% d'exportations d'autres produits vers les pays industrialisés ou, si on veut, la presque totalité de l'apport net d'aide au développement pour les pays membres de l'OCDE qui s'est chiffré à \$11,3 milliards au cours de la dernière année.

De plus, le pouvoir d'achat des exportations de matières premières et de produits de base pourrait baisser de treize pour cent en 1975, alors que les prix des produits manufacturés, lesquels représentent les deux-tiers des importations des pays en voie de développement, continuent d'augmenter.

Il y a un peu plus d'un an encore, on pouvait penser que la croissance annuelle du PNB des pays en voie de développement, dans leur ensemble, pourrait atteindre en valeur réelle un taux légèrement supérieur à 6%, ce qui était conforme à l'objectif fixé pour la deuxième décennie du développement.

Or, selon les prévisions actuelles de la Banque Mondiale, et bien que certains pays exportateurs de pétrole puissent dépasser cet objectif, la croissance du PNB dans de nombreux pays en voie de développement tombera bien en dessous de cet objectif et ce jusqu'à la fin de la présente décennie. Dans les pays les plus pauvres, le taux de croissance sera si faible que le

revenu réel par habitant restera inchangé ou n'augmentera que très peu d'ici 1980.

Pour atteindre des taux de croissance tout juste acceptables, il faudrait qu'il y ait une augmentation massive des flux de ressources extérieures vers les pays en voie de développement. Mais la Banque ne s'attend pas à une telle aide massive de la part des pays industrialisés ou des pays qui se sont nouvellement enrichis grâce à leurs revenus pétroliers, les deux groupes de pays ayant pourtant et de manière substantielle accru leur aide aux pays pauvres l'an dernier.

Deux raisons principales font dire à la Banque Mondiale que ces transferts massifs n'ont aucune chance de se matérialiser. D'une part, l'excédent de la balance des comptes courants des membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ne devrait pas augmenter sensiblement d'ici la fin de la décennie. Certains de ces pays pourraient même enregistrer un déficit d'ici 1980.

D'autre part, s'il fallait compter sur la seule aide à des conditions favorables des pays industrialisés pour atteindre l'objectif de six pour cent, il faudrait que cette aide passe de 0,33% du PNB en 1974-75 (contre 0,51% en 1963-64) à 0,81% en 1980. Or, estime la Banque, au lieu de cette augmentation il est plus probable qu'on assiste à une chute dramatique de l'aide jusqu'à 0,24% du PNB des pays industrialisés. (Les pays membres de l'OCDE avaient accepté au départ de fournir une aide aux pays en voie de développement équivalant en dollars à 0,70% de leur PNB respectif.)

Dans cette situation d'urgence que peuvent faire les pays en voie de développement et les pays industrialisés?

Pour la majorité des premiers, et en particulier les plus pauvres et les moins développés, ils ne peuvent que compenser par des mesures à court terme qui risquent cependant d'être fort coûteuses à long terme. Parmi celles-ci, mention-

nons entre autres 1) épouser leurs réserves de change, 2) obtenir un apport d'aide net important et accroître le montant net de leurs emprunts à l'étranger, 3) réduire leurs importations, ou encore, 4) développer leurs exportations en général, ce qui serait à long terme la solution idéale.

Mais il faudrait pour cela que les pays industrialisés abaissent leurs barrières douanières de façon à ouvrir leurs frontières aux produits des pays en voie de développement.

D'ailleurs, la Banque Mondiale affirme qu'une simple élimination des barrières douanières dressées contre les produits de base en provenance des pays en voie de développement pourrait représenter la moitié de l'effort nécessaire pour atteindre le taux d'expansion souhaité de six pour cent.

Le rapport annuel de la Banque Mondiale souligne aussi que l'adoption par les pays développés de politiques plus libérales à l'égard des importations d'articles manufacturés est essentielle pour les perspectives de croissance à long terme des pays en voie de développement. Il fait état d'une étude de la Banque selon laquelle les exportations d'articles manufacturés des pays pauvres pourraient augmenter de 15% par année entre 1976 et 1980 si le taux d'expansion des pays membres de l'OCDE était de 6% pendant la même période.

Mais, souligne la Banque, un traitement plus libéral des exportations des pays pauvres ne peut suffire à résoudre à lui seul tous les problèmes du développement à long terme, notamment pour les plus pauvres d'entre eux.

"Si l'on veut que le développement à long terme se poursuive, particulièrement pour le milliard de personnes qui vivent dans les pays à bas revenus, il faudra quand même fournir un volume beaucoup plus considérable de transferts de capitaux sur une base favorable."

C'est là en fait l'autre moitié de l'effort nécessaire pour atteindre le taux d'expansion souhaité de six pour cent pour les pays en voie de développement au cours de cette deuxième décennie du développement.

L'aide aux plus pauvres des pauvres a été accrue

Les statistiques du groupe de la Banque Mondiale pour l'exercice financier terminé le 30 juin 1975 révèlent qu'une fois encore il y a eu une expansion substantielle de l'assistance financière et technique.

Selon le rapport annuel de la Banque, cette année d'une conception très sobre, le groupe dans son ensemble a approuvé des engagements de prêts et d'investissements totalisant \$6.108 milliards, soit \$1.591 milliards de plus que pendant l'exercice précédent.

Malgré le rythme sans précédent de l'inflation, le volume des opérations de la Banque Mondiale et de l'Association internationale de développement (IDA) qui accorde aux pays-membres les plus pauvres des crédits qui ne portent pas intérêt) a augmenté très sensiblement, aussi bien en valeur réelle qu'en valeur

absolue.

La Banque a prêté \$4,3 milliards, soit une augmentation réelle de 25% par rapport à l'exercice 1974, et l'IDA a engagé \$1,5 milliard, ce qui représente une hausse de 34% par rapport au total de l'année précédente, là encore après ajustement pour tenir compte de l'inflation.

Une autre filiale du groupe de la Banque Mondiale, la Société financière internationale (SFI) a investi \$211,7 millions au cours du dernier exercice, ce qui constitue également un record. De plus la Banque Mondiale a fait un prêt de \$50 millions à la SFI.

L'IDA a pu accroître ses engagements grâce aux ressources supplémentaires, totalisant environ \$4,5 milliards pour les années 1975 à 1977, qu'elle a reçus dans le cadre de la "quatrième reconstitution". Celle-ci a pris effet en janvier 1975,

lorsque le montant des contributions notifiées à l'Association par les pays-membres donateurs a atteint 80% du total.

Au cours de la dernière année financière, la Banque Mondiale a sensiblement accru le montant de ses emprunts. Elle a placé 26 émissions d'obligations pour un total de \$3,5 milliards, ce qui représente une augmentation de \$1,6 milliard, soit près de 89% par rapport au chiffre correspondant de l'exercice précédent.

Autres chiffres intéressants mentionnés dans le rapport annuel, les déboursés ont légèrement dépassé les \$2 milliards pour la Banque et \$1 milliard pour l'Association. C'est la première fois que les versements des deux institutions franchissent ces seuils.

Conformément à la politique de la Ban-

que, qui vise à fournir une plus grande assistance aux pays et aux peuples les plus pauvres, les engagements de la Banque Mondiale et de l'IDA ont été consacrés pour 38%, comparativement à 31% en 1974, à des pays dont les revenus annuels sont inférieurs à \$200 par habitant.

L'effort en faveur de ces pays a été particulièrement marqué dans le domaine de l'agriculture, auquel la Banque et l'IDA ont octroyé plus de \$1,8 milliard de prêts au lieu de moins d'un milliard au cours de l'année précédente. Cette somme représente 32% des engagements globaux du groupe de la Banque Mondiale.

Parallèlement, les prêts de la Banque dans les secteurs traditionnels, énergie, transport et télécommunications, ont continué de décroître et ne représentent plus que 29% de tous les engagements

comparativement à 43% l'année précédente.

Fait intéressant, plus de la moitié des sommes consacrées au secteur de l'agriculture a été affectée à des projets de "développement rural" visant à accroître la productivité des paysans des régions agricoles les plus pauvres. C'est donc dire que, d'une année à l'autre, la Banque a plus que doublé le montant d'aide accordé à ce chapitre.

La Banque Mondiale a décidé l'an dernier de porter une attention toute particulière aux plus pauvres des pauvres et d'accroître considérablement son concours pour le "développement rural". Plus de 500 millions de ruraux très défavorisés vivant dans les pays en voie de développement ont un revenu annuel inférieur à \$50.



LE RAPATRIEMENT

veloppement de sa langue et de sa culture.

Le premier ministre du Québec tenait d'ailleurs à préciser qu'il ne met pas en doute la bonne foi ou l'efficacité de l'équipe Trudeau pour la protection de la culture française. S'il réclame des garanties constitutionnelles, c'est que le rapatriement de la constitution constitue un événement historique engageant les générations à venir qui ne sont pas assurées de toujours avoir des représentants de poids au sein du gouvernement fédéral.

"La bonne foi ou l'action des hommes en place au niveau du gouvernement fédéral, n'est pas ici en cause, a-t-il dit, non plus que les mérites d'une éventuelle relève. Le problème n'est pas au niveau des hommes, il est au niveau des faits.

Et ces faits comportent des "risques évidents" pour l'avenir de la collectivité québécoise pour M. Bourassa, qui mentionne le développement des moyens de communications modernes, la situation de notre taux de natalité et la difficulté croissante d'intégration des immigrants.

M. Bourassa reprend donc la thèse du Parti québécois sur le caractère temporaire et aléatoire du french power à Ottawa — "Je ne peux pas admettre que le sort culturel du Québec soit confié à une autre majorité", répète-t-il depuis quelques mois — mais refuse sa conclusion de la nécessité pour le Québec d'accéder à l'indépendance.

la météo

Une perturbation à l'ouest du Québec a apporté des nuages sur presque toutes nos régions hier après-midi. Quelques averse dispersées accompagnant aussi cette bande de nuages. Cette perturbation continuera à se déplacer vers l'est et donnera des averse sur la plupart des régions lundi. Même quelques orages sont attendus dans les régions sud-ouest en fin de journée lundi. L'après-midi pour mardi est pour des conditions généralement nuageuses accompagnées d'averses ou orages. On s'attend à un dégagement progressif dans les régions ouest en fin de journée.

• Régions de l'Abitibi, de Chibougamau, de Pontiac-Témiscamingue, de la Haute-Mauricie; nuageux avec pluie passagère. Maximum de 22 à 24. Aperçu pour mardi: ciel variable.

• Régions des Laurentides, de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est; passages nuageux avec quelques averse et orages commençant en après-midi. Maximum de 25 à 27. Aperçu pour mardi: nuageux avec averse suivies d'un dégagement.

• Régions de Québec-Trois-Rivières, du Lac St-Jean, de Rimouski; pluie nuageux avec averse ou quelques orages en fin de journée. Maximum de 23 à 25. Aperçu pour mardi: nuageux avec averse.

• Régions de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie; nuageux avec quelques averse. Maximum de 20. Aperçu pour mardi: nuageux avec averse.

Entre le "fédéralisme rigide" et "l'indépendance à l'africaine du Parti québécois", M. Bourassa promet de trouver une troisième voie grâce à la souplesse inhérente au régime de type fédéral. Il admet cependant que la chose ne sera pas facile et qu'il lui faudra du temps pour trouver les moyens et les formules d'amender la constitution de façon à assurer au Québec la souveraineté culturelle tout en laissant au Canada la souveraineté politique.

Entend-il réclamer la convocation d'une conférence constitutionnelle? M. Bourassa répond qu'il faudra au préalable envisager les possibilités de succès d'une telle rencontre, sans quoi l'exercice serait inutile.

M. Bourassa souligne enfin que la révision constitutionnelle comportera sans doute d'autres secteurs, outre le champ culturel, où le Québec devra de toute évidence faire cavalier seul contre le fédéral.

"Evidemment, a-t-il dit, dans le domaine de la révision constitutionnelle, le Québec partage avec d'autres provinces un certain nombre d'objectifs visant à réaliser un meilleur équilibre entre le pouvoir fédéral et le pouvoir provincial".

"Cependant, le gouvernement du Québec, pour des raisons évidentes, se doit d'exiger des garanties constitutionnelles très claires dans des secteurs naturellement liés à la sécurité culturelle parmi lesquels les communications et l'immigration ont une signification particulière."

M. Bourassa admet que le dossier des communications, ou les autres provinces ont appuyé le Québec jusqu'au point critique pour ensuite se retirer en douce, démontre que le Québec doit compter sur ses seuls moyens dans la négociation qui s'amorce.

LE CABINET

qu'il ne contrôle pas la situation. "Dans les deux cas, ajoute M. Papandreu, nous nous trouvons devant une grave crise politique qui ne peut être résolue que par de nouvelles élections immédiates."

C'est à l'issue d'un procès de trois semaines, souvent qualifié de "procès de Nuremberg grec", que le tribunal a également condamné huit autres dirigeants de la dictature à la prison à perpétuité pour haute trahison et sept autres à des peines de cinq à vingt ans de prison.

Les accusés ont accueilli avec calme l'annonce du verdict, les trois condamnés à mort s'efforçant même de sourire. On s'attend à ce que ces derniers fassent appel en contestant la légalité du procès, puisque leur prise de pouvoir ayant réussi, une nouvelle légitimité avait été créée.

Les accusés devaient, pour étayer leur appel, affirmer que la décision du parlement grec en janvier dernier de qualifier leur prise de pouvoir de coup d'Etat empêchait un procès équitable. Ainsi, selon les accusés, le tribunal n'aurait pas eu d'autre latitude que de les condamner, une fois que le parlement leur avait reproché d'avoir usurpé le pouvoir et d'avoir aboli les libertés civiles.

La Cour suprême pourrait avoir besoin de six mois pour prendre position sur les appels. Elle n'est pas habilitée à connaître du fond, et doit seulement examiner les aspects juridiques du procès. Si les appels sont rejetés, les condamnés peuvent faire un recours en grâce devant la commission responsable, en arguant qu'ils n'ont pas agi pour des motifs bas et qu'ils n'avaient pas de casier judiciaire. La décision finale est entre les mains du président de la république, M. Constantin Tsatsos.

Voici le tableau des peines infligées par la cour criminelle d'Athènes aux 18 principaux auteurs du coup d'Etat du 21 avril 1967:

- peine de mort: les ex-colonels Georges Papadopoulos, Nicolaos Makarezos et Stylianos Pattakos;
- prison à perpétuité: Les ex-généraux Gregoire Spantidakis et Georges Zoihtakis, ainsi que les ex-colonels Dimitri Ioannidis, Ioannis Ladas, Antoine Lekkas, Michel Roufogalis, Constantin Papadopoulos et Ivlchel Balopoulos;
- vingt ans de prison: l'ex-général Odysseus Anghelis et l'ex-colonel Nicolaos Dertilis;
- quinze ans de prison: les ex-colonels Stephanos Karamberis et Nicolaos Gantonas;
- douze ans de prison: l'ex-colonel Georges Constantopoulos;
- huit ans de prison: l'ex-colonel Evangelos Tsakas;
- cinq ans de prison: l'ex-colonel Dimitri Stamatelopoulos;
- Les ex-colonels Constantin Karydas et Alexandre Hatzis ont été acquittés au bénéfice du doute.

ment "acte de candidature" au poste de premier ministre.

On relève aussi que l'appui du chef de l'Etat au général Goncalves est limité. Le général Costa Gomes est certes plus encourageant que mercredi dernier quand il affirmait que les jours du nouveau gouvernement provisoire étaient comptés, mais il en souligne toujours le caractère de transition.

Le premier ministre est toujours sur la sellette; le journal Republica a publié samedi soir une lettre antérieure du général de Carvalho demandant à son destinataire, le général Goncalves de prendre "un repos très long et bien mérité". Le chef du Copcon a interdit au général Goncalves d'entrer dans toute unité du Copcon et, toujours selon Republica, lui dit: "Nous avons marché ensemble, de façon amicale, sur le chemin de notre histoire. Le temps est venu, camarade, de nous séparer".

Pour le parti communiste, le communiqué de la présidence est d'une portée extraordinaire et contient des décisions d'importance capitale, car il porte un coup d'arrêt aux "tentatives dangereuses pour précipiter une nouvelle crise gouvernementale".

Dans sa déclaration, le P.C.P. salue le communiqué comme une victoire contre la réaction, grâce à l'unité des forces révolutionnaires. Selon lui, la demande de restructuration du Conseil de la révolution — plus modérée que l'assemblée — renforce le rôle du M.F.A. comme avant-garde de la révolution.

Enfin, le parti communiste se réjouit des déclarations du chef de l'Etat sur le rétablissement des libertés et la fin des violences. Plus de cinquante permanences communistes, ou d'organisations lui étant proches, ont été détruites ces six dernières semaines par les émeutiers dans le centre et nord du Portugal.

LA CTCUM

le convaincre de modifier ses offres salariales. Il semble clair que Québec n'a pas l'intention d'intervenir de cette sorte.

Bref, les deux parties sont laissées à elle-mêmes et le ministre du Travail intervient uniquement par la nomination d'un médiateur pour le moment. Il faut souligner toutefois que le ministre du Travail a insisté pour qu'en médiation la fraternité réduise un peu ses revendications. Le président de la fraternité, M. Normand Hamelin, s'est alors dit prêt à discuter de parité relative avec Toronto à la condition que la base des négociations soit la recommandation soumise officieusement par le conciliateur André Courchesne à la fin de juillet. Cette recommandation n'est pas connue, mais on peut facilement imaginer qu'elle représente une amélioration sur les dernières offres de la CTCUM.

C'est dans ce cadre que les chauffeurs auront à décider ce matin s'ils retournent au travail. M. Hamelin a précisé que les dernières recommandations soumises à l'assemblée générale seront mises au point ce matin même par l'exécutif de la fraternité, tout en insistant sur le fait que ce sont les chauffeurs qui décideront eux-mêmes.

Le choix qu'ils auront à poser se résume ainsi: redonner aux Montréalais leur service de transport en commun en considérant la reprise de la médiation comme un élément pouvant amener un règlement du conflit; ou poursuivre l'arrêt du travail pour faire pression sur la CTCUM dans le cadre de la médiation de M. Pilotte en considérant n'avoir pas encore obtenu les garanties sérieuses qu'ils exigeaient la semaine dernière.

Le seul élément qui pourrait être encourageant pour le public est la volonté manifestée par les chauffeurs depuis le début du conflit de ne pas priver inutilement ce même public du transport en commun.

Rappels que les dernières propositions salariales de la CTCUM étaient un contrat de travail de deux ans qui aurait permis de faire passer les salaires horaires de \$5,05 à \$6,53. Les chauffeurs réclament pour leur part un contrat de 18 mois au terme duquel les salaires horaires passerait à \$7,15.

COSTA GOMES

valho. Les neuf officiers modérés, avec à leur tête le commandant Ernesto Melo Antunes, auteurs du manifeste des modérés, en ont été suspendus.

LA FAMILLE

souhaite voir d'une part les générations se renouveler, et d'autre part, une certaine croissance démographique se maintenir.

Mais sur les avantages et désavantages de la croissance nulle, les experts ne s'entendent pas, observe Mme Adamcyk: "Certains voient dans la croissance nulle le moyen de préserver l'écologie et les ressources non renouvelables; les autres y voient l'avènement d'une société vieillie dont le dynamisme sera diminué."

Sur le nombre d'enfants que "devraient" avoir les familles québécoises francophones pour maintenir leur importance relative au Québec, Mme Adamcyk indique certains chiffres: les femmes devraient avoir une surfécondité variant de 20% à 40%. "Exprimée en nombre moyen d'enfants, une surfécondité de 20% signifie que si les autres Québécois (ceux qui ne sont pas francophones) ont 2,5 enfants, les francophones en auraient trois."

Qu'en pensent les femmes interrogées en 1971? Quand on leur demande si elles auraient un enfant de plus pour préserver l'importance de leur groupe ethnique ou religieux, 90% répondent NON. Curieusement, l'enquête révèle que cette "tentation" est plus forte chez celles dont la langue maternelle n'est ni le français, ni l'anglais ou qui ne sont ni catholiques ni protestantes.

Conclusion de Mme Adamcyk, déjà connue au Québec: "L'esprit de survie de la race a disparu." Et si on veut amener les couples qui veulent peu d'enfants à en avoir un de plus, il faudra donc agir sur d'autres aspects de leur vie. Sur ce point, l'enquête révèle que les femmes voudraient des allocations familiales plus généreuses, une aide au logement et à l'instruction.

LA FAMILLE

LA FAMILLE

LA FAMILLE

LA FAMILLE

LA FAMILLE

LA FAMILLE

LA FAMILLE

lité de maîtriser le rythme auquel leur famille se bâtit, "faire autre chose que de porter et d'élever des enfants".

Or, dira encore Mme Adamcyk, "la chance de réaliser plusieurs aspirations de nature différente commence à s'offrir aux jeunes couples et ils en profitent". Mais la maîtrise recherchée n'est pas encore atteinte, il s'en faut.

"La charge d'élever des enfants est lourde, les aspirations des couples se diversifient, et leur choix vont se faire dans la direction qui leur permettra de se réaliser le plus complètement possible. (...) Il faut donc que la société se donne, par le truchement de l'Etat ou d'autres mécanismes sociaux, des conditions de vie dans lesquelles les familles pourront s'épanouir. (...) Il faut modifier les structures dans lesquelles nous travaillons et il faut atténuer aussi l'esprit qui fait que l'homme, en particulier, ne trouve d'autres sources de satisfaction que son travail. Il faut trouver un mode de vie souple, attrayant, qui permette aux individus de faire ce qui correspond au plus profond d'eux-mêmes."

Ce qui est extraordinaire, affirme pour sa part le professeur Aries, ce n'est pas que le Québec soit atteint par un phénomène de dénatalité, c'est que celui-ci se soit manifesté si tard. En France, cela avait commencé au milieu du 19e siècle. Les couples se sont un jour avisés qu'ils feraient des enfants "à tel moment et pour telle raison". Et, bien que "l'acte sexuel échappe par définition à la prévoyance, nous avons assisté à l'introduction de la prévoyance dans l'acte sexuel. C'est un phénomène important."

Comment recréer, demande le ministre des Affaires sociales, un environnement propice à la famille? Le professeur Aries lui répond que les solutions de type volontariste lui semblent très difficiles.

Dans son exposé, celui-ci a montré comment la notion de famille a changé au cours des siècles. Autrefois ouverte largement sur la communauté qui en était le prolongement naturel, la famille s'est ensuite refermée sur elle-même, devenant un "refuge contre les agressions de la société industrielle". Mais, aujourd'hui, pour les jeunes, "qu'est-ce qui ressemble plus à un refuge qu'une prison?" C'est donc à une réouverture de la famille sur la communauté qu'il faudrait procéder, tout en préservant la stabilité de cette famille, conclut M. Aries.

25 août

par la Presse Canadienne

Ivan le Terrible, tsar de Moscovie, est né il y a 445 ans aujourd'hui — en 1530 — et est monté sur le trône à l'âge de trois ans. Encore adolescent, il a enlevé le contrôle des affaires au conseil des boyards, et est devenu le premier souverain russe à réclamer le titre de tsar. Ivan édifia un empire russe moderne avec une décennie de conquêtes impressionnantes, mais à partir de 1560, sa crainte maladive de la trahison ouvrit les portes aux meurtres massifs et à la destruction. A 50 ans, Ivan tuait son fils unique et héritier, dans une crise de colère. A sa mort, le trône passa à la famille Romanov, en 1584.

1875 — Le capitaine Matthew Webb est le premier à traverser la Manche à la nage.

1927 — Les destroyers japonais Warabi et Ashi coulent: 129 morts.

1934 — Le premier ministre R.B. Bennett préside au dévoilement de la Croix de Saint-Malo, à Gaspé, pour rappeler le premier débarquement de Jacques Cartier en Amérique du Nord.

1937 — La ville de Toronto annonce la crise de coïtre. A sa mort, le trône passa à la famille Romanov, en 1584.

1942 — Le duc de Kent perd la vie dans l'écrasement de son avion, en Ecosse.

LES PROBLÈMES

Suite de la page 3

"différencié", l'un pour les pays industrialisés, l'autre pour les pays en voie de développement. Mais il n'y aura plus de course au développement du produit national brut. Il y aura plutôt des tentatives de chacun pour améliorer la qualité de la vie. Il n'est plus possible de copier la civilisation industrielle, parce que c'est une impossibilité matérielle.

Quant à la croissance industrielle des sociétés développées, la conclusion du Club de Rome, c'est que la croissance exponentielle que nous avons connue au cours des dernières décennies n'est plus possible, qu'elle n'est plus souhaitable. "D'abord parce que nous ne pouvons plus justifier, ni moralement ni politiquement, une croissance qui entraîne un déséquilibre entre les droits des nations riches et les droits de la société humaine mondiale. On ne peut pas continuer le gaspillage des richesses. Dans 20 ans ou 30 ans, les sources connues de pétrole seront tarées. Et si la croissance continuait au rythme actuel, il faudrait découvrir un Moyen-Orient tous les cinq ans. On doit donc trouver un nouveau style, une cadence plus modeste de croissance."

En conclusion, M. Guernier réaffirme l'une des conclusions connues du Club de Rome: il faut rechercher un "nouvel ordre mondial".

"A l'heure actuelle, le Club de Rome a installé un groupe de travail qui est présidé par M. Tinbergen, le Prix Nobel de l'économie, le grand économiste néerlandais, qui avec une équipe de 20 personnes à laquelle j'ai la grande joie de participer; a commencé un travail en profondeur."

"Il s'agit de définir ce que pourrait être ce nouvel ordre mondial, non seulement un nouvel ordre économique, mais un nouvel ordre dans lequel on puisse éviter les inégalités, les déséquilibres, les gaspillages, les fausses routes vers lesquelles nous allons, les tensions sociales, les tensions internationales et repenser ce nouvel ordre économique mondial."

Or, déclare M. Guernier en terminant, c'est le devoir de tous les dirigeants politiques de la planète, Québec compris, de penser aux problèmes de son environnement mondial.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

Certes, bien des affiches sont laides, mais à ce compte combien de vitrines, de panneaux-réclame, d'enseignes lumineuses devraient être démolis? Plus la vie sera démente ou infernale dans la métropole, plus les manifestations visuelles dégradées et dégradantes le proclameront. Quand on laisse passer une autoroute à côté du Vieux-Montréal, l'on doit s'attendre à n'importe quoi dans tout le reste de la ville!

Au lieu de s'en prendre aux manifestations extérieures les plus superficielles du désordre urbain, l'hôtel de ville devrait s'employer à redonner la ville aux Montréalais. Si leur exubérance colore la métropole d'affiches à leur image, ce ne sera pas un trop fort prix à payer pour y vivre ou y passer le temps d'un bref séjour.

Donnons plutôt la chasse aux déficits et aux éléphants blancs que la folie des grands attire sur les malheureux habitants de cette ville impuissante.

Vientiane: le Patet Lao au pouvoir

VIENTIANE, (d'après l'AFP) — C'est au cours d'un meeting rassemblant plusieurs dizaines de milliers de Laotiens à That Luang, le sanctuaire bouddhique...

La prise du pouvoir par les communistes à Vientiane s'est faite dans le calme et a été soigneusement organisée.

M. Phao Phim Pha Chan, membre du comité central du Néo-Lao Haksat et président du nouveau comité administratif préfectoral révolutionnaire...

Toute la semaine dernière, des cadres du Patet Lao mêlés à de petits groupes d'activistes ont systématiquement mis en place à Vientiane, rue par rue, quartier par quartier...

Saluant "la victoire du peuple Lao sur l'impérialisme", le nouveau préfet de Vientiane, après avoir énuméré les différents "agresseurs" qui ont asservi le Laos depuis les féodaux birmanis jusqu'au néo-colonialisme américain...

Cette "libération" est en fin de compte un changement radical des orientations politiques et des structures administratives du pays pour rompre avec l'ancien régime.

Le prince Sihanouk parlera aux Nations unies "avant décembre"

PEKIN (AFP) — Le prince Norodom Sihanouk du Cambodge se rendra cette année à New York pour prononcer un discours devant l'Assemblée générale des Nations unies...

Le prince Sihanouk, qui est président du Front uni national du Cambodge (FUNC), dirigera dans la capitale nord-vietnamienne une délégation cambodgienne, dont feront notamment partie MM. Khieu Samphan et Penn Nouth...

Le prince Sihanouk a également décliné par avance toute interview à la presse, ainsi que toutes les invitations de caractère social qui pourraient lui être adressées pendant son séjour à New York.

Parmi les autres projets immédiats du prince, a-t-on appris par ailleurs, figure notamment sa participation aux célébrations de la fête nationale chinoise le 1er octobre et à celles du 30ème anniversaire du parti nord-coréen des ouvriers le 10 octobre à Pyongyang.

L'annonce du voyage du prince Sihanouk fait suite à la première prise de contact qui a eu lieu cette semaine à Pyongyang, en Corée du Nord, entre le prince et M. Khieu Samphan, chef des forces de la résistance et un des vice-premiers ministres du Gouvernement royal d'Union nationale du Cambodge (GRUNC).

Timor: des centaines de morts lors de sanglants affrontements

LISBONNE (Reuter) — Des centaines de personnes ont été massacrées à Timor au cours de sanglants affrontements entre les trois mouvements politiques rivaux...

Le ministre portugais des Affaires étrangères avait demandé vendredi aux gouvernements indonésien et australien, ainsi qu'aux Nations unies de participer à l'évacuation des réfugiés.

Selon une déclaration officielle à Lisbonne, le Front révolutionnaire pour l'indépendance de Timor (Freltin) a bombardé le port de Dili, la capitale, où des centaines de réfugiés attendaient d'être évacués.

Le gouverneur militaire de Timor, M. Lemos Pires, avait lancé samedi un véritable SOS aux organisations internationales afin qu'elles interviennent pour mettre fin à la guerre civile.

Un communiqué des autorités portugaises, publié hier à Macao, affirme que la guerre civile se poursuit à Dili entre le Freltin et l'Union démocratique de Timor (UDT), qui avait déclenché une insurrection au début d'août.

"Ceci est un SOS. J'en ai assez de voir des gens mourir, en particulier des femmes et des enfants", a proclamé le gouverneur dans son message lancé depuis la base navale de Dili qui reste l'un des rares endroits encore contrôlés par les Portugais et constitue son seul moyen de communiquer avec le monde extérieur.

Toujours selon le communiqué, le Mac Dili, bateau parti de Hong-Kong, a été touché, alors qu'il arrivait à Dili et a dû jeter l'ancre hors du port. On ignore s'il y a eu des victimes.

Le ministre portugais des Affaires étrangères avait demandé vendredi aux gouvernements indonésien et australien, ainsi qu'aux Nations unies de participer à l'évacuation des réfugiés.

Dacca: le nouveau régime durcit le ton

NEW DELHI, (AFP) — L'équipe au pouvoir à Dacca depuis le coup d'Etat du 15 août qui a renversé Sheikh Mujibur Rahman vient de consolider sa position à l'intérieur et à l'extérieur, estimait-on hier à New Delhi.

Le président Khondakar Mushtaq Ahmed a annoncé samedi de nouvelles dispositions de la loi martiale qui prévoient notamment la peine de mort, la déportation ou quatorze ans de prison pour les personnes reconnues coupables de népotisme, de crimes économiques ou d'activités anti-sociales.

D'autre part, le nouveau chef de l'Etat a neutralisé tout un groupe d'adversaires éventuels. Il a fait emprisonner samedi soir 26 personnalités dont plusieurs anciens ministres et des parlementaires qui étaient en résidence surveillée depuis le putsch du 15 août.

Le ministre portugais des Affaires étrangères avait demandé vendredi aux gouvernements indonésien et australien, ainsi qu'aux Nations unies de participer à l'évacuation des réfugiés.

Parmi les personnes incarcérées figurent notamment trois anciens ministres, MM. Tajuddin Ahmed, R.H. Kamaruzzaman et Abdus Samad, qui occupaient des fonctions importantes au sein de la Ligue Awami.

Le ministre portugais des Affaires étrangères avait demandé vendredi aux gouvernements indonésien et australien, ainsi qu'aux Nations unies de participer à l'évacuation des réfugiés.

L'entente Dacca-New Delhi-Moscou étant apparemment préservée et les éléments considérés comme les plus dangereux neutralisés, la nouvelle équipe va être confrontée à deux problèmes essentiels, estime-t-on.

points qui devrait aboutir à un socialisme laotien comme l'a évoqué récemment le prince Souvanna Phouma, dont l'autorité n'est en aucune manière remise en cause.

Ainsi le changement qui s'est installé au Laos débouche sur une restructuration du système politique et administratif de l'ancienne partie de Vientiane qui se calcule sur la zone du Patet Lao et constitue ainsi la base même de la réunification du pays.

Du ban au muong et au tasseng, c'est-à-dire du village au bourg et au district, tout l'appareil administratif du Laos est en mutation sous la houlette du Néo-Lao Haksat qui entend chasser définitivement tous les "réactionnaires" encore en activité dans le royaume.

Après la rééducation et la restructuration qui ont notamment composé les principaux tableaux du premier acte, le deuxième acte verra se renforcer le pouvoir populaire sous l'oeil vigilant des patriotes Lao et des responsables du Néo-Lao Haksat qui vont s'attacher à concrétiser la victoire ainsi acquise.

"Le peuple qui est maintenant maître du pouvoir doit s'imprégner du nouveau régime", a déclaré un récent éditorial de l'Agence Lao Presse qui précise que "Vientiane, de concert avec toutes les provinces du royaume doit avoir à cœur de diffuser la théorie révolutionnaire et de se mettre activement au travail pour justifier la confiance du gouvernement".

La "libération" du Laos qui a fait s'écarter de nombreux Laotiens va désormais transformer la vie politique du royaume qui sera maintenant conforme à l'évolution politique de la péninsule indochinoise.

La "libération" du Laos qui a fait s'écarter de nombreux Laotiens va désormais transformer la vie politique du royaume qui sera maintenant conforme à l'évolution politique de la péninsule indochinoise.

La "libération" du Laos qui a fait s'écarter de nombreux Laotiens va désormais transformer la vie politique du royaume qui sera maintenant conforme à l'évolution politique de la péninsule indochinoise.

La "libération" du Laos qui a fait s'écarter de nombreux Laotiens va désormais transformer la vie politique du royaume qui sera maintenant conforme à l'évolution politique de la péninsule indochinoise.

Indira Gandhi pourrait renvoyer les élections

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, s'est refusée hier à certifier que les élections prévues vers le début de l'an prochain auraient effectivement lieu.

Dans une interview télévisée en Amérique du Nord au programme Meet the press, Mme Gandhi a déclaré, répondant à une question à ce sujet: "Je ne peux pas donner une réponse catégorique en ce moment, car naturellement, beaucoup dépendra de la situation. Il nous faut être en mesure d'assurer des élections honnêtes."

Mme Gandhi a également rejeté l'accusation voulant qu'elle dirige l'Inde toute seule. "Le gouvernement fonctionne comme avant. Je n'ai pas plus de pouvoirs qu'auparavant," a-t-elle dit.

La question de savoir si elle envisageait de mettre fin à l'état d'urgence et de rétablir la liberté de la presse, elle a répondu: "Il est très difficile de donner une date. Naturellement, il ne s'agit pas d'un état de choses permanent."

A propos de la proclamation de l'état d'urgence et de l'emprisonnement de ses adversaires politiques, le premier ministre a déclaré: "Quelques gens avaient créé une situation d'indiscipline qui nous conduisait vers de gros problèmes d'ordre public, et s'ils avaient continué, je crois que nous aurions abouti à l'anarchie."

La "libération" du Laos qui a fait s'écarter de nombreux Laotiens va désormais transformer la vie politique du royaume qui sera maintenant conforme à l'évolution politique de la péninsule indochinoise.

miques intérieures, je crois qu'il y avait un grave danger intérieur pour le pays."

Mme Gandhi est demeurée évasive sur ce qu'elle ferait si la Cour suprême lui a accordée le parlement et qui lui évite d'avoir à répondre devant la justice d'une violation de la loi électorale, dont elle a été accusée le 12 juin dernier.

"La Cour suprême a le droit de décider" de cette question, a-t-elle dit. "Mais l'essence même de la démocratie parlementaire fait que le parlement est absolu en ce qui concerne toute action de l'exécutif."

Mme Gandhi n'a pas précisé le nombre de prisonniers politiques actuellement détenus dans les prisons indiennes, mais elle a rejeté le chiffre, avancé par certains, de 60.000, qui, a-t-elle dit, "est hors de proportion avec la vérité".

A ce sujet, un millier de personnes ont été arrêtées pour des motifs purement politiques et 9.000 autres pour des raisons économiques, depuis la proclamation de l'état d'urgence en Inde, a déclaré samedi M. Yiya Charan Shukla, ministre de l'Information. Environ un tiers des personnes appréhendées dans ces deux catégories ont été remises en liberté. Des éléments douteux et d'autres individus jugés susceptibles de causer des troubles à l'échelon local ont également été arrêtés. Mais le ministre n'a pu donner le total de ceux qui ont été appréhendés et le nombre de ceux toujours en prison.

Le ministre de l'Information a également tracé les grandes lignes d'un projet de fusionner les quatre agences de presse indiennes en une seule au cours des six prochains mois.

INSCRIPTION POUR SEPTEMBRE 1975 GROUPES DE 15 A 25 ÉLÈVES SECONDAIRE I, II, III RENSEIGNEMENTS: 849-2275 ÉCOLE SECONDAIRE DUVAL (École de Rattrapage Enr.) Jacques Duval, directeur École reconnue pour fin de scolarité. Membre de la Fédération des écoles privées de la Province de Québec. 1600, rue BERRI (Palais du Commerce) suite 213 Accès direct au métro Berri-de-Montigny

DEUTSCHE GRAMMOPHON SPÉCIAL 749 LE DISQUE PRIX SUGG.: MANUFACTURIER \$8.98 DISQUES MONTROSE ESCOMPTÉS EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE Vente DISQUES "SELECT" ET "FESTIVAL" M-298.067 - BOBINO ET BOBINETTE BOL... M-298.068 - RAOUL ROY - CHANSONS FOLKLORIQUES DU QUÉBEC... M-298.100 - RENE CLAUDE... M-298.149 - JEAN-PIERRE FERLAND... M-298.174 - BOBINO ET BOBINETTE VOL. 4... M-298.175 - BOBINO ET BOBINETTE VOL. 3... M-298.184 - AMEN NO. 1 - JOHN LITTLETON... M-298.185 - AMEN NO. 2 - JOHN LITTLETON... M-298.186 - AMEN NO. 3 - JOHN LITTLETON... M-298.187 - AMEN NO. 4 - JOHN LITTLETON... M-298.188 - AMEN NO. 5 - JOHN LITTLETON... M-298.189 - AMEN NO. 6 - JOHN LITTLETON... M-298.190 - AMEN NO. 7 - JOHN LITTLETON... M-298.191 - AMEN NO. 8 - JOHN LITTLETON... M-298.192 - AMEN NO. 9 - JOHN LITTLETON... M-298.193 - AMEN NO. 10 - JOHN LITTLETON... M-298.194 - AMEN NO. 11 - JOHN LITTLETON... M-298.195 - AMEN NO. 12 - JOHN LITTLETON... M-298.196 - AMEN NO. 13 - JOHN LITTLETON... M-298.197 - AMEN NO. 14 - JOHN LITTLETON... M-298.198 - AMEN NO. 15 - JOHN LITTLETON... M-298.199 - AMEN NO. 16 - JOHN LITTLETON... M-298.200 - AMEN NO. 17 - JOHN LITTLETON... M-298.201 - AMEN NO. 18 - JOHN LITTLETON... M-298.202 - AMEN NO. 19 - JOHN LITTLETON... M-298.203 - AMEN NO. 20 - JOHN LITTLETON... M-298.204 - AMEN NO. 21 - JOHN LITTLETON... M-298.205 - AMEN NO. 22 - JOHN LITTLETON... M-298.206 - AMEN NO. 23 - JOHN LITTLETON... M-298.207 - AMEN NO. 24 - JOHN LITTLETON... M-298.208 - AMEN NO. 25 - JOHN LITTLETON... M-298.209 - AMEN NO. 26 - JOHN LITTLETON... M-298.210 - AMEN NO. 27 - JOHN LITTLETON... M-298.211 - AMEN NO. 28 - JOHN LITTLETON... M-298.212 - AMEN NO. 29 - JOHN LITTLETON... M-298.213 - AMEN NO. 30 - JOHN LITTLETON... M-298.214 - AMEN NO. 31 - JOHN LITTLETON... M-298.215 - AMEN NO. 32 - JOHN LITTLETON... M-298.216 - AMEN NO. 33 - JOHN LITTLETON... M-298.217 - AMEN NO. 34 - JOHN LITTLETON... M-298.218 - AMEN NO. 35 - JOHN LITTLETON... M-298.219 - AMEN NO. 36 - JOHN LITTLETON... M-298.220 - AMEN NO. 37 - JOHN LITTLETON... M-298.221 - AMEN NO. 38 - JOHN LITTLETON... M-298.222 - AMEN NO. 39 - JOHN LITTLETON... M-298.223 - AMEN NO. 40 - JOHN LITTLETON... M-298.224 - AMEN NO. 41 - JOHN LITTLETON... M-298.225 - AMEN NO. 42 - JOHN LITTLETON... M-298.226 - AMEN NO. 43 - JOHN LITTLETON... M-298.227 - AMEN NO. 44 - JOHN LITTLETON... M-298.228 - AMEN NO. 45 - JOHN LITTLETON... M-298.229 - AMEN NO. 46 - JOHN LITTLETON... M-298.230 - AMEN NO. 47 - JOHN LITTLETON... M-298.231 - AMEN NO. 48 - JOHN LITTLETON... M-298.232 - AMEN NO. 49 - JOHN LITTLETON... M-298.233 - AMEN NO. 50 - JOHN LITTLETON... M-298.234 - AMEN NO. 51 - JOHN LITTLETON... M-298.235 - AMEN NO. 52 - JOHN LITTLETON... M-298.236 - AMEN NO. 53 - JOHN LITTLETON... M-298.237 - AMEN NO. 54 - JOHN LITTLETON... M-298.238 - AMEN NO. 55 - JOHN LITTLETON... M-298.239 - AMEN NO. 56 - JOHN LITTLETON... M-298.240 - AMEN NO. 57 - JOHN LITTLETON... M-298.241 - AMEN NO. 58 - JOHN LITTLETON... M-298.242 - AMEN NO. 59 - JOHN LITTLETON... M-298.243 - AMEN NO. 60 - JOHN LITTLETON... M-298.244 - AMEN NO. 61 - JOHN LITTLETON... M-298.245 - AMEN NO. 62 - JOHN LITTLETON... M-298.246 - AMEN NO. 63 - JOHN LITTLETON... M-298.247 - AMEN NO. 64 - JOHN LITTLETON... M-298.248 - AMEN NO. 65 - JOHN LITTLETON... M-298.249 - AMEN NO. 66 - JOHN LITTLETON... M-298.250 - AMEN NO. 67 - JOHN LITTLETON... M-298.251 - AMEN NO. 68 - JOHN LITTLETON... M-298.252 - AMEN NO. 69 - JOHN LITTLETON... M-298.253 - AMEN NO. 70 - JOHN LITTLETON... M-298.254 - AMEN NO. 71 - JOHN LITTLETON... M-298.255 - AMEN NO. 72 - JOHN LITTLETON... M-298.256 - AMEN NO. 73 - JOHN LITTLETON... M-298.257 - AMEN NO. 74 - JOHN LITTLETON... M-298.258 - AMEN NO. 75 - JOHN LITTLETON... M-298.259 - AMEN NO. 76 - JOHN LITTLETON... M-298.260 - AMEN NO. 77 - JOHN LITTLETON... M-298.261 - AMEN NO. 78 - JOHN LITTLETON... M-298.262 - AMEN NO. 79 - JOHN LITTLETON... M-298.263 - AMEN NO. 80 - JOHN LITTLETON... M-298.264 - AMEN NO. 81 - JOHN LITTLETON... M-298.265 - AMEN NO. 82 - JOHN LITTLETON... M-298.266 - AMEN NO. 83 - JOHN LITTLETON... M-298.267 - AMEN NO. 84 - JOHN LITTLETON... M-298.268 - AMEN NO. 85 - JOHN LITTLETON... M-298.269 - AMEN NO. 86 - JOHN LITTLETON... M-298.270 - AMEN NO. 87 - JOHN LITTLETON... M-298.271 - AMEN NO. 88 - JOHN LITTLETON... M-298.272 - AMEN NO. 89 - JOHN LITTLETON... M-298.273 - AMEN NO. 90 - JOHN LITTLETON... M-298.274 - AMEN NO. 91 - JOHN LITTLETON... M-298.275 - AMEN NO. 92 - JOHN LITTLETON... M-298.276 - AMEN NO. 93 - JOHN LITTLETON... M-298.277 - AMEN NO. 94 - JOHN LITTLETON... M-298.278 - AMEN NO. 95 - JOHN LITTLETON... M-298.279 - AMEN NO. 96 - JOHN LITTLETON... M-298.280 - AMEN NO. 97 - JOHN LITTLETON... M-298.281 - AMEN NO. 98 - JOHN LITTLETON... M-298.282 - AMEN NO. 99 - JOHN LITTLETON... M-298.283 - AMEN NO. 100 - JOHN LITTLETON... M-298.284 - AMEN NO. 101 - JOHN LITTLETON... M-298.285 - AMEN NO. 102 - JOHN LITTLETON... M-298.286 - AMEN NO. 103 - JOHN LITTLETON... M-298.287 - AMEN NO. 104 - JOHN LITTLETON... M-298.288 - AMEN NO. 105 - JOHN LITTLETON... M-298.289 - AMEN NO. 106 - JOHN LITTLETON... M-298.290 - AMEN NO. 107 - JOHN LITTLETON... M-298.291 - AMEN NO. 108 - JOHN LITTLETON... M-298.292 - AMEN NO. 109 - JOHN LITTLETON... M-298.293 - AMEN NO. 110 - JOHN LITTLETON... M-298.294 - AMEN NO. 111 - JOHN LITTLETON... M-298.295 - AMEN NO. 112 - JOHN LITTLETON... M-298.296 - AMEN NO. 113 - JOHN LITTLETON... M-298.297 - AMEN NO. 114 - JOHN LITTLETON... M-298.298 - AMEN NO. 115 - JOHN LITTLETON... M-298.299 - AMEN NO. 116 - JOHN LITTLETON... M-298.300 - AMEN NO. 117 - JOHN LITTLETON... M-298.301 - AMEN NO. 118 - JOHN LITTLETON... M-298.302 - AMEN NO. 119 - JOHN LITTLETON... M-298.303 - AMEN NO. 120 - JOHN LITTLETON... M-298.304 - AMEN NO. 121 - JOHN LITTLETON... M-298.305 - AMEN NO. 122 - JOHN LITTLETON... M-298.306 - AMEN NO. 123 - JOHN LITTLETON... M-298.307 - AMEN NO. 124 - JOHN LITTLETON... M-298.308 - AMEN NO. 125 - JOHN LITTLETON... M-298.309 - AMEN NO. 126 - JOHN LITTLETON... M-298.310 - AMEN NO. 127 - JOHN LITTLETON... M-298.311 - AMEN NO. 128 - JOHN LITTLETON... M-298.312 - AMEN NO. 129 - JOHN LITTLETON... M-298.313 - AMEN NO. 130 - JOHN LITTLETON... M-298.314 - AMEN NO. 131 - JOHN LITTLETON... M-298.315 - AMEN NO. 132 - JOHN LITTLETON... M-298.316 - AMEN NO. 133 - JOHN LITTLETON... M-298.317 - AMEN NO. 134 - JOHN LITTLETON... M-298.318 - AMEN NO. 135 - JOHN LITTLETON... M-298.319 - AMEN NO. 136 - JOHN LITTLETON... M-298.320 - AMEN NO. 137 - JOHN LITTLETON... M-298.321 - AMEN NO. 138 - JOHN LITTLETON... M-298.322 - AMEN NO. 139 - JOHN LITTLETON... M-298.323 - AMEN NO. 140 - JOHN LITTLETON... M-298.324 - AMEN NO. 141 - JOHN LITTLETON... M-298.325 - AMEN NO. 142 - JOHN LITTLETON... M-298.326 - AMEN NO. 143 - JOHN LITTLETON... M-298.327 - AMEN NO. 144 - JOHN LITTLETON... M-298.328 - AMEN NO. 145 - JOHN LITTLETON... M-298.329 - AMEN NO. 146 - JOHN LITTLETON... M-298.330 - AMEN NO. 147 - JOHN LITTLETON... M-298.331 - AMEN NO. 148 - JOHN LITTLETON... M-298.332 - AMEN NO. 149 - JOHN LITTLETON... M-298.333 - AMEN NO. 150 - JOHN LITTLETON... M-298.334 - AMEN NO. 151 - JOHN LITTLETON... M-298.335 - AMEN NO. 152 - JOHN LITTLETON... M-298.336 - AMEN NO. 153 - JOHN LITTLETON... M-298.337 - AMEN NO. 154 - JOHN LITTLETON... M-298.338 - AMEN NO. 155 - JOHN LITTLETON... M-298.339 - AMEN NO. 156 - JOHN LITTLETON... M-298.340 - AMEN NO. 157 - JOHN LITTLETON... M-298.341 - AMEN NO. 158 - JOHN LITTLETON... M-298.342 - AMEN NO. 159 - JOHN LITTLETON... M-298.343 - AMEN NO. 160 - JOHN LITTLETON... M-298.344 - AMEN NO. 161 - JOHN LITTLETON... M-298.345 - AMEN NO. 162 - JOHN LITTLETON... M-298.346 - AMEN NO. 163 - JOHN LITTLETON... M-298.347 - AMEN NO. 164 - JOHN LITTLETON... M-298.348 - AMEN NO. 165 - JOHN LITTLETON... M-298.349 - AMEN NO. 166 - JOHN LITTLETON... M-298.350 - AMEN NO. 167 - JOHN LITTLETON... M-298.351 - AMEN NO. 168 - JOHN LITTLETON... M-298.352 - AMEN NO. 169 - JOHN LITTLETON... M-298.353 - AMEN NO. 170 - JOHN LITTLETON... M-298.354 - AMEN NO. 171 - JOHN LITTLETON... M-298.355 - AMEN NO. 172 - JOHN LITTLETON... M-298.356 - AMEN NO. 173 - JOHN LITTLETON... M-298.357 - AMEN NO. 174 - JOHN LITTLETON... M-298.358 - AMEN NO. 175 - JOHN LITTLETON... M-298.359 - AMEN NO. 176 - JOHN LITTLETON... M-298.360 - AMEN NO. 177 - JOHN LITTLETON... M-298.361 - AMEN NO. 178 - JOHN LITTLETON... M-298.362 - AMEN NO. 179 - JOHN LITTLETON... M-298.363 - AMEN NO. 180 - JOHN LITTLETON... M-298.364 - AMEN NO. 181 - JOHN LITTLETON... M-298.365 - AMEN NO. 182 - JOHN LITTLETON... M-298.366 - AMEN NO. 183 - JOHN LITTLETON... M-298.367 - AMEN NO. 184 - JOHN LITTLETON... M-298.368 - AMEN NO. 185 - JOHN LITTLETON... M-298.369 - AMEN NO. 186 - JOHN LITTLETON... M-298.370 - AMEN NO. 187 - JOHN LITTLETON... M-298.371 - AMEN NO. 188 - JOHN LITTLETON... M-298.372 - AMEN NO. 189 - JOHN LITTLETON... M-298.373 - AMEN NO. 190 - JOHN LITTLETON... M-298.374 - AMEN NO. 191 - JOHN LITTLETON... M-298.375 - AMEN NO. 192 - JOHN LITTLETON... M-298.376 - AMEN NO. 193 - JOHN LITTLETON... M-298.377 - AMEN NO. 194 - JOHN LITTLETON... M-298.378 - AMEN NO. 195 - JOHN LITTLETON... M-298.379 - AMEN NO. 196 - JOHN LITTLETON... M-298.380 - AMEN NO. 197 - JOHN LITTLETON... M-298.381 - AMEN NO. 198 - JOHN LITTLETON... M-298.382 - AMEN NO. 199 - JOHN LITTLETON... M-298.383 - AMEN NO. 200 - JOHN LITTLETON... M-298.384 - AMEN NO. 201 - JOHN LITTLETON... M-298.385 - AMEN NO. 202 - JOHN LITTLETON... M-298.386 - AMEN NO. 203 - JOHN LITTLETON... M-298.387 - AMEN NO. 204 - JOHN LITTLETON... M-298.388 - AMEN NO. 205 - JOHN LITTLETON... M-298.389 - AMEN NO. 206 - JOHN LITTLETON... M-298.390 - AMEN NO. 207 - JOHN LITTLETON... M-298.391 - AMEN NO. 208 - JOHN LITTLETON... M-298.392 - AMEN NO. 209 - JOHN LITTLETON... M-298.393 - AMEN NO. 210 - JOHN LITTLETON... M-298.394 - AMEN NO. 211 - JOHN LITTLETON... M-298.395 - AMEN NO. 212 - JOHN LITTLETON... M-298.396 - AMEN NO. 213 - JOHN LITTLETON... M-298.397 - AMEN NO. 214 - JOHN LITTLETON... M-298.398 - AMEN NO. 215 - JOHN LITTLETON... M-298.399 - AMEN NO. 216 - JOHN LITTLETON... M-298.400 - AMEN NO. 217 - JOHN LITTLETON... M-298.401 - AMEN NO. 218 - JOHN LITTLETON... M-298.402 - AMEN NO. 219 - JOHN LITTLETON... M-298.403 - AMEN NO. 220 - JOHN LITTLETON... M-298.404 - AMEN NO. 221 - JOHN LITTLETON... M-298.405 - AMEN NO. 222 - JOHN LITTLETON... M-298.406 - AMEN NO. 223 - JOHN LITTLETON... M-298.407 - AMEN NO. 224 - JOHN LITTLETON... M-298.408 - AMEN NO. 225 - JOHN LITTLETON... M-298.409 - AMEN NO. 226 - JOHN LITTLETON... M-298.410 - AMEN NO. 227 - JOHN LITTLETON... M-298.411 - AMEN NO. 228 - JOHN LITTLETON... M-298.412 - AMEN NO. 229 - JOHN LITTLETON... M-298.413 - AMEN NO. 230 - JOHN LITTLETON... M-298.414 - AMEN NO. 231 - JOHN LITTLETON... M-298.415 - AMEN NO. 232 - JOHN LITTLETON... M-298.416 - AMEN NO. 233 - JOHN LITTLETON... M-298.417 - AMEN NO. 234 - JOHN LITTLETON... M-298.418 - AMEN NO. 235 - JOHN LITTLETON... M-298.419 - AMEN NO. 236 - JOHN LITTLETON... M-298.420 - AMEN NO. 237 - JOHN LITTLETON... M-298.421 - AMEN NO. 238 - JOHN LITTLETON... M-298.422 - AMEN NO. 239 - JOHN LITTLETON... M-298.423 - AMEN NO. 240 - JOHN LITTLETON... M-298.424 - AMEN NO. 241 - JOHN LITTLETON... M-298.425 - AMEN NO. 242 - JOHN LITTLETON... M-298.426 - AMEN NO. 243 - JOHN LITTLETON... M-298.427 - AMEN NO. 244 - JOHN LITTLETON... M-298.428 - AMEN NO. 245 - JOHN LITTLETON... M-298.429 - AMEN NO. 246 - JOHN LITTLETON... M-298.430 - AMEN NO. 247 - JOHN LITTLETON... M-298.431 - AMEN NO. 248 - JOHN LITTLETON... M-298.432 - AMEN NO. 249 - JOHN LITTLETON... M-298.433 - AMEN NO. 250 - JOHN LITTLETON... M-298.434 - AMEN NO. 251 - JOHN LITTLETON... M-298.435 - AMEN NO. 252 - JOHN LITTLETON... M-298.436 - AMEN NO. 253 - JOHN LITTLETON... M-298.437 - AMEN NO. 254 - JOHN LITTLETON... M-298.438 - AMEN NO. 255 - JOHN LITTLETON... M-298.439 - AMEN NO. 256 - JOHN LITTLETON... M-298.440 - AMEN NO. 257 - JOHN LITTLETON... M-298.441 - AMEN NO. 258 - JOHN LITTLETON... M-298.442 - AMEN NO. 259 - JOHN LITTLETON... M-298.443 - AMEN NO. 260 - JOHN LITTLETON... M-298.444 - AMEN NO. 261 - JOHN LITTLETON... M-298.445 - AMEN NO. 262 - JOHN LITTLETON... M-298.446 - AMEN NO. 263 - JOHN LITTLETON... M-298.447 - AMEN NO. 264 - JOHN LITTLETON... M-298.448 - AMEN NO. 265 - JOHN LITTLETON... M-298.449 - AMEN NO. 266 - JOHN LITTLETON... M-298.450 - AMEN NO. 267 - JOHN LITTLETON... M-298.451 - AMEN NO. 268 - JOHN LITTLETON... M-298.452 - AMEN NO. 269 - JOHN LITTLETON... M-298.453 - AMEN NO. 270 - JOHN LITTLETON... M-298.454 - AMEN NO. 271 - JOHN LITTLETON... M-298.455 - AMEN NO. 272 - JOHN LITTLETON... M-298.456 - AMEN NO. 273 - JOHN LITTLETON... M-298.457 - AMEN NO. 274 - JOHN LITTLETON... M-298.458 - AMEN NO. 275 - JOHN LITTLETON... M-298.459 - AMEN NO. 276 - JOHN LITTLETON... M-298.460 - AMEN NO. 277 - JOHN LITTLETON... M-298.461 - AMEN NO. 278 - JOHN LITTLETON... M-298.462 - AMEN NO. 279 - JOHN LITTLETON... M-298.463 - AMEN NO. 280 - JOHN LITTLETON... M-298.464 - AMEN NO. 281 - JOHN LITTLETON... M-298.465 - AMEN NO. 282 - JOHN LITTLETON... M-298.466 - AMEN NO. 283 - JOHN LITTLETON... M-298.467 - AMEN NO. 284 - JOHN LITTLETON... M-298.468 - AMEN NO. 285 - JOHN LITTLETON... M-298.469 - AMEN NO. 286 - JOHN LITTLETON... M-298.470 - AMEN NO. 287 - JOHN LITTLETON... M-298.471 - AMEN NO. 288 - JOHN LITTLETON... M-298.472 - AMEN NO. 289 - JOHN LITTLETON... M-298.473 - AMEN NO. 290 - JOHN LITTLETON... M-298.474 - AMEN NO. 291 - JOHN LITTLETON... M-298.475 - AMEN NO. 292 - JOHN LITTLETON... M-298.476 - AMEN NO. 293 - JOHN LITTLETON... M-298.477 - AMEN NO. 294 - JOHN LITTLETON... M-298.478 - AMEN NO. 295 - JOHN LITTLETON... M-298.479 - AMEN NO. 296 - JOHN LITTLETON... M-298.480 - AMEN NO. 297 - JOHN LITTLETON... M-298.481 - AMEN NO. 298 - JOHN LITTLETON... M-298.482 - AMEN NO. 299 - JOHN LITTLETON... M-298.483 - AMEN NO. 300 - JOHN LITTLETON... M-298.484 - AMEN NO. 301 - JOHN LITTLETON... M-298.485 - AMEN NO. 302 - JOHN LITTLETON... M-298.486 - AMEN NO. 303 - JOHN LITTLETON... M-298.487 - AMEN NO. 304 - JOHN LITTLETON... M-298.488 - AMEN NO. 305 - JOHN LITTLETON... M-298.489 - AMEN NO. 306 - JOHN LITTLETON... M-298.490 - AMEN NO. 307 - JOHN LITTLETON... M-298.491 - AMEN NO. 308 - JOHN LITTLETON... M-298.492 - AMEN NO. 309 - JOHN LITTLETON... M-298.493 - AMEN NO. 310 - JOHN LITTLETON... M-298.494 - AMEN NO. 311 - JOHN LITTLETON... M-298.495 - AMEN NO. 312 - JOHN LITTLETON... M-298.496 - AMEN NO. 313 - JOHN LITTLETON... M-298.497 - AMEN NO. 314 - JOHN LITTLETON... M-298.498 - AMEN NO. 315 - JOHN LITTLETON... M-298.499 - AMEN NO. 316 - JOHN LITTLETON... M-298.500 - AMEN NO. 317 - JOHN LITTLETON... M-298.501 - AMEN NO. 318 - JOHN LITTLETON... M-298.502 - AMEN NO. 319 - JOHN LITTLETON... M-298.503 - AMEN NO. 320 - JOHN LITTLETON... M-298.504 - AMEN NO. 321 - JOHN LITTLETON... M-298.505 - AMEN NO. 322 - JOHN LITTLETON... M-298.506 - AMEN NO. 323 - JOHN LITTLETON... M-298.507 - AMEN NO. 324 - JOHN LITTLETON... M-298.508

Vorster et Kaunda tentent de sauver la conférence de Victoria Falls

LONDRES (Reuter) — Le président zambien Kenneth Kaunda et M. John Vorster, premier ministre sud-africain, assisteront aux travaux de la conférence des chutes Victoria, qui s'ouvre ce matin, pour éviter l'avortement des négociations constitutionnelles entre le gouvernement de M. Ian Smith, et ses interlocuteurs nationalistes noirs rhodésiens de l'ANC (Conseil national africain).

A son arrivée dimanche après-midi à Livingstone, sur la rive zambienne du Zambeze, face aux chutes, le président Kaunda a déclaré: "M. Vorster joue un rôle important dans la détente en Afrique australe et j'attends avec impatience de le rencontrer." Le premier ministre sud-africain était attendu dans la soirée.

A la veille des négociations dans le train installé sur le pont enjambant les chutes Victoria, à la frontière entre la Rhodésie et la Zambie, les délégations rhodésienne et nationaliste se montrent prudentes en dépit des considérables divergences qui les opposent.

"Nous ferons tout notre possible pour faire un succès", de cette réunion, a déclaré M. Smith à son arrivée. Mais le premier ministre rhodésien a réaffirmé que la réunion ne sera qu'une cérémonie de signature, une déclaration de notre intention de négocier un règlement plutôt que de tenter d'y parvenir par la lutte. "La réunion n'aura rien à voir avec l'examen de constitutions."

Les représentants de l'ANC insistent sur la nécessité d'engager des négociations en profondeur dès aujourd'hui et refusent d'accepter que celles-ci soient renvoyées à des commissions communes réunies en Rhodésie, ou certains des dirigeants nationalistes noirs en exil risquent la prison.

Mgr Abel Muzorewa, président de l'ANC, indique que l'échec de ces conversations, les premières à se tenir à ce niveau depuis la déclaration unilatérale d'indépendance de la minorité blanche de Rhodésie il y a près de dix ans, amèneront une escalade massive de la guérilla dans le pays.

Pour M. Smith, il ne faut pas y voir une réunion "de la dernière chance." Si elle échoue, "nous continuerons d'essayer de négocier (...). Je ne crois pas qu'il faille, à quelque moment que ce soit, opposer le combat à la négociation." a-t-il précisé à son arrivée aux chutes Victoria.

Prie de dire combien de temps pourraient durer ces conversations, dont il disait samedi qu'elles ne devraient pas dépasser quelques minutes, M. Smith a répondu: "Je me suis engagé à ne pas faire de provocation à cette phase. Nous poursuivrons la conférence autant qu'il le faudra."

Au terme de la réunion des chutes Victoria, dont on ne s'attend pas qu'elle se prolonge au-delà de deux ou trois jours, les deux parties décideront de la manière dont les négociations se poursuivront, sans doute en commissions.

Selon l'accord conclu il y a deux semaines à Pretoria entre MM. Smith, Vorster et Mark Chona, conseiller politique personnel du président zambien, et maintenant dénoncé par l'ANC, ces commissions examineront les propositions constitutionnelles des deux parties, et si un accord intervient, une conférence plénière sera convoquée pour ratifier l'éventuel accord.

L'ANC veut présenter dès aujourd'hui son projet de constitution. Ce projet réclamerait l'application immédiate de la règle de majorité, la remise du pouvoir à la majorité noire du pays.

Il ne faudra pas moins que les efforts conjugués du président Kaunda et de M. Vorster pour que ces négociations aboutissent. M. Smith a en effet déclaré samedi à Bulawayo, avant de se rendre aux chutes Victoria: "Nous n'avons jamais eu en Rhodésie une politique tendant à remettre le pouvoir à un gouvernement à majorité noire et en ce qui me concerne, je ne le ferai jamais."

Après avoir dressé ce qu'il a appelé "l'épouvantable bilan" des gouvernements noirs d'Afrique, il a ajouté: "En Rhodésie, nous voulons un gouvernement responsable".

En échange de sa non-belligérance, Sadate veut un déblocage aussi sur le front nord

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Dans le cadre du nouvel accord de désengagement de la Sinai que le secrétaire d'Etat Henry Kissinger s'efforce de lui faire conclure avec Israël, l'Egypte accepte de ne pas se joindre aux éventuels agresseurs d'Israël. En revanche, elle garde les mains libres si l'Etat hébreu prend l'initiative de l'attaque, a-t-on appris hier à Jérusalem dans les milieux autorisés israéliens et américains.

Cependant en contrepartie de cette proclamation de non-belligérance, Le Caire affirme qu'il ne permettra pas que cet accord éventuel de désengagement soit suivi d'une longue période de stagnation qui ne verrait aucun progrès vers un règlement global du conflit. Selon toute logique, explique-t-on, la prochaine initiative devra être la conclusion entre Israël et la Syrie d'un accord sur un nouveau retrait des forces israéliennes sur le Golan.

Cependant le secrétaire d'Etat américain qui s'est entretenu successivement samedi avec les dirigeants égyptiens, au Caire, et syriens, à Damas, avant de regagner Israël, où il a rencontré le cabinet hier après-midi, a déclaré que des progrès avaient été enregistrés et que "les divergences continuent de disparaître".

A sa sortie de la présidence du Conseil, M. Kissinger, qui se rend ce matin à Alexandrie pour rencontrer le président Sadate, s'est refusé à préciser une date pour le fin de sa mission. "Je demeure plein d'espoir, car aucune difficulté inattendue n'a surgi", a-t-il noté. Il a ajouté que sur la base des consultations qu'il avait eues avant son départ de Washington, il pensait que le Congrès ne s'opposerait pas à la présence de techniciens civils américains dans les postes de détecteurs des cols du Sinai.

De son côté, le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Yigal Allon, a confirmé qu'il y avait eu accord sur l'un des problèmes les plus ardu: la présence de techniciens israéliens dans le poste de Oum Hashiva, au nord du col de Giddi, dans la nouvelle zone tampon. Les Égyptiens, a-t-il dit, auront le droit de construire une station similaire dans la zone tampon.

Dans les milieux égyptiens autorisés à Alexandrie, si on se déclarait confiant quant au succès prochain de la mission de M. Kissinger, on mettrait cependant l'accent sur les initiatives de paix qui devront émaner de la part d'un nouvel accord de désengagement israélo-égyptien.

On souligne qu'un nouvel accord israélo-égyptien n'écartera aucunement

le danger d'un nouveau conflit, du fait qu'il ne s'attaquera pas à ses sources, l'occupation des territoires arabes par Israël. On fait valoir que le renouvellement annuel du mandat de la force d'urgence des Nations unies (FNU) prévu par le projet d'accord ne saurait être automatique. Tout dépendra de l'attitude d'Israël et des progrès réalisés sur la voie de la paix.

Prenant le contre-pied des thèses américaines et israéliennes voulant que l'Accord assurera la paix entre Israël et l'Égypte pour une période minimale de trois ans, on déclare de même source, "si les Israéliens veulent la paix, ils devront bouger les autres fronts avant trois ans."

En ce qui concerne les perspectives de succès de l'actuelle mission de M. Kissinger, le porte-parole du président Anouar Sadate a estimé "difficile d'évaluer si une percée s'annonce. Nous en saurons davantage quand M. Kissinger reviendra demain."

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat américain aurait fait valoir aux dirigeants israéliens que cette promesse de non-belligérance leur donnait l'assurance que l'Égypte même si elle ne pouvait éternellement rester étrangère à un nouveau conflit israélo-arabe, en demeurerait à l'écart au moins pendant les premiers jours. Si elle signe l'accord, elle est léga-

lement tenue de ne pas participer du tout à une cinquième guerre israélo-arabe, mais son engagement sur ce point n'est pas aussi explicite que le souhaiterait Israël, précisait-on de source autorisée américaine.

De même source, on confirme que, pour l'essentiel, les précisions fournies hier par le quotidien israélien Jerusalem Post sur le teneur de l'accord en préparation sont exactes. Ce journal d'expression anglaise révélait notamment l'engagement de l'Égypte et précisait qu'il était contenu dans une des clauses secrètes dont l'accord doit être assorti.

Le Jerusalem Post affirme que l'Égypte s'engagera d'autre part à renouveler le mandat de la force d'urgence des Nations unies pendant une période de trois ans et que les États-Unis promettent d'obtenir sa prorogation si un des membres du Conseil de sécurité s'y opposait. Washington s'engagerait en outre à ne pas réclamer la convocation de la conférence de Genève, à ne pas reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et à ne pas faire pression sur Israël pour qu'il conclue de nouveaux accords de désengagement avec l'Égypte ou qu'il évacue de larges secteurs du Golan si une négociation avec la Syrie est amorcée.

Toujours selon le journal israélien, qui fournit des précisions sur le tracé des nouvelles lignes de séparation des forces, le caractère international du détroit de Bab el Mendeb serait reconnu — ce qui exclut tout blocus — et les marchandises israéliennes, quelle que soit leur nature, pourraient transiter par le canal de Suez.

Enfin, de jeunes manifestants hostiles à un nouveau retrait israélien dans le Sinai, ont accroché hier des drapeaux noirs aux arbres et aux poteaux téléphoniques à Jérusalem. La police a retiré ces drapeaux et a appréhendé quelques-uns des manifestants.

"Kissinger Go Home", ont-ils crié dans la nuit devant l'hôtel du Roi David, où dormait le secrétaire d'Etat. Les dirigeants du mouvement ultra-religieux "Gush Emunim" ont annoncé hier qu'ils avaient organisé des manifestations et un meeting monstre dans l'hypothèse de la conclusion d'un accord avec l'Égypte. Trois heures après la publication d'un communiqué du gouvernement israélien, le parti Likoud a lancé un appel au cabinet pour rejeter le projet d'accord avec l'Égypte. Le Likoud estime que l'acceptation des replis dans le Sinai rend Israël vulnérable et qu'il faut craindre d'autres demandes et pressions pour des concessions ultérieures.

À Luanda, les colons européens manifestent pour leur rapatriement

LUANDA (Reuter) — Quelques milliers d'Européens ont manifesté hier sur la place du marché de Luanda pour réclamer l'accélération de l'évacuation des personnes déplacées et des réfugiés, dont certains attendent depuis trois mois de regagner la métropole.

Au début d'août, le Portugal a annoncé un plan d'évacuation des quelque trois cent mille colons blancs d'Angola, avant l'indépendance du territoire le 11 novembre prochain, au rythme d'environ quatre-vingt dix mille réfugiés par mois. Il semble toutefois évident que ce but ne pourra être atteint qu'avec l'aide d'autres organisations nationales et internationales.

Refletant ces craintes, les manifestants, calmes en dépit de leur visible dé-

sespoir, ont demandé la multiplication des vols et des passages maritimes vers le Portugal. Une des bannières brandies par les manifestants, adressée au président Francisco da Costa Gomes, déclarait: "Nous avez-vous abandonnés? Ne voulez-vous pas de nous comme Portugais? Nous sommes désespérés, aide-nous, vive le Portugal!"

Environ trente-cinq mille réfugiés ont quitté l'Angola en juillet, après la reprise des combats entre le Mouvement populaire de libération de l'Angola (MPLA), le Front national de libération de l'Angola (FNLA) et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

La situation militaire du territoire reste confuse mais semble évoluer en faveur du

MPLA, indiquent les derniers communiqués officiels portugais et ceux du mouvement de M. Agostinho Neto.

Pour la seconde fois, à la suite de négociations entre responsables de l'armée portugaise et des mouvements de libération dans le sud de l'Angola, les forces du FNLA et de l'UNITA se seraient rendues à Sa Da Bandeira, laissant virtuellement au MPLA le contrôle du district de Huila.

Les informations sur le reste du pays sont confuses, mais le MPLA affirme avoir repris samedi au FNLA le carrefour routier de Luacala. Dans le sud, rien n'est venu confirmer que le FNLA et l'UNITA aient envoyé une importante colonne commune pour reprendre Lobito, principal port du pays, au MPLA.

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour provinciale de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

MONTREAL, ce 20 août 1975

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes YANOFKY KAHN & ASS.,

1 Place Ville-Marie,

suite 1540,

Montréal, Québec

PROCEUREURS DE LA DEMANDE

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur DENIS BOUSQUET est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Blackburn, artiste-lissier

De la neige et du soleil

par Angèle Dagenais

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore l'oeuvre de Jacques Blackburn, artiste-lissier, voici une excellente occasion de se familiariser avec une forme d'art tout à fait originale et pourtant vieille comme le monde, celle de la tapisserie.

Qu'est-ce qui distingue l'artiste-lissier du tisserand professionnel ou même amateur? Selon Jacques Blackburn la démarcation est subtile et difficile à cerner. C'est dans une certaine recherche que s'établit la démarcation, dans les coloris utilisés, la technique, les matériaux, la création elle-même. Un bref coup d'oeil sur ses tapisseries montées sur cadres de plexiglass nous fait hésiter sur cette forme d'art qui ressemble étrangement au tableau. La précision du tracé, la texture et le mouvement des pièces, les nuances subtiles de ses couleurs monochromes, autant d'éléments qui rappellent le pictural. Jacques Blackburn n'est pas inconscient de ces rapprochements et signale qu'il aurait peut-être fait de la peinture s'il n'avait pas été aussi "paresseux". On peut se demander ce qu'il entend par paresse, lorsque l'on sait que confectionner une tapisserie selon les exi-

gences qu'il se pose, peut prendre plusieurs mois.

Jacques Blackburn a commencé à tisser en mars 74 et en est maintenant à sa cinquième exposition dont deux solo. Actuellement, il s'est rapidement distingué des tisserands québécois par sa technique, ses sources d'inspiration et les fibres qu'il utilise.

La collection qu'il expose actuellement à la Galerie Sazèle Carle de la Boutique Soleil dans le Vieux Montréal, s'intitule "Plexineige" et présente le contraste intéressant d'un matériau chaud, la laine, confronté à la soie et au plexiglass, sur le thème de l'hiver québécois.

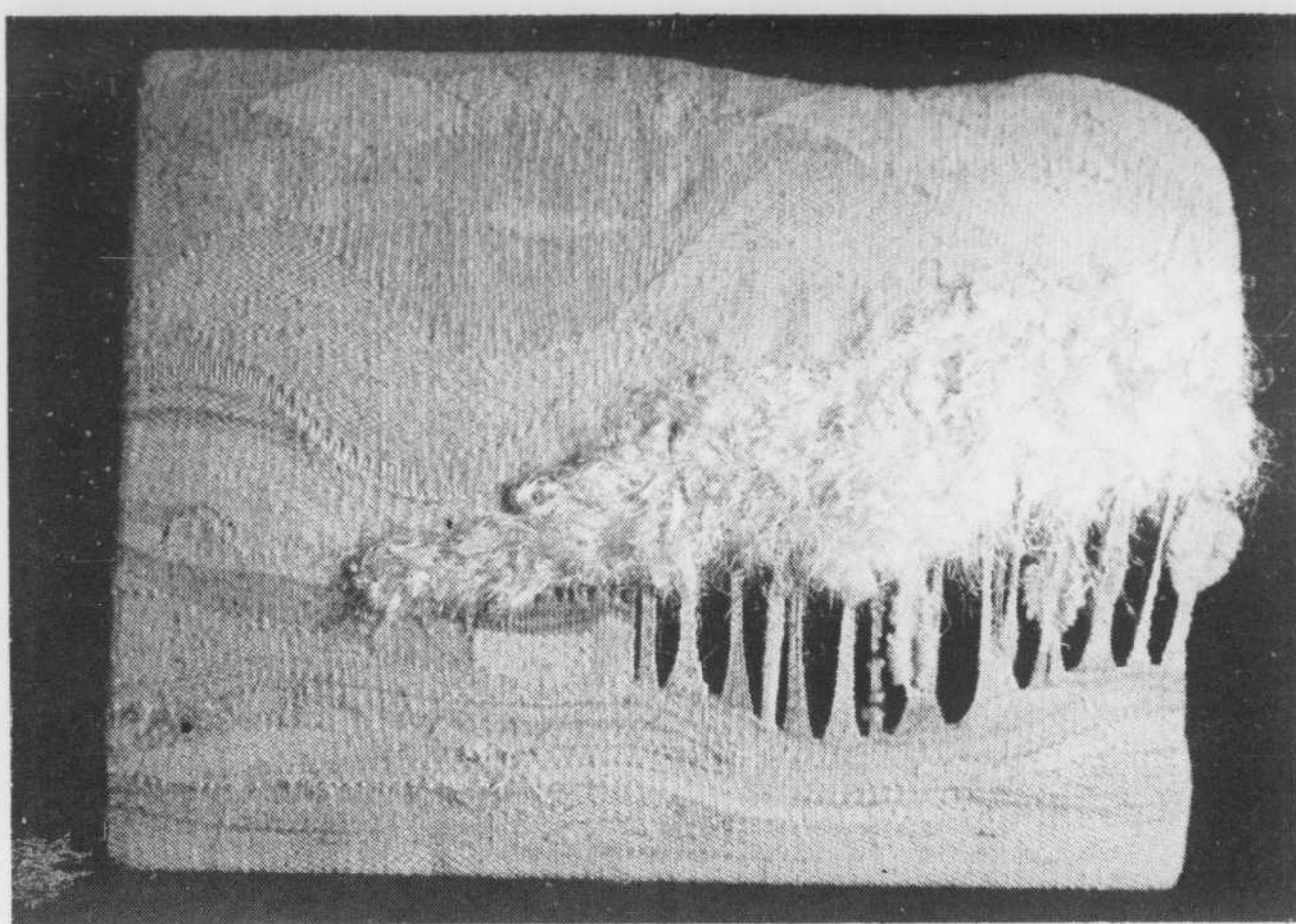
Ses tapisseries représentent l'hiver calme et serein de la vallée du Richelieu où il a son atelier de travail, et des paysages vallonnés de la région du Lac St-Jean où il est né.

Jacques Blackburn parle de ses fibres qu'il importe en grande partie d'Irlande, de Scandinavie, du Japon, avec tendresse, comme un musicien de son instrument. "J'importe des laines, des soies, de l'alpaga, non par snobisme mais parce que je n'en trouve pas ici et ce sont des matériaux que j'affectionne particulièrement."

Il utilise entre autres, la soie pour créer des forêts enneigées et poudrées dans des paysages tout blancs nuancés uniquement par des textures de laines et des tissages différents. Parfois une maisonnette apparaît au flanc d'une colline ou un ruisseau coule au fond d'une vallée. Les fibres de couleur qu'il emploie à l'occasion sont teintées par des procédés maison: il n'achète que des fibres naturelles blanches.

Jacques Blackburn souhaite rendre la tapisserie d'art accessible à tous. Selon lui, les formats relativement petits qu'il crée, (2 pieds x 2 pieds) s'adaptent mieux aux espaces de plus en plus réduits des habitations modernes. Ses couleurs discrètes se marient bien par contre aux intérieurs anciens ou modernes. Les prix cependant peuvent rester prohibitifs pour plusieurs mais sont évidemment de beaucoup inférieurs aux prix des grandes murales tissées, compte tenu du format.

Le rêve de Jacques Blackburn, qui est partiellement réalisé, est de faire évoluer la tapisserie au Québec, de stimuler la recherche pour amener cette forme d'expression typique de chez nous, au rang de la véritable création artistique.



"Sous-bois" de Jacques Blackburn, artiste-lissier

variétés

Nanette, hélas décevante...

par Yves Taschereau

Oui, je sais, il y avait Ti-Jean Carignan, Raoul Duguay et "Beau Dommage" à la Place des Nations en fin de semaine... Je sais l'importance de chacun, la qualité de leur travail et leur originalité respective. Mais il y avait aussi autre chose au Jardin des Étoiles, une musique écoutée très souvent distraitemment, une musique faite pour danser, pour distraire ou pour amuser. Et si j'ai parlé plusieurs fois de "Beau Dommage" et de Raoul Duguay, je n'ai jamais tellement accordé la place qu'elle mérite à la musique de Nanette. Pourtant, celle-ci a toujours occupé un rang enviable au palmarès des 45 tours et, cette semaine, son microsilicon occupe la quatrième place.

C'est donc qu'il y a un public pour Nanette. Et pas nécessairement le public que certains intellectuels peuvent imaginer... Je souris toujours quand certaines personnes cherchent une caution morale dans le fait que Nanette ait chanté avec les "Stones" pour en parler. Nanette, c'est les États-Unis, les discothèques, l'érotisme immédiat et non raffiné. Bref, un genre efficace et aussi valable que n'importe quel autre: à sa manière, "Lady Marmelade" vaut bien des grandes chansons classiques et vaut plus que bien des prétentions rockandrolleuses du type "Aut'Chose"... Quand vous écoutez une chanson et que vous vous apercevez tout à coup que vous êtes de-

bout en train de danser, c'est que vous vous êtes fait avoir. Et qu'est-ce que vous pouvez demander de plus que de vous faire avoir par une chanson, que ce soit par les mots, un accord, une rime etc...?

Bref, je suis allé voir Nanette parce que j'en avais envie. Quelques émissions télévisées m'avaient convaincu qu'il fallait aller à un de ses spectacles. Hélas, j'ai été déçu. Pour plusieurs raisons. La musique était là, ce qui était parfait. Mais la musique, je l'ai sur son disque, et sans les problèmes de la sonorisation qui brisaient les finales des chansons ou empêchaient d'entendre l'harmonica ou les percussions. Mais ce qui m'a surtout déçu, c'est que la chanteuse a passé presque tout son spectacle derrière un piano dont elle jouait très bien d'ailleurs mais qui rendait statique sa performance scénique et privait les spectateurs d'un aspect essentiel de son style: sa façon de chanter en dansant. Me sont restés de bons rythmes de danse, un beau blues, et une déception...

En première partie, le groupe "Maelstrom" (percussion + carré classique: batterie, basse, guitare et claviers) a interprété plusieurs pièces à tendance sophistiquée qui s'écoutent déjà avec beaucoup d'intérêt.



arts en bref

OPERA COMIQUE: Le théâtre de la Poudrière de l'Île Sainte-Hélène reprendra à compter du 17 septembre prochain, l'opéra comique de Georges Bizet, "Docteur Miracle". Cette oeuvre mettra en vedette Bruno Laplante dans le rôle de Podestat, Céline Dussault dans celui de sa fille, soupirante d'un beau militaire qu'interprète Paul Trépanier. Le rôle de la mère sera chanté par Paule Verschelden. La mise en scène est de Janine Beaubien. "Docteur Miracle" tiendra l'affiche jusqu'au 27 septembre, du mardi au samedi à 20h30.

EXPOSITION: La maison des Arts de la Sauvegarde présentera les dessins de l'artiste Lucie Laporte du 6 septembre au 6 octobre prochain.

LIVRE: Des subventions totalisant \$42.500 du ministère des Affaires culturelles ont été accordées à trois organismes engagés dans la production et la diffusion du livre québécois. L'Association canadienne de

diffusion du livre a reçu la somme de \$25.000 afin d'assurer une meilleure distribution, à taux réduits du livre québécois à travers la province. Par ailleurs, le Conseil supérieur du livre bénéficie d'une subvention de \$15.000 pour continuer son action en faveur de la promotion du livre au Québec, aux États-Unis et en Europe. Enfin, la Société des poètes canadiens-français a reçu \$25.000 pour la relance de la revue "Poésie", organe officiel de la société.

THEATRE: L'Atelier d'art dramatique de Portage présentera du 2 au 7 septembre prochain, le spectacle "Métamorphose" au Théâtre Revue, 1856 boul. de Maisonneuve ouest à 20h30 (entrée libre). L'Atelier est composé de jeunes résidents au "Programme de Portage", communauté thérapeutique pour toxicomanes, située à quelques milles de Saint-Jérôme. La musique, les textes

des chansons, les textes dramatiques ont été créés à l'Atelier.

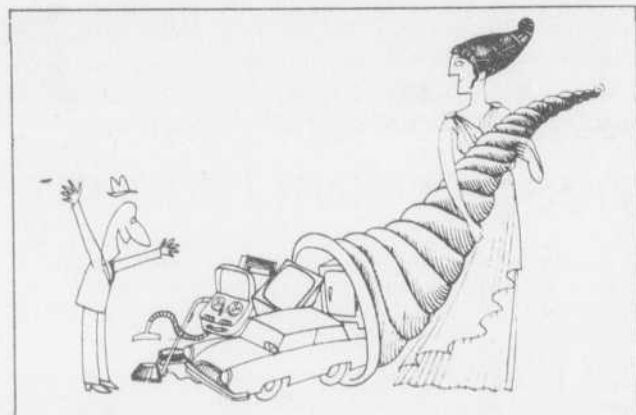
CINEMA: L'Office national du film en collaboration avec le Service des sports et loisirs de la ville de Montréal, présente jusqu'au 6 septembre des courts métrages pour enfants et adultes au Théâtre de Verdure du parc Lafontaine. Les projections ont lieu les lundis, mardis, vendredis et samedis de 20h30 à 22h30. L'entrée est libre. Renseignements: 872-3455.

VARIETES: Claude Léveillé présente ses nouvelles chansons à la Butte à Mathieu de Val David jusqu'au 1er septembre. Entourant Claude Léveillé, on retrouve Richard McClish à la guitare, Michel Lefrançois à la guitare et à l'éminent, Régéan Emmond à la batterie, Floriant Richard à la contrebasse et André Vincelli au clavier.

THEATRE POUR ENFANTS: Le comédien et

metteur-en-scène roumain Ion Lucian sera à Montréal du 25 août au 26 septembre pour signer la mise-en-scène de sa pièce "Le petit coq désobéissant". Ion Lucian est invité par le Théâtre des Pissenlits, troupe de théâtre pour enfants. La pièce sera présentée dans les provinces maritimes en octobre et en tournée métropolitaine pendant la saison scolaire. La production visuelle est de So-lange Legendre.

GALERIES: Esther Warkov présente ses oeuvres récentes du 26 août au 20 septembre à la galerie Marlborough Godard, 1490 Sherbrooke ouest. Par ailleurs, le peintre Gilles Séguin exposera ses toiles à la Galerie Georges Dor du 28 août au 14 septembre. Suivra à la Galerie, l'exposition des oeuvres nouvelles de Gilles Derome du 18 septembre au 5 octobre. La Galerie Georges Dor est située au 19 ouest de la rue Saint-Charles à Longueuil.



télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

- 10.40 Ouverture et horaire
- 10.45 En mouvement
- 11.00 La souris verte
- 11.15 Les aventures de Colargel
- 11.30 Les Petrelles
- 12.00 Chey oncle Bill
- 12.30 Le comportement animal
- 1.00 Dans le noir
- 1.30 Téléjournal
- 1.35 Hésiteur-soleil
- 2.30 Cinéma: "Il faut que tu m'aimes" (melodrame)
- 4.00 Allo! Grenouille
- 4.30 Maigrichon et Gras Double
- 5.00 Dakari
- 6.30 La vie qui bat
- 7.00 "La mer de Cortez"
- 7.30 Actualités 24
- 7.30 Les recettes de Juliette
- 7.30 Dédé

8.00 Les gens de Mogador

- 9.00 Rosa
- 9.30 Jason King
- 10.30 Téléjournal
- 10.50 Nouvelles du sport
- 11.00 Cinéma: "La rue chaude" (drame)
- 12.30 Téléjournal

CFTM 10

- 10.00 Bonjour Montréal
- 11.00 À votre service
- 11.30 Pour vous mesdames
- 12.00 Les bouts d'chou
- 12.30 Cinéma
- 4.00 Patofville
- 4.30 Aventures
- 4.00 Parle, parle, jase, jase
- 7.00 "Le 10 vous informe"
- 7.30 Les Berger
- 8.00 À la Comédienne

8.30 Médecin d'aujourd'hui

- 9.30 L'univers de Yoland Geraud
- 10.30 Les nouvelles TVA
- 11.00 Le couleur du temps
- 11.15 Sans pintoques
- 12.45 Le 10 vous informe

RADIO-QUÉBEC 17

- 19.00 Fugue et vie
- 20.00 Ambrose raconte
- 21.00 C'est quoi ça
- 21.30 Conteurs d'images

CBMT 3

- 9.30 Summer schools
- 10.00 Mont ami
- 10.15 Friendly Giant
- 10.30 Mr. Dressup
- 11.00 Sesame Street
- 11.00 Bob Switzer

CFCE 12

- 5.50 Sign-on
- 6.00 University of the Air
- 6.30 Ed Allen
- 7.00 Canada A.M.
- 8.30 Romper Room
- 9.00 Yoga
- 9.30 The Community
- 10.00 Dick Van Dyke
- 10.30 Magistrate's Court
- 11.00 Doctor's Diary
- 11.30 The art of cooking
- 12.00 Magic Tom's Summer Show
- 12.30 Summer Theatre: "The Tribe" (1974)
- 2.00 What's The Good Word
- 2.30 He Knows She Knows
- 3.00 Another World
- 4.00 Definition
- 4.30 Pay Cards
- 5.00 Truth or Consequences
- 5.30 It's Your Move
- 6.00 Pulse
- 7.00 The Rockies
- 8.00 The Lon Tesson Show
- 8.30 CTY Specials - Thursday's child
- 9.30 Pig and Whistle
- 10.00 The Sweeney
- 11.00 The CTV National News
- 11.22 Pulse
- 12.00 The 12 Midnight Movie: "A nation in the sun" (drame)
- 2.00 Sign Off

cinéma

ANJOU: 7817 boul. des Galeries d'Anjou 353-5660 "La route de la violence" 6.20, 9.55 et "Jo le Fo" 8.00

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 925-4246 "Dragon filaire" 1.05, 3.15, 5.35, 7.15, 9.15

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Funny Lady" 7.00, 9.30

AVENUE: 1224 ave. Greene Westmount 937-2747 "Hennessy" 1.20, 3.15, 5.10, 7.10, 9.15

BEAVER: 5117 ave. Parc 844-1932 "Francesca sexual Whirlpool" 12.00, 2.30, 5.40, 8.20 et "French love secrets" 1.20, 4.10, 7.00, 9.30

BERRI: 1200 St-Denis 288-2929 "La tour infernale" 1.25, 4.30, 8.15

BIJOU: 5030 Papineau 527-9131 "Georgina la femme perverse" 12.00, 3.20, 6.20, 9.50 et "Le sexe à la barre" 1.35, 5.30, 8.25

CANADEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 2.45, 4.30, 8.15, 8.00, 9.45

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1084 "Piem la garde" 1.00, 3.15, 9.30 et "Le flambeau" 3.10, 7.30

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Mahlé" 1.30, 4.05, 6.35, 9.10

CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Gimme Shelter" 7.00 "Ladies and gentlemen the Rolling Stones" 9.30

CINEMA DE PARIS: 806 Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

CINEMA DE LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7833 "La route de la violence" 6.20, 9.55 "Le fauve" 8.00

CINEMA LE MEY: 3180 Bélanger E. 723-0302 "Jeremiah Johnson" 7.30 "Le gort-apsen" 9.30

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7395 "Chee is not enough" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10

CREMAZIE: 8010 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30

DALPHIN: 2395 Beaulieu E. 721-6000 "Sal le Renard" "Lenny" 7.30, 9.30 (Salle MacLaren) "Chaparral" 7.15, 9.30

ELYSÉE: 25 Milton 842-6053 (Salle Hébert) "Plein l'oeil" 7.30, 9.30 (Salle Hébert) "Parade" 7.30, 9.30

FESTIVAL: 2108 Ste-Catherine E. 525-8600 "Tout le monde il est beau, tout le

monde il est gentil" 1.20, 3.20, 6.20, 7.20, 9.30

FLEUR DE LYS: 838 Ste-Catherine E. 288-3393 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Les fous du stade" 7.10, 10.15 et "Les charlots font l'Espagne" 8.45

KENT: 8100 Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15

LOREMS: 954 Ste-Catherine O. 865-5851 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les fous du stade" 7.10, 10.15 et "Les charlots font l'Espagne" 8.45

MERCURE: 4260 Ste-Catherine E. 255-4224 "Au rendez-vous de la mort joyeuse" - 6.15, 8.00 "Terreur sur le Britannic" - 6.15, 8.00

MONKLAND: 5004 Monkland 484-3579 "Reincarnation of Peter Proud" 2.40, 6.15, 9.55 "Happy Hooker" - 12.55, 4.30, 8.10

OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Cris et chuchotements" 6.00 "La femme de Jean" 8.00 "Love" 10.00

PALACE: 608 Ste-Catherine O. 866-6091 "Walking Tall II" 12.50, 3.00, 5.10, 7.20, 9.30

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le moulin enragé" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4565 "Blue water white death" 7.15, 9.15

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.30, 4.30, 6.30

PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.30, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45

PUSSEYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 "Computer Game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25 et "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45

RIVOLI I: 6009 St-Denis 271-4129 "Chasse à l'ours" 1.15, 4.00, 6.45, 9.35 "Plaisir à trois" 2.45, 5.35, 8.20

RIVOLI II: 6009 St-Denis 277-4129 "La fille" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vincent, François, Paul et les autres" 3.10, 7.15

ST-DENIS: 1594 St-Denis 349-4211 "La route de la violence" 12.15, 3.35, 6.45, 10.05 "La loi du Talion" 1.15, 4.00, 6.25

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Billerie" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00

SNOWDON: 5225 Thérèse 482-1322 "One

of or dinosaurs is missing" 12.30, 2.35, 6.40, 9.25 "Cimberella" - 2.15, 5.20, 8.15

VAN HORNE: 4330 Côte des Neiges 731-9243 "Mandingo" 12.30, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-5092 "Le voyage fantastique de Simbad" 8.00 "Le grand Jacob" 6.10, 9.10

VILLEMARIE: 8042 St-Denis 388-5577 "Au rendez-vous de la mort joyeuse" 8.00 "Terreur sur le Britannic" 6.05, 9.35

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-2744 "The wind and the lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00

YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "Returns of the pink panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15

sur scène

THEATRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) "Si Aurora m'était contée deux fois" de J.C. Germain, du mercredi au dim 20h30. Relâche, lundi et mardi.

THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) "C'est malin" de F. Janin du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 19h30 et 23h30. Relâche, dim et lundi.

THEATRE DE MARJOLAINE: (Eastman) "Madeleine de Verchères" Sur semaine, 21h. Sam.: 19h et 22h15. Dim.: 20h. Relâche, lundi.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine 861-0560 "Citrouille" de Jean Barbeau du mardi au sam.: 21h. Relâche, dim et lundi.

THEATRE DES PHAÏRES: (N Dame des Prairies) "La libellule" d'Aldo Nicolai du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 19h30 et 22h30. Relâche, dim et lundi.

THEATRE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) "O mes aïeux" de José André Labour du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 20h et 23h30. Dim.: 20h. Relâche, lundi.

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dubé du mardi au vendredi: 21h. Sam.: 19h et 22h. Dim.: 20h. Relâche, lundi.

LA BUTTE À MATHIEU: (Val David), Claude Léveillé - sur sem.: 21.00 sam.: 20h30 et 23h00. Relâche, lundi.

MAISON DES ARTS LA SAUVEGARDE: 160 N. Dame Est "Les voyages" de M. Germain du jeudi au samedi: 21h. Relâche du dim. au mercredi.

PATRIOTE STE-AGATHE: Yvon Deschamps Sur semaine 21h. sam.: 20h et 23h. Relâche, lundi.

LA POUDRIÈRE: (Île Ste-Hélène) "Who's Home?" de J.H. Crip du mardi au vendredi: 20h30. Samedi: 19h30 et 21h30. Relâche, dim et lundi.

STUDIO-THÉÂTRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) "Les Tourtereaux ou la vieillesse grappe à l'aube" de J.C. Germain. Du jeudi au sam.: 21h. Relâche, dim. au mardi.

ELYSÉE
35 MILTON, HAZELWOOD
POUR TOUS

PARADE
le nouveau film de JACQUES TATI
C'EST TOUT UN SPECTACLE!

l'escapade
14 ANS

Bientôt au GÉSU
Rens. Tél. 861-0589

Dustin Hoffman "Lenny"
UN FILM DE BOB FOSSE
AVEC VALÉRIE PERRINE
PRIX D'INTERPRÉTATION FÉMININE À CANNES

LE DAUPHIN 7:30
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE, 721 6066 9:30

Joué et dirigé avec une intensité brillante, ce film vous laisse à peine respirer d'une scène à l'autre.

New-York Post
Le film de Robert Enrico est un thriller magnifiquement construit avec une fin explosive.

Judith Crist
New-York Magazine
Un suspense sensationnel, les comédiens principaux sont de premier ordre.

NBC-TV New-York
Un suspense passionnant. Trintignant, Noiret et Jobert remarquables. Un grand film d'acteurs.

Telerama
Un film fantastique qui nous intrigue, nous submerge, nous inquiète et nous épouvante.

Pariscope

On voudrait que le cinéma nous donne beaucoup de films de cette qualité.

Europe No 1
Si le scénario est habile, le plus grand mérite en revient à la direction d'acteurs et aux comédiens eux-mêmes.

France-Soir
Tout est parfait. Un récit captivant qui retient constamment l'attention du spectateur: tout en le laissant baigner dans une atmosphère mystérieuse et en lui suggérant à chaque instant une autre clé de l'énigme.

Le Figaro
90 minutes au cours desquelles Trintignant, Jobert et Noiret nous causent bien des angoisses.

L'Aurore

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS
PIERRE DAVID présente une production JACQUES ERIC STRAUSS

Jean-Louis Trintignant
Marlene Jobert
Philippé Noiret

LE SECRET

Un film de Robert Enrico

LE DAUPHIN **Bientôt**
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE, 721-6060

Orchestre de Chambre McGill
chef d'orchestre: ALEXANDER BROTT

Demain soir 26 août, 20h15

CONCERT - CALÈCHE
Chaque dame recevra un parfum-souvenir

2 Concerti Grossi Handel
2 Concertos Brandebourgeois Bach

Solistes: Yaela Hertz, violon - Donalda Garthshore - Eric Wilner, flûtes - Dom Labeerge, clavecin

Billets \$5.00 (concert) et \$7.00 (avec calèche)

En vente à International Music Store, et à l'Église St. Sauveur
Il y a seulement 100 billets à \$7.00 comprenant calèches disponibles après le concert pour trotter vers l'Auberge le "Vieux St-Gabriel". Dîner de gourmet à vos frais.

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT. RÉSERVATIONS: 935-4955

EGLISE ST. SAUVEUR
St-Denis coin Viger - Ample stationnement
Vieux Montréal - Métro: Champs de Mars
Ce concert est sous le patronage des Parfums Hermès, Paris.

DE MOSCOU!

BERYOZKA

100 DANSEURS CHANTEURS MUSIENS

\$10. \$8. \$6. \$4. \$3
Du 2 au 6 SEPT.
8.30 p.m.
Mat. 7 SEPT.
2.30 p.m.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke, Place des Arts, Montréal
Trust P.V.M. Sauvé & Frères. Demi-tarif sur \$8: enfants, étudiants et Age d'Or en vente à CCA seulement.

CHARGEZ 932-2234 MASTER CHARGE
Groupes: 932-2171

SALLE WILFRID-PELLETIER

Des erreurs perdent les Dodgers

Les Expos ont raison de Marshall à la 14e manche

LOS ANGELES (AP) — Les Expos de Montréal ont enregistré trois points contre le lanceur de relève Mike Marshall à la 14e manche et ont défait les Dodgers de Los Angeles 5-3, hier après-midi, inscrivant ainsi une troisième victoire en quatre parties dans cette série.

Gary Carter a bénéficié d'une passe gratuite après un retrait à la 14e manche, puis s'est rendu au 3e but à la suite du simple de Pete Mackanin. Marshall, impeccable jusqu'alors, effectua un mauvais lancer qui permit à Carter de rompre l'égalité qui persistait depuis la 5e reprise. Le lanceur des Dodgers accorda

ensuite un autre but sur balles, volontaire cette fois à Jose Morales, mais un mauvais relais du voltigeur John Hale, après qu'il eut capté le ballon de Pepe Frias, permit à Mackanin de marquer le 4e point des Expos. Il s'agissait de la 5e erreur des Dodgers dans le match. Jim Litty compléta le pointage avec son second double de la journée.

Les Dodgers ont marqué un point contre Chuck Taylor, venu en relève de Dale Murray, le vainqueur, à la 14e manche. Samedi, les Expos ont partagé les honneurs d'un programme double, perdant le premier match 3-1 avant de l'emporter dans le second 5-2 grâce à trois points à la 8e reprise, résultat de simples de Larry Bittner et Pete Mackanin contre Mike Marshall.

Des circuits de Bittner et de Mike Jorgensen en 2e et 4e manches ont procuré aux Expos une priorité de 2-0 que les Dodgers, blanchis durant les six premières reprises par Steve Renko, ont effacé à la 7e grâce à des simples de Bill Russell, Lopes, Jim Wynn et Steve Garvey, ce dernier contre le lanceur de relève Dale Murray. L'éventuel vainqueur.

Dans le premier match, Lopes a compté depuis le 2e-but le point brisant l'égalité quand Rogers a vainement tenté de prendre à contre-pied. Larry Parrish a frappé un circuit à la 2e manche, mais Steve Yeager a répliqué à la 5e pour les Dodgers, qui n'ont réussi que quatre coups sûrs contre Rogers, 10-10.

Ailleurs dans la Ligue nationale hier, les Pirates de Pittsburgh ont accru leur priorité au premier rang de la section Est à deux parties 1/2 devant les Phillies de Philadelphie à la suite d'une victoire de 5-1 contre les Reds de Cincinnati. Al Oliver a réussi un triple et un circuit, en plus de produire trois points. Jerry Reuss, 14-9, a mérité la victoire.

A San Diego, les Padres ont vaincu les Phillies 7-2 alors que Randy Jones a inscrit sa 17e victoire contre sept revers, dans le premier match d'un programme double.

Table of baseball statistics for Montreal vs Los Angeles, including batting averages, runs, hits, and errors for both teams.

Table of baseball statistics for Montreal vs Los Angeles, including pitching statistics for Steve Yeager and Steve Rogers.

Table of baseball statistics for Montreal vs Los Angeles, including fielding percentages and errors for both teams.

Table of baseball statistics for Montreal vs Los Angeles, including team totals for Montreal and Los Angeles.

Table of baseball statistics for Montreal vs Los Angeles, including individual player statistics for Montreal.

football

Table of Canadian football league standings for the Ligue Canadienne, showing teams like Calgary, Ottawa, and Saskatchewan.

baseball

Table of baseball league standings for the Ligue Nationale and Ligue Américaine, listing teams and their records.

sommaires

Table of baseball game summaries for various matches, including scores and key players.

Ligue Nationale

Table of baseball game summaries for the Ligue Nationale, detailing individual game results.

Ligue Américaine

Table of baseball game summaries for the Ligue Américaine, detailing individual game results.



La course s'annonçait comme devant être très spectaculaire, mais les organisateurs de l'épreuve disputée hier, à Miami, n'auraient jamais cru que dès le départ, trois bolides quitteraient les eaux dans un chassé-croisé aérien. Miraculeusement, aucun des pilotes n'a été blessé.

Une longueur devant Silk Stockings Prix d'Été: Alberts Star en 1:58

Alberts Star, conduit par Keith Waples et propriété de Seiling Farms de Elmira, Ont., a remporté hier le prix d'Été pour ambleurs de trois ans en parcourant le mille à la piste Blue Bonnets en une minute et 58 secondes en dépit d'une pluie continue.

Deschatelets, de Guelph, ont recouvert une médaille d'argent chacun en style libre. JIM MONTGOMERY et Bruce Furniss ont réalisé deux nouveaux records mondiaux au cours des championnats des États-Unis de natation.

Brian Gottfried ont été désignés "meilleure équipe de double de l'année". L'ancien champion américain Pancho Gonzales s'est de son côté vu décerner le titre de "grand maître" en tant que "joueur professionnel des années écoulées qui a donné le meilleur exemple des idéaux de l'ATP".

seball. Il s'agissait pour le Nicaragua d'une deuxième victoire en cinq matches, ce qui lui confère la deuxième place au classement du groupe B, ex-aequo avec l'Italie. La Colombie, de son côté, a subi sa cinquième défaite en autant de rencontres.

C'est la quatrième année consécutive que la course est remportée par un cheval canadien. Rod Seiling, défenseur des Maple Leafs de Toronto, de la LNH, est propriétaire minoritaire de Seiling Farms, dirigé par son père, Donald.

ARTHUR ASHE, vainqueur du tournoi de Wimbledon, en juillet dernier, a été nommé "meilleur joueur de l'année" par l'Association des joueurs de tennis professionnel (ATP).

LE NICARAGUA a marqué six points dans la seconde moitié de la quatrième manche, hier, et a mérité une victoire de 9-5 contre la Colombie dans une rencontre du tournoi pour la coupe Intercontinentale de baseball.

Marcial Del Valle s'est signalé à l'offensive pour la Colombie avec un simple de deux points à la neuvième, simple qui devait chasser du monticule le lanceur partant et gagnant Luis Cruz.

Championnats mondiaux de cyclisme Les couronnés perdent leur titre

LIEGE-ROCOURT (AFP) — Les champions du monde couronnés hier à un an à Montréal continuent à connaître l'échec cette année à Liège-Rocourt. Depuis l'ouverture du meeting mondial, il y a cinq jours, seul le poursuiveur professionnel hollandais Roy Schuiten est parvenu à garder son titre. Hier vainqueur. Il a terminé à 69-273.

Hubert Green, deuxième la semaine dernière à l'Omniun Hartford, s'est classé troisième à 275, demeurant ainsi parmi les trois golfeurs seulement ayant amélioré la normale.

l'Américaine Mary Jane Reoch fut éloquemment traduite par les chronométrés: 4'06"15 contre 4'15"19.

Au cours de cette avant-dernière réunion on a assisté à la déroute des Italiens dans le championnat de vitesse professionnels. Turini, Borghetti et Cardini en effet ont été nettement défaits. Un seul Européen, le Danois Pedersen reste qualifié avec deux Australiens Nicholson et Clarke et un Japonais Abbe. C'est la première fois qu'un Japonais va aussi loin dans la compétition mais il est quasi certain que la finale aujourd'hui sera la même que celle de 1974 et qu'elle opposera Pedersen tenant du titre à Nicholson.

Quatre bogeys en dernière tournée

Geiberger gagne difficilement

FORTH WORTH, Texas (AP) — Al Geiberger a vu s'effriter une priorité de quatre coups et a concédé la tête à deux reprises avant de réaliser un dernier parcours de 69 et de finalement l'emporter par la marge de trois coups devant Dave Stockton, hier, au Championnat des joueurs de tournois.

Geiberger a réussi cinq birdies mais quatre bogeys hier. Il a néanmoins terminé l'épreuve à 66-68-67-69-270, dix sous la normale du difficile parcours Colonial d'une distance de 7,190 verges.

Le vétérinaire golfier a amélioré de deux coups l'ancien record du parcours à 272 établi par Clayton Heafner en 1948. Le terrain était cependant beaucoup plus facile il y a 27 ans.

Stockton, à l'instar de Geiberger, a mené en deux occasions, mais il n'a pu en revanche maintenir l'allure de l'éventuel vainqueur.

Hubert Green, deuxième la semaine dernière à l'Omniun Hartford, s'est classé troisième à 275, demeurant ainsi parmi les trois golfeurs seulement ayant amélioré la normale.

Le public helvétique comblé

Victoire de Regazzoni

DJON (AFP) — Le Suisse Clay Regazzoni, sur Ferrari, a remporté, hier, sur le circuit de Dijon-Prenois le 13ème Grand prix de Suisse de formule un (ne comptant pas pour le championnat du monde des conducteurs), devant le Français Patrick Depailler (Tyrrell), l'Allemand Jochen Mass (MacLaren), le Suedois Ronnie Peterson (Lotus-JPS), l'Irlandais John Watson (Surtees) et le Brésilien Carlos Pace (Brabham).

Pendant ce temps, Jean-Pierre Jarier creusait régulièrement l'écart avec ses suivants. Jusqu'au 33-ème tour, Jarier pouvait croire à la victoire mais dans le 34-ème, il s'arrêta brusquement dans la ligne droite, arbre de transmission arrière gauche de sa "Shadow-Ford" rompu.

Dès lors, Clay Regazzoni s'installa au commandement et remporta ce 13-ème Grand prix de Suisse.

Advertisement for 'COMPTABLES AGRÉÉS' listing various accounting firms and their services, including Belzile, Sperano, Lucien Dahme, Viau, Robin & Associés, Provost & Provost, and Samson, Belair & Associés.

Subscription advertisement for 'LE DEVOIR' newspaper, including contact information, rates, and a coupon for a subscription.

Malgré un meilleur équilibre aux Ve Jeux

La région de Québec inscrit un 5e titre

par André Chartrand

TROIS-RIVIERES — Décidément, il faudra trouver le moyen de déloger la région de Québec puisqu'elle a remporté son 5e titre consécutif aux Jeux d'été du Québec.

En deuxième position, l'on retrouve la région de l'Estrie, qui, fidèle à son habitude, est toujours dans les cinq premières places.

En 3e, l'Abitibi-Témiscamingue a régressé d'une place par rapport à l'an dernier.

Fait à noter, seulement sept

points séparent les clubs de la 3e position à la 8e. C'est donc dire que le développement de ces régions est comparable tant qualitativement que quantitativement.

Il y a seulement deux régions qui ne sont pas véritablement dans le coup. Ce sont celles de Lanaudière et de l'Outaouais qui ont accumulé respectivement 99 et 80 points. Ces deux régions ont toujours, ou à peu près, occupé ses positions à la fin des Jeux du Québec et la seule façon de remédier à cette situation déplorable pour ces

régions serait qu'elles reçoivent les Jeux. Ce qui ne sera pas le cas puisque les Jeux d'hiver du Québec de 1976 auront lieu à Jonquière et ceux d'été de 1977 à LaSalle, en banlieue de Montréal.

Plusieurs missions ont considérablement amélioré leur position au classement. La région hôte, la Mauricie, est celle qui a le plus progressé, passant du 13e rang au 4e. Faut dire qu'ils avaient mis le paquet mais ils ont vu leurs efforts dûment récompensés. Laval est passé du 15e l'an dernier au 8e ici.

Les autres régions qui ont progressé sont le Saguenay-Lac-St-Jean, passant de la 10e place en 1974 à la 5e cette année. Le Richelieu-Yamaska, pour sa part, est descendu du 3e rang à Valleyfield au 7e cette année.

Mais, proportionnellement, si des régions montent dans le classement, d'autres descendent. Ce fut le cas notamment de la région du Lac-St-Louis qui a baissé de cinq rangs, se retrouvant en 12e position contre la 7e à Valleyfield. La Rive-Sud a régressé de la 5e à la

10e comparativement à l'an dernier. Mais la pire descente fut entreprise par la région montréalaise de Bourassa qui de la 5e place l'an passé s'est contenté d'une piètre 15e position en Mauricie.

Une seule région a conservé le même rang que l'an dernier, le Centre du Québec, bonne 16e depuis deux ans.

En ce qui a trait au dernier bloc des compétitions, l'athlétisme a certes volé le spectacle, 38 records des Jeux étant égaux ou bien éclipsés.

C'est la région Richelieu-Yamaska qui a remporté la palme dans cette discipline suivi de l'Est du Québec et de la région de Québec.

Au tir à l'arc, Laval, fidèle à son habitude, a dominé ce sport suivi du Saguenay et de la Rive-Sud.

En plongeon, le Saguenay, le Lac-St-Louis et Montréal-Concordia se sont classés respectivement premier, 2e et 3e.

À la crosse, autre domination outaouaise d'une région sur les autres: la Côte-Nord a tout raffiné, se permettant même une

victoire de 12-1 sur Richelieu-Yamaska en finale. Pendant les six matches qui constituaient le tournoi, ses représentants ont compté à 104 reprises contre seulement 12. Certaines mauvaises langues les ont même comparés aux Québécois de Montréal, avantageusement...

Donc, prochain rendez-vous à LaSalle en 1977 pour les Jeux d'été et à Jonquière pour ceux d'hiver en 1976. Vu les JO l'an prochain, les responsables de la Société des Jeux du Québec ont décidé de sauter une année.

Classement

Régions	Points
1—Québec	237
2—Estrie	192
3—Abitibi	188
4—Mauricie	187,5
5—Saguenay-Lac-St-Jean	184
6—Montréal-Concordia	185,5
7—Richelieu-Yamaska	186
8—Laval	181
9—Laurentides	171
10—Rive sud	162
11—Sud-Ouest	162
12—Lac-Saint-Louis	155
13—Est du Québec	145
14—Côte Nord	135
15—Montréal-Bourassa	125
16—Centre du Québec	115
17—Lanaudière	99
18—Outaouais	80

Plus sereins que leurs entraîneurs

Les jeunes ont fraternisé

TROIS-RIVIERES (par André Chartrand) — L'odyssée trifluvienne des Ve Jeux d'été du Québec a pris fin hier après-midi devant 10.000 spectateurs entassés à la piste d'athlétisme de l'UQTR quand M. Bernard Lachapelle, ministre d'Etat responsable de l'OPDQ, a décrété les Jeux de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-ouest et du Cap-de-la-Madeleine clos.

Maintenant qu'il ne reste plus qu'à comptabiliser l'expérience, la parole revient au président de la Société des Jeux du Québec, Me Gilles Morier: "Un succès très important", a-t-il reconnu, un tremolo dans la voix.

C'était la première fois que la SJQ confiait à trois municipalités adjacentes le soin d'organiser la finale provinciale et Me Morier, à cet égard, a déclaré "qu'une ville de Trois-Rivières métropolitaine de cette taille pouvait présenter les finales provinciales sans pour autant gonfler indûment le budget des Jeux."

Les trois villes hôtes, il est vrai, n'ont rien ménagé pour bien accueillir les quelque 4.500 athlètes qui s'étaient donné rendez-vous en Mauricie pour disputer les honneurs de 16 disciplines obligatoires et de deux sports de démonstration. L'élite des jeunes sportifs québécois, sélectionnée lors des jeux régionaux, a donc assuré à un public nombreux un haut niveau de compétitions.

Pour le président du Comité organisateur, M. Paul Lacourrière, "les Jeux sont presque idéalement ce que nous avons voulu qu'ils soient", soulignant au passage l'immense travail des bénévoles et l'appui inconditionnel de la population. On estimait hier à tout près de 200.000 le nombre de spectateurs sur les divers sites de

compétitions et les participants aux activités socio-culturelles.

Mais au-delà de ces activités sportives et socio-culturelles certes dignes d'intérêt, la fraternisation opérée dans le cadre des Jeux est sûrement le plus gros acquis au dossier du comité organisateur. Les milliers de bénévoles et d'athlètes impliqués dans l'organisation et le déroulement de la fête sportive ont sans doute été marqués par l'atmosphère d'allégresse qui baignait les trois villes hôtes.

On n'avait qu'à faire un tour dans les dortoirs le soir ou sur les différents sites de compétitions le jour pour remarquer que tous les petits Québécois, réunis pour compétitionner, n'y tenaient pas tant que ça après tout.

Il était bien évident que pour ces enfants, le voyage en Mauricie ne constituait pas une recherche aux médailles, même s'il y en eut 15.000 de distribuées. Dans l'émulation, ils sont demeurés plus calmes et sereins que leurs entraîneurs et ils ont pris le temps de faire connaissance, plus aisément que leurs amis d'ailleurs.

Au volet socio-culturel, la participation a dépassé toute attente des organisateurs. Ceux-ci, qui n'avaient pas tablé sur les athlètes mais sur les Trifliviens, ont tout de même attiré 40% du public. Il semble donc que cette facette des Jeux soit assurée d'une continuité.

La dernière rumeur circulant dans la centrale administrative des Jeux laisse croire que le Comité organisateur, face aux succès encourus, ait demandé l'obtention des Jeux du Canada pour 1983. Nous saurons bien...

PARTICIPATION

Le mouvement canadien du bien-être physique



ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 Beaubien est. Tél: 276-9067 J.N.

REFRIGÉRATEUR, cuisinière, machine à laver et coudre, téléviseur couleurs, mobilier de chambre, de salon et salle à manger — antiquité canadienne. Cause départ. Tél: 737-6413 28-8-75

ANTIQUITES DEMANDÉES

A BESOIN toutes sortes meubles, 40 ans et plus, aussi porcelaine, bijoux, lustres, petit piano, etc. Tél: 374-1224 6-9-75

ANTIQUITES À VENDRE

ANTIQUITE: set de salle à dîner, 100 ans, sculpté à la main, en chêne, 10 morceaux. Faites offre à 585-0270 2-9-75

GRAND BUREAU MINISTRE, en acajou massif, impeccable, style classique, très beau meuble. Aubaine \$325. Tél: 843-4714 27-8-75

BUREAUX À LOUER

ST-HUBERT-CHERRIER: 2 grandes pièces, rez-de-chaussée. Idéal notaires, comptables. Tél: 527-9651 2-9-75

DANS LE VIEUX MONTRÉAL

Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres.
• Bureaux très éclairés
• Dans petit édifice paisible et central.
211 DU ST-SACREMENT
TÉL: 844-3361
poste 238
J.N.O.

COURS

LEÇONS DE PIANO données par étudiante de l'Université McGill, chez elle. Pour groupe ou individuel (enfants et adultes) Tél: 878-2801 28-8-75

COURS

PROFESSEUR D'ANGLAIS expérimenté, cours à domicile, conversation. Tél: 733-2484 27-8-75

DEMANÈGEMENTS

Hydro-Québec
Votre déménagement s'en vient...
Si le service d'électricité est à votre nom, avez-vous avisé l'Hydro-Québec?
Communiquez sans tarder avec le bureau le plus près de chez vous; c'est important.
26-8-75

CHALET À VENDRE

LAC ROUGE
St-Alphonse de Rodriguez, beau chalet d'été 40 x 25 m, meublé, fosse septique neuve, terrain 55 x 168 sur Lac Rouge, beaux arbres, \$19.000. Visitez samedi: 117-1ère avenue, Lac Rouge Nord ou téléphoner semaine
671-8127
26-8-75

CHALET À LOUER

STE-AGATHE, luxueux style Bavaois près pente de ski, 5 1/2, meubles Thibault, toit cathédrale, foyer, pierre, télévision. Location semaine et saison. Tél: 1-819-326-5836 1-9-75

COMMERCES À VENDRE

CAUSE DÉPART: commerce de poterie, clients établis, revenu net: \$40.000 et plus. Aucun agent. Tél: 670-6686 28-8-75

COURS PRIVÉS

TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 731-1031 soir 1-11-75

ÉDUCATION

INSTITUTRICE demandée — Pour classe élémentaire française. Écrire à: DOSSIER 286, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 29-8-75

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

AUTONOMIE! Louez cet édifice à bureaux au complet.
• Situé dans secteur Dorchester-Université
• 30.000 p.c.a. sur 5 étages.
Une exclusivité de K.E. McNAMARA

LE PERMANENT

Canada Permanent Trust, Département de la Location commerciale, 4014 ouest, Ste-Catherine, Westmount. Tél: 937-9291 26-8-75

FEMMES DEMANDÉES

SECRETARIE-DACTYLO • Bilingue • 3 ans d'expérience minimum. Institution culturelle (métro Guy) Traitement: \$600 par mois. Envoyer curriculum vitae à: DOSSIER 287, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 26-8-75

FERMES À VENDRE

FERME: 160 acres, près du Seigneurie Club de Montebello. \$30.000. Tél: 766-3819 2-9-75

GARDERIES

GARDIENNE À DOMICILE, affectueuse et responsable, avec de bonnes références, pour Étienne, 20 mois, 4 jours par semaine de 8.30 à 17.30 heures. Côte-des-Neiges. Tél: 455-3941 26-8-75

GARDERIES

GARDERAIS ENFANT de 1 an à 5 ans, 5 jours par semaine. St-Eustache, Cité Deux-Montagnes. Tél: 472-4692 27 8 75

CHERCHE GARDIENNE

pour 2 enfants, environ 2 ans, 5 jours par semaine, coin Bernard — de l'Épée. Tél: 271-3402 28-8-75

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER est à la recherche de: UN(E) SPÉCIALISTE DIPLÔMÉ(E) EN ANGLAIS Langue seconde au niveau élémentaire
Entrée en fonction: Début septembre
Les personnes intéressées sont priées d'entrer en communication avec: M. Marcel Arsenault Directeur de l'Enseignement 697-8466 26-8-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de: ORTHOPÉDAGOGUES
Rééducation à Dénombrement flottant
Qualifications: Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée ou orthopédagogie
Entrée en fonction: Début septembre
Les personnes intéressées sont priées d'entrer en communication avec: M. Yves Gravel Directeur des Services aux Étudiants 697-6320, poste 79 26-8-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de: ORTHOPÉDAGOGUES
Rééducation à Dénombrement flottant
Qualifications: Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée ou orthopédagogie
Entrée en fonction: Début septembre
Les personnes intéressées sont priées d'entrer en communication avec: M. Yves Gravel Directeur des Services aux Étudiants 697-6320, poste 79 26-8-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de: ORTHOPÉDAGOGUES
Rééducation à Dénombrement flottant
Qualifications: Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée ou orthopédagogie
Entrée en fonction: Début septembre
Les personnes intéressées sont priées d'entrer en communication avec: M. Yves Gravel Directeur des Services aux Étudiants 697-6320, poste 79 26-8-75

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

est à la recherche de: ORTHOPÉDAGOGUES
Rééducation à Dénombrement flottant
Qualifications: Baccalauréat spécialisé en enfance inadaptée ou orthopédagogie
Entrée en fonction: Début septembre
Les personnes intéressées sont priées d'entrer en communication avec: M. Yves Gravel Directeur des Services aux Étudiants 697-6320, poste 79 26-8-75

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

RENOVATION

réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél: 642-4077 J.N.O.

ST-ANDRE: 3738: 9 grandes pièces, meubles, chauffés, eau chaude payée, situé entre Parc Lafontaine et métro Sherbrooke, \$275. par mois. 28-8-75

MAISONS À LOUER

REGION MAGOG: cottage meublé, face au lac, très joli, toutes commodités, couche 5, \$150, par mois plus usages courants ou \$200, par mois tout compris. Disponible 1er septembre au 30 juin, idéal saison ski. Tél: après 3:30 hrs 843-5361 26-8-75

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux. 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.n.l. à s lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENCONTREZ

votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE

Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél: 282-0058. Lundi, vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG

Agence but amical, social, matrimonial, veuf (veuf) personnes seules. Écrire case postale 101, Station Rosemont, Montréal. Information: 729-0680 26-8-75

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ANJOU: joli cottage semi-détaché, 6 1/2, garage, piscine. Faut vendre. Pas d'agent. Tél: 352-4835 30-8-75

ST-CHARLES-SUR-LE-RICHELIEU

"Sur le bord du Richelieu" Maison canadienne avec foyer, 1 1/2 étage, terrain 16.000 p.c.a. R. Ste-Marie: 331-7582 SOCIÉTÉ NATIONALE, courtier 27-8-75

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE GENERAL, sets de salon, sofas-lits chaises de cuisine, meubles antiques. Captonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourseur. 521-5484. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

TERRAINS EN MONTAGNE \$350.00 par année, location à bail. Possibilité d'achat sur le versant nord du Mont Orford, 30.000 pieds carrés par terrain. Pour détails: ORFORD SUR LA MONTAGNE 522-8112 26-8-75

AVEC LE PETIT ROBERT...

PAS DE PROBLÈME

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A.E. LE PAGE

IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

ÎLE BIZARD

"DOMAINE SUPERBE" Sur 9 1/2 acres, 650 pieds en bordure du lac, pelouses soignées à perte de vue, beaux arbres matures, bungalow pour domestique, piscine chauffée, court de tennis. La maison est de construction récente et de premier ordre. Vaste salon avec immense foyer en pierre, poutres au plafond. Chambre des maîtres avec foyer en brique, salle de bain attenante, véranda privée côté jardin, balcon côté de l'eau, 6 autres chambres à coucher, 4 salles de bains. Domaine superbe, vue panoramique de toute beauté. Dora Brunet, 687-1010 ou 627-0348.

BOUCHERVILLE

Face au fleuve. Bungalow impeccable, 10 pièces, 4 chambres à coucher, sous-sol complètement fini, salle familiale, salle de billard, passage souterrain au garage. Magnifique terrain 8.046 pieds carrés. Jacqueline Gervais: 672-0321 ou 655-9532. (MLS).

ST-HILAIRE

Au pied de la montagne. Cottage canadien, 12 pièces. Cachet unique. Foyer 2 dépendances pouvant servir d'atelier, piscine. Terrain magnifiquement paysager. 41.614 pieds carrés. Informez-vous au plus tôt. Jacqueline Gervais: 672-0321 ou 655-9532. (MLS).

BOUCHERVILLE

Luxe et confort! Vous trouverez dans cet immense cottage canadien 5 lucarnes en pierre de taille, 16 pièces, 5 chambres à coucher, piscine intérieure, 2 foyers, ascenseur, sauna, intercom ainsi que plusieurs autres utilités. Le tout sur un terrain splendide de 30.000 pieds carrés couronné d'un petit étang. Venez voir! Jacqueline Gervais, 672-0321 ou 655-9532. Exclusif.

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Ustensile pour arranger le feu. — Poisson d'eau douce.
- 2—Qui manque d'énergie. — Partie la plus grossière du son.
- 3—Chien qui prend les rats. — Tissu qui constitue la couche profonde de la peau.
- 4—Durée de la vie. — Première période de l'ère tertiaire.
- 5—Prend un certain repas. — Cadavre qui se dessèche naturellement, sans se putréfier.
- 6—Possédent. — Fis tremblant.
- 7—Xénon. — Jeu. — La plus vile populace.
- 8—De la nature de l'ardoise.
- 9—Régie obligatoire. — Noir. — Actinium.
- 10—Amas de neige en cours de transformation en glace. — Habitation en bois de sapin de divers peuples du nord de l'Afrique et de l'Asie.
- 11—Suit une action en justice. — Qui se rapporte au crâne.
- 12—Dieu de l'amour. — Transformée en glace.

Verticalement

- 1—Porté au paradoxe. — Émission.
- 2—Supposons.
- 3—Marquent. — Suppression d'une partie des aliments.

Solution de samedi

L'année de la femme

par Renée Rowan

Le Conseil du statut de la femme travaille actuellement à l'élaboration d'un projet qui pourrait être fort intéressant non seulement pour les Montréalaises, mais pour l'ensemble des Québécoises.

Aux services déjà existants — documentation, recherche, action-femme et information — viendrait s'ajouter un autre volet: celui de la consultation double d'un service d'animation et de concertation.

"La création de ce nouveau service découle des besoins exprimés par les participantes à Carrefour 75, souligne la présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Laurette Robillard. Il nous semble impérieux de le mettre sur pied le plus tôt possible, mais tout demeure une question de budget."

La phase de planification est déjà bien avancée et Mme Robillard conserve l'espoir que l'annonce officielle de la mise sur pied de ce service puisse se faire dès cet automne.

Accessible à toute la population du Québec, le nouveau service sera installé à Montréal. Pourquoi avoir choisi la métropole?

"Ca pourrait compenser pour l'absence d'une rencontre régionale à Montréal comme il y en a eu dans les neuf autres régions administratives du Québec en préparation à Carrefour, répond Mme Robillard. Ce nouveau service assurerait, en outre, une présence continue du Conseil du statut de la femme à Montréal où l'on retrouve le siège social de nombreux organismes féminins."

Il pourrait aussi permettre aux divers groupements de se concerter face à une action à entreprendre, à des pressions à exercer.

Une femme qui voudrait se présenter à une élection pourrait consulter le service pour savoir comment s'y prendre; une autre qui voudrait retourner sur le marché du travail et qui ne saurait comment préparer son curriculum vitae pour mettre toutes les chances de son côté pourrait y trouver l'assistance voulue; on pourrait également y trouver l'aide nécessaire au moment de rédiger un mémoire, de préparer un document de travail, d'organiser une rencontre, et le reste.

Le nouveau service, précise la présidente du Conseil, n'offrira aucune aide financière, mais sera là pour orienter, assister, encourager. L'année internationale de la femme a suscité partout à travers le Québec d'excellentes initiatives bien souvent peu connues d'une région à l'autre. Il appartiendra à ce service auquel on n'a pas encore trouvé de nom de les faire connaître afin que d'autres puissent en profiter et s'en servir comme modèle.

Souhaitons que le gouvernement mette à la disposition du

Conseil les fonds nécessaires pour la réalisation de ce nouvel outil de formation et d'action.

Une brochure à se procurer — Au Conseil du statut de la femme, le dépouillement des rapports des tables-rondes de Carrefour 75 est terminé et l'acheminement des recommandations et des solutions proposées par les Québécoises aux ministères et organismes concernés est en cours.

Pour faciliter la diffusion de ces rapports, le Conseil les a regroupés en une brochure de 24 pages disponible à qui en fait la demande. (Pour l'obtenir, il suffit de s'adresser au Conseil, 100 Place d'Youville, suite 610, Québec.)

Déjà, près de 1,500 exemplaires ont été envoyés aux différents niveaux des gouvernements fédéral et provincial, à quelques syndicats incluant les centrales syndicales, à tous les hôpitaux de la province, aux différentes associations féminines du Québec, à des organismes comme les caisses populaires, les chambres de commerce, les chefs indiens des conseils de bande, à la Fédération des CLSC, à l'Association des CSS, à plusieurs corporations professionnelles, à toutes les commissions scolaires ainsi qu'aux comités de parents, à plusieurs organismes familiaux, aux compagnies d'assurance-vie et à tous les média d'information.

Place aux femmes — En cette année internationale de la femme, l'Union des producteurs agricoles du Saguenay-Lac Saint-Jean a tenu à souligner de façon particulière l'importance de la femme en agriculture.

A son congrès annuel qui s'ouvrira demain, à Saint-Bruno, Mme René Tremblay, d'Alma, fera un exposé sur "le rôle de la femme en agriculture en 1975". Le même thème sera repris dans un des ateliers de travail. Mme Jeanne Blackburn, présidente de l'AFEAS, sera la conférencière à la soirée organisée en hommage à la femme d'agriculture.

Presque "curé" — Soeur Claire Richer, des soeurs de Sainte-Anne vient d'abandonner son poste de directrice adjointe d'une polyvalente pour devenir "responsable de la communauté chrétienne" de la paroisse Saint-Michel de Naperville.

En fait, elle agira presque comme curé de la paroisse, sauf pour la célébration des sacrements. Elle verra à l'administration de la paroisse, à la visite des malades, à la préparation aux sacrements, à l'enseignement de la catéchèse et agira comme présidente du conseil paroissial de la paroisse.

Il n'y aura plus de prêtre résident dans cette paroisse même

s'il y en a un qui viendra célébrer la messe chaque dimanche, ainsi qu'à l'occasion sur semaine.

Un nouvel exécutif — Des élections ont eu lieu récemment au Conseil régional de Montréal de la Fédération des femmes du Québec. Le nouvel exécutif se compose ainsi: Mme Madeleine Dubuc, présidente; Mme Huguette Lapointe-Roy, 1ère vice-présidente; Mme Marie-Paul Corrievau, 2ème vice-présidente; Mme Anne-Marie Dionne, 3ème vice-présidente; Mme Huguette Matte, secrétaire et Mme Berthe Beaulieu, trésorière.

Etes-vous victime de discrimination? — L'Union canadienne des employés de la fonction publique a rédigé un guide à l'intention des travailleuses,



guide qui permet de déceler toute discrimination selon le sexe. Pour l'obtenir il suffit d'écrire à Elizabeth Pletteberg, CUPE, 233, rue Gilmour, Pièce 800, Ottawa.

Photographie 75 — Si vous passez par Ottawa, faites un saut à la Galerie de l'ONF, au 150, rue Kent. Vous y verrez 185 photos choisies dans l'oeuvre de 83 femmes photographes. En montre jusqu'au 28 septembre.

Sur la Côte-Nord

Les Montagnais réclament les territoires cédés à l'ITT

Après le territoire de la baie James, c'est celui que le gouvernement du Québec a cédé à la compagnie ITT, sur la Côte Nord, qui fera l'objet de revendications de la part des Montagnais.

Le chef régional de la Côte Nord, M. Léonard Paul, vient de demander à l'Association des Indiens du Québec son appui pour des négociations qu'ils doivent entreprendre sous peu à ce sujet.

Les Montagnais de la Côte Nord considèrent que le gouvernement de M. Bourassa n'avait pas le droit de donner à la compagnie ITT ce vaste territoire qui leur appartient.

Comme à la Baie James, disent-ils, le gouvernement Bourassa a agi comme s'il était propriétaire de ces terres, et cette façon de procéder du gouvernement, en plus de démontrer son arrogance, prouve

le peu de considération qu'il a des Indiens.

Pour l'Association des Indiens du Québec, ce dossier est aussi important que celui de la baie James et tous les efforts nécessaires seront faits pour que les Montagnais reçoivent satisfaction.

Cette déclaration émane de la réunion des chefs Indiens du Québec, réunis en conférence annuelle à La Macaza. Lors d'une pareille réunion, l'an dernier, les chefs indiens avaient annoncé leur intention de prendre en charge leurs "affaires": développement social, culturel et économique.

Hier, ils ont rendu compte de la première étape de cette prise en charge. Plusieurs jalons importants ont été posés et le président de l'Association des Indiens du Québec, M. Andrew Delisle, a même

parlé d'un échéancier qui s'inscrit dans une période de deux ans.

Une structure administrative a été mise en place, divisée en quatre secteurs: planification, évaluation, animation et information et enfin l'implantation sur le territoire de cette prise en charge.

En plus d'établir des échéanciers précis, l'Association des Indiens du Québec a obtenu du ministère des Affaires indiennes un budget temporaire et des négociations sont en cours pour l'obtention d'un budget pour une période de trois ans.

Cette réunion des chefs Indiens a donné lieu à une sortie du président, M. Delisle, contre l'attitude paternaliste des gouvernements, fédéral, provincial, face à la présentation du programme de l'Association des Indiens sur l'alcoolisme.

Carrières et Professions

PHYSIOTHÉRAPEUTES TECHNICIENS EN RÉADAPTATION

demandés pour clinique privée. Travail à temps plein ou partiel, le jour et le soir.

Prière d'appeler au numéro suivant:

735-5547

CENTRE HOSPITALIER DE HUNTINGDON ET LE C.L.S.C.

recherchent

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Pour centre hospitalier de 22 lits et le C.L.S.C. desservant 20,000 personnes.

Responsabilités: Personne qui, mandatée par le Conseil d'Administration, est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le Conseil d'Administration.

Exigences: — Être détenteur d'un diplôme universitaire en sciences administratives ou autres disciplines connexes; toutefois une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence d'un diplôme universitaire. — Doit être bilingue.

Rémunération: Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Inscription: Veuillez faire parvenir votre demande d'emploi, accompagnée d'un curriculum vitae, à l'adresse suivante, avant le 3 septembre 1975, à:

**M. Jon Proudfoot,
Président,
198, rue Châteauguay,
Huntingdon, Qué.**

CENTRE HOSPITALIER JEFFERY HALE

recherche

DIRECTEUR DU PERSONNEL

Nature de la fonction:

— Planifier, coordonner et contrôler les activités relatives à la gestion du Personnel et des relations de travail dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources humaines dans un milieu de travail favorable.

Exigences: — Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en relations industrielles ou en administration ou l'équivalent. — Bonne connaissance de la langue anglaise.

Conditions de travail: — Salaire et avantages d'appoint selon les normes approuvées par le Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 5 septembre 1975 au:

**DIRECTEUR GÉNÉRAL
Centre Hospitalier Jeffery Hale
1250, chemin Sainte-Foy,
Québec, G1S 2M6**

TRAVAILLEUR SOCIAL IV

\$17,100 à \$20,796

FONCTIONS:

Deux postes sont disponibles au Bureau central du ministère des Services sociaux à Fredericton dans le domaine des services à la famille et à l'enfance particulièrement en ce qui concerne les services d'hébergement et de protection. Le travail comprend l'étude, l'évaluation, le perfectionnement et l'interprétation de ces services conjointement avec les services extérieurs et pour leur bénéfice. Il comprend aussi l'élaboration de la loi et des règlements relatifs ainsi que la mise sur pied des méthodes de travail et de dispensation des services.

QUALITÉS REQUISES: Diplôme universitaire de maîtrise en service social ou dans une discipline voisine ainsi qu'une expérience complète du domaine des services sociaux notamment du travail de surveillance au niveau de la gestion ou de la programmation. Une préférence sera accordée aux candidats bilingues (anglais et français).

ENDROIT: Ministère des Services sociaux, Fredericton. Numéro du concours: NB 75-437

Les demandes devront nous parvenir au plus tard le 5 septembre 1975.

ADRESSER SA DEMANDE À LA:
Commission de la Fonction publique du Nouveau-Brunswick
212, rue Queen
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

PRÊTRE

Nouveau centre de réadaptation pour adolescentes requiert les services d'un animateur en pastorale. Préférence temps plein.

Adresser curriculum vitae avant le 4 septembre 1975 à:

**Directrice générale
Maison Notre-Dame-de-la-Garde,
4515, rue de la Colline,
Cap Rouge, Qué.
Tél.: 418-653-5241**

REPRÉSENTANT SPÉCIAL

Importante institution financière établie depuis près d'un siècle au Québec

Revenu minimum garanti - première année - \$18,000.

Ouvrures prochaines: Ouest de Montréal et banlieue Nord.

Qualifications: — Âge: 25-45 ans. — Instruction équivalente 12 ans de scolarité. — Qualités: ambitieux, travailleur, autonome. Préférence sera donnée à la personne mariée, ayant déjà un emploi. P.S. Le revenu moyen de nos représentants québécois en 1974 dépasse \$24,000.

Envoyer votre curriculum vitae à:

DOSSIER 2529, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal

LA COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Requiert les services d'un:

PSYCHOLOGUE

(Niveau élémentaire) SAINT-JOVITE

NATURE DU TRAVAIL: Sous la responsabilité de la direction des services aux étudiants, celui-ci est appelé à fournir une assistance professionnelle aux élèves des institutions du ministère des affaires sociales pour lesquelles la commission scolaire offre la scolarisation. Population scolaire: environ 300 élèves.

QUALIFICATIONS REQUISES: Posséder un diplôme universitaire terminal de 2ème cycle en psychologie, avec option appropriée.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Conformément à la convention collective de travail, FAIRE PARVENIR "CURRICULUM VITAE" AVANT LE 30 AOÛT 1975.

**SERVICE DU PERSONNEL
COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES
13 RUE ST-ANTOINE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

Université du Québec
Ecole nationale d'administration publique

DIRECTEUR DE CENTRE (CADRE)

La direction du perfectionnement de l'ENAP recherche les services d'un directeur pour le Centre de perfectionnement des administrateurs du secteur des Affaires sociales.

Fonction: Sous la responsabilité du directeur du perfectionnement de l'ENAP, un directeur de Centre de perfectionnement d'administrateur voit à l'analyse des besoins de perfectionnement des administrateurs. Il a la responsabilité de diriger la conception, l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de programmes et de sessions de perfectionnement, et d'assurer la coordination de la réalisation d'activités de perfectionnement auprès des organismes de son secteur. Il voit aussi à la réalisation d'interventions d'aide-conseil auprès des organismes de ce secteur.

Exigences: — Posséder un diplôme universitaire de second cycle (de préférence) dans le domaine de l'administration ou des sciences humaines. — Avoir une expérience d'au moins cinq (5) ans comme administrateur public (cadre) dans un ministère ou un organisme du gouvernement, ou dans un organisme de l'un ou l'autre des secteurs para-publics.

Traitement: Selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail: Québec.

Les personnes intéressées voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 5 septembre 1975, au:

**Directeur du perfectionnement
Ecole nationale d'administration
publique
625, Saint-Amable, 2e étage
Québec, Qué.
G1R 2G5**

Jodoin, Lamarre, Pratte, architectes

recherche

DESSINATEUR SENIOR

Minimum 5 ans d'expérience.

Salaire à discuter.

Prière de téléphoner à

**Gérard Pratte
526-9131**

ÉCOLE POLYVALENTE NEUFCHÂTEL (2000 élèves)

PRINCIPAL

QUALIFICATIONS REQUISES: Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre. Formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité. Expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes. Expérience de trois (3) ans au niveau 1 ou au niveau 2, à l'élémentaire ou au secondaire, directement reliée aux fonctions à remplir, ou l'équivalent.

CONDITIONS DE TRAVAIL: Voir celles de la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation, contenues dans le document no 1.

Les personnes qui satisfont aux exigences de la fonction et intéressées à postuler ledit poste devront nous faire parvenir leur offre de services ainsi que leur curriculum vitae le ou avant le 5 septembre, 16:00 heures.

**C.S.R. Chauveau
Service du Personnel
1 avenue Chauveau
Neufchâtel, Québec**

CEGEP ANDRÉ-LAURENDEAU Collège d'enseignement général et professionnel

requiert les services d'un

COORDONNATEUR DES SECTEURS D'ENSEIGNEMENT

Concours no 75-02
Personnel de cadre

Nature du travail: Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, le coordonnateur de secteurs d'enseignement est responsable du travail de planification, d'organisation, de coordination et de contrôle de l'enseignement de tous les départements du collège.

— Animer et coordonner les activités de départements pour que ceux-ci dispensent l'enseignement suivant les exigences des programmes et du régime pédagogique. — Aider les départements à implanter de nouvelles méthodes d'enseignement et à améliorer celles déjà utilisées, et être responsable du secteur recherche et expérimentation. — Informer les départements sur les diverses expériences pédagogiques tentées dans le réseau d'enseignement collégial. — Collaborer à l'établissement des prévisions budgétaires de son secteur. — Participer à l'engagement des professeurs.

Qualifications requises: — Diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline enseignée au collège ou l'équivalent. — Posséder un brevet d'enseignement. — De préférence, connaissance de la docimologie et de la taxonomie. — Huit (8) années d'expérience dans l'enseignement dont quatre (4) au niveau collégial.

Traitement: Entre \$11,249, et \$20,463 selon l'échelle en vigueur en 1974/75.

Date d'entrée en fonction: Le plus tôt possible.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 2 septembre 1975 à 17h à l'adresse suivante:

**M. André Tétrault,
Directeur du personnel,
1111, rue Lapierre,
LaSalle, Qué.**

La sécheresse sévit à Granby

GRANBY (Le Devoir) — Si la pénurie d'eau persiste, les 140 manufactures de Granby devront fermer leurs portes au milieu de la semaine prochaine, mettant à pied temporairement leurs 8,000 employés.

Déjà, l'état d'urgence décrété jeudi dernier par le maire Paul-O. Trépanier, a réduit leur production en ne leur permettant de n'ouvrir que quelques jours par semaine. On a aussi demandé à la population de restreindre sa consommation d'eau.

Granby devra diminuer d'au moins 50 pour cent sa consommation totale de 10 millions de gallons d'eau par jour.

M. André Laliberté, ingénieur de la ville, avoue "qu'il n'y a aucun moyen d'éviter ces mesures d'urgence, sinon quelques bons nuages qui apporteraient l'eau nécessaire".

Si tout tournait au pire, le plan d'urgence du maire Trépanier accorderait priorité aux services essentiels. Il y aurait ainsi suffisamment d'eau pour alimenter l'hôpital, les quatre foyers pour vieillards et le service d'incendie. Les citoyens seraient alors privés totalement d'eau.

Pour éviter les risques d'épidémie, l'armée canadienne enverra, si la Protection civile du Québec y consent, une partie de ses troupes mobiles. En plus de leurs conseils, ces deux groupes

pourront construire des toilettes extérieures, et aider à l'enlèvement des débris et des matières fécales.

Quant au jardin zoologique, le maire Trépanier est catégorique. "Les animaux resteront au zoo quitte à faire venir de l'eau par camions-citernes" a-t-il déclaré.

La consommation d'eau a déjà baissé de 25 pour cent au jardin zoologique et de fortes odeurs s'en dégagent.

La situation ne sera définitivement réglée qu'en 1978, au moment où seront terminés les travaux de construction d'un barrage sur la Yamaska-Nord, à Savage Mills, entre Granby et Waterloo.

La pénurie d'eau cause aussi des difficultés à certaines municipalités du nord de Montréal. Les résidents de Sainte-Thérèse, Blainville et Bois-Briand doivent faire bouillir leur eau pendant au moins dix minutes afin d'éliminer son mauvais goût et les risques de contamination.

Le niveau anormalement bas de la rivière a entraîné une concentration record d'agents de pollution, a précisé un porte-parole de l'usine de filtration de Sainte-Thérèse. L'usine traite habituellement 2,600 pieds cubes d'eau à la seconde, alors que la rivière ne lui en fournit que 530 en ce moment.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à
**Montréal
et
Banlieue**

Excellentes routes disponibles

844-3361